

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Assemblée Générale
Rapport Moral pour l'Année 2021

Sommaire

1	<u>Avant-propos</u>	p.5
1-1	Le Grand Paris et les transports	p.5
1-2	Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.5
1-3	Sur le territoire de Versailles Grand Parc	p.5
2	<u>Réalisations pendant l'année 2021</u>	p.6
2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2020-2021 « <i>nos amies les chauves-souris</i> »	p.6
2-2	Exposition à la Bergerie Nationale	p.7
2-3	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2021-2022	p.7
2-4	Brèves	p.8
2-5	Commissions et Comités	p.8
	<i>* COVID-19... Remise des prix CEE et PYE 2021 bouleversés *</i>	
3	<u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2021</u>	p.9
	<i>3/A – les Dossiers</i>	
3-1	La Plaine de Versailles	p.9
3-2	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.22
3-3	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.27
3-4	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.27
3-5	L'Eolien dans les Yvelines	p.29
3-6	Le Tram 13 Express	p.29
3-7	Le PLUI de GPS&O	p.30
3-8	Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du GPS&O	p.31
3-9	L'avancée du RER E	p.32
3-10	Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.32
3-11	CALCIA : projet d'extension de carrière	p.32
3-12	Centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine	p.33
3-13	Cellule de veille départementale dans le cadre du plan d'action nationale sur le loup	p.33
	<i>3/B – les Commissions et Comités départementaux</i>	
3-14	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay-Villepreux	p.33
3-15	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.33
3-16	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble	p.34

3-17	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.36
3-18	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.37
3-19	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVES) - AQUAVES	p.46
3-20	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.49
3-21	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.49
3-22	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.49
3-23	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.49
3-24	Commission Départementale de Conciliation en matière de SCOT, SS, PLU et CC	p.50
3-25	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.50
3-26	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	p.50
3-27	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.50
3-28	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE	p.51
3-29	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.51
3-30	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.51
3-31	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.54
3-32	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.54
3-33	Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.54
3-34	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.54
3-35	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE	p.55
3-36	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.55
3-37	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA de Saint-Germain-en-Laye	p.55
3-38	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.56
3-39	Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Valoiseine (ex SIDRU)	p.56
3-40	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.56
3-41	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de Beynes	p.57
3-42	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St Quentin-en-Yvelines	p.58
3-43	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs et Rigoles d'Yveline	p.58
3-44	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.58
3-45	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Port-Royal	p.58
3-46	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly	p.58
3-47	Comité de gestion patrimoniale de la forêt de Saint Germain en Laye	p.58
3-48	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles	p.59
3-49	Comité de Pilotage Sites Natura 2000	p.59
3-50	Comité de Suivi de la Charte des Yvelines des Utilisateurs Agricoles de Produits Phytosanitaires	p.59

3-51	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine	p.59
3-52	Comité technique départemental de la SAFER	p.60
3-53	Comité technique départemental de suivi des espaces classés Natura 2000	p.60

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2022 **p.61**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2021-2022 « <i>nos amis les insectes pollinisateurs</i> »	p.61
4-2	Le Prix Yvelines Environnement	p.62
4-3	Nettoyage de la nature : mai 2022	p.63
4-4	Exposition à la Bergerie Nationale du 6 juillet au 1 ^{er} sept. 2022	p.63
4-5	Brèves	p.63

5 Résolutions et conclusions **p.64**

5-1	Résolutions	p.64
5-2	Conclusions	p.67

6 Activités 2021 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement **p.68**

6-1	ACURDI	p.69
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.69
6-3	Amis du Potager du Roi	p.69
6-4	Association Avec Richard Mique	p.70
6-5	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.71
6-6	Association De Bange-Houdon	p.71
6-7	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.73
6-8	Association La Ferme des Moulineaux	p.76
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.78
6-10	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.81
6-11	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.83
6-12	Comité 21	p.83
6-13	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.85
6-14	Maisons Paysannes des Yvelines	p.85
6-15	Maurepas d'Hier et Aujourd'hui	p.87
6-16	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.94
6-17	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.95
6-18	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.98
6-19	Sauvons la Tournelle	p.99
6-20	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.102
6-21	Société d'Initiatives et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.102
6-22	Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.103

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2021** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 31 mai 2022.

L'année 2021 a été marquée par (...*encore le COVID-19...*) la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets.

Yvelines Environnement déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris et les transports

Sur les transports

- Ø Sur la ligne 18 de la SGP on doit toujours constater que les prévisions, peu solides, des fréquentations estimées, et l'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs sont toujours sans réponses précises. Par ailleurs aucun progrès connus sur les plans de déplacements des établissements (entreprises ou collectivités publiques) présents sur le territoire de l'OIN.
- Ø Les plans d'amélioration des RER B et C sont évoqués mais on est toujours en attente de confirmations avec des perspectives pour 2025 et plus et le TRAM 12 jusqu'à Versailles.

Sur Satory

Manque de perspective sur les étapes des aménagements de la ZAC Ouest en relation avec implantations éventuelles d'entreprises.

Les préparatifs de la ZAC Ouest par l'aménageur EPAPS se sont déroulés sans communication durant l'année 2021. On annonce pour juin 2022 des dossiers mais avec quelles marges d'adaptation ?

A ce jour le projet manque toujours cruellement de visibilité sur la consolidation des étapes préalables indispensables tant sur les études que sur les opérations préalables d'infrastructure (dont la liaison de Satory avec le centre de Versailles ? qui est hors ZAC) ceci avant tout aménagement et toutes constructions.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations réelles entre les différents acteurs. Des promesses tardives et bien partielles pour juin 2022.

1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Le dispositif de CDT (Contrat de développement territorial) imaginé par l'EPAPS dans l'opération OIN paraît définitivement abandonné. Le sujet n'est plus abordé dans les réunions de concertation. Un tel support aurait pourtant pu être utile pour placer les opérations en perspective et faciliter les réflexions et propositions de tous les acteurs.

Il est singulier de constater qu'aucun bilan du CPER (Contrat Plan Etat-Région) Ile de France n'a été préparé alors qu'il est arrivé à son terme. Les préparatifs du prochain CPER 2022-2026 paraissent également bien incertains...

1-3 Sur le territoire de Versailles Grand Parc

Relevons deux points positifs concernant les paysages autour du domaine du Château de Versailles :

- *Disparition prochaine de l'énorme Moulin sur St Cyr mitoyen de la grande perspective
- *Prolongation en préparation sur le territoire de St Cyr de la perspective du Grand canal

Par contre l'énorme garage des Bus de Phébus installé sur les Mortemets à Versailles sur une zone du parc du Château est toujours présent et sans calendrier de migration.

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2021

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2020/2021

Notre Cycle d'Education à l'Environnement **2020/2021** avait pour thème : « **nos amies les chauves-souris** » et a été organisé en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, du Conseil Départemental des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines.

La Ferme du Manet, l'ONF, Azimut230, l'association Ville Verte, la Bergerie Nationale, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'INRAE, RTE, SEOP/SEVESC, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, EBS Le Relais, « Toutes les Nouvelles », TV78, et bien d'autres..., sont nos partenaires.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines et également aux foyers d'hébergement et instituts pour enfants handicapés. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition sur le site internet d'Yvelines Environnement et à l'accueil des sites de nos partenaires comme le Parc et Château de Thoiry, la Ferme du Manet, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de SQY, l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt, l'Ecole de la Campagne, EBS Le Relais Val de Seine, etc....

Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.

Ce cycle a débuté en **octobre 2020** par une **formation** avec des interventions de personnalités scientifiques compétentes, à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux :

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le **mercredi 7 octobre 2020 de 9h30 à 12h30** ;
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le **jeudi 8 octobre 2020 de 14h à 17h**.

Pour clôturer cette formation, un film a été projeté, « *une vie de Grand Rhinolophe* » de Tanguy Stoecklé, puis le verre de l'Amitié partagé.

Nous remercions à nouveau très sincèrement toute l'équipe de la Ferme du Manet, particulièrement Pierre-Henri MORIN, son Directeur, et Philippe CHAPLET, Responsable du Pôle Sciences, pour leur accueil et l'organisation.

Les **fiches pédagogiques** réalisées par nos intervenants, accessibles sur le site de l'association à tous les participants à la formation grâce à un mot de passe dès le 9 octobre, et pour tous à **partir du 7 janvier 2021**, date du lancement presse du jeu-concours.

Le **lancement Presse** du concours s'est déroulé au siège d'Yvelines Environnement, sous format hybride, la Ferme du Manet initialement prévue ayant été contrainte de fermer ses portes à cause de la crise sanitaire. Etaient présents Stéphanie ARLET, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, DSDEN 78 ; Claire CHAGNAUD-FORAIN, Maire-Adjoint déléguée à l'enseignement primaire, au périscolaire et à la restauration, Conseillère départementale des Yvelines ; Edmond de La PANOUSE, Président du Parc et Château de THOIRY, Membre élu à la CCI Versailles-Yvelines ; David FIEUX, Vice-président d'Yvelines Environnement ; Karine MERIGEAU, Conseillère pédagogique Sciences, DSDEN78 et Madame JEANNERET, Présidente d'Yvelines Environnement. Et en visio, Florence ALLORA, Inspectrice de l'Education Nationale, Michel CHARTIER notre Trésorier, Quentin ROUY, Secrétaire de Azimut230, Coordinateur IDF groupe chiroptère SFPEM, Olivier GAUTHERET, Membre élu de la CCI Versailles Yvelines, et Cyril FLEURY, Animateur à la Réserve naturelle de SQY, en ligne par téléphone !

Le **jeu-concours** s'est déroulé **du 7 janvier au 7 avril 2021** et la réunion du **jury** a pu avoir lieu le 16 avril 2021 au siège d'Yvelines Environnement en présence de Maître Xavier BARIANI, Président des huissiers de justice du département.

Tous les participants devaient remplir **une grille de mots** (sur les bulletins de participation), support de leur réflexion, et pour les partager, **illustrer le thème** « nos amies les chauves-souris ». Des indices étaient chaque semaine relayés dans le journal « **Toutes les Nouvelles** » à compter du lancement presse afin d'aider les participants à compléter la grille de mots.

>>> **En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, la remise des prix 2021 prévue le 25 mai au Palais des Congrès de Versailles a du être annulée.**

Mais, malgré la crise sanitaire, qui a débuté en mars 2020 à cause du Covid-19, nous nous sommes une nouvelle fois adaptés en mai 2021 proposant une remise des prix *virtuelle* avec un message vidéo de la Présidente d'Yvelines Environnement et l'élaboration d'un palmarès officiel suite à la réunion du jury d'avril :

<https://www.yvelines-environnement.org/nos-amies-les-chauves-souris/>

Grâce à nos fidèles partenaires comme l'association ACTI « du champ à la table », la Fondation Coubertin, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, la Bergerie nationale de Rambouillet, le Château de Versailles, la Ferme de Gally, Suez Environnement et la Coulée verte, le Domaine de Madame Elisabeth à Versailles (CD78), l'Espace Rambouillet de l'ONF, le PNR, la Serre aux Papillons, le Zoo de Thoiry, le Jardin du Ruchot, le Centre équestre d'Autouillet, le Potager du Roi, la Réserve naturelle de SQY, la Serre aux Papillons, et bien d'autres, les **bons décernés** aux lauréats pour les visites de sites sur des thèmes environnementaux, leur ont été envoyés par mail.

Les lauréats ont reçu un bon de visite ainsi qu'un diplôme pour le travail réalisé. Tous ceux dont la candidature n'a pas été retenue ont reçu un diplôme de participation.

2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2021

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont pu à nouveau organiser durant l'été 2021, du 6 juillet au 1^{er} septembre, l'**exposition des œuvres** du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « nos amies les chauves-souris ».

Chaque lauréat du Cycle d'Éducation à l'Environnement s'est vu remettre un bon d'accès à l'exposition lors de la « remise des prix ».

2-3 Journées de formation 2021 : Cycle d'Éducation à l'Environnement 2021-2022

Malgré les circonstances sanitaires, en juin 2021 une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a pu avoir lieu *dans le respect des gestes barrières*, et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2021-2022 a été défini avec nos partenaires : « **nos amis les insectes pollinisateurs** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes a eu lieu début octobre 2021 à l'Orangerie de Thoiry :

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le **mercredi 6 octobre de 9h30 à 12h30**, et en présence notamment de Florence **ALLORA**, Inspectrice de l'Éducation Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes

➤ Interventions scientifiques

- Karine **MERIGEAU**, Conseillère pédagogique Sciences, DSDEN78 :

« *Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation* »

- Caroline **PICQUE**, Animatrice en entomologie, Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) :

« *Qu'est-ce qu'un insecte ? Qu'est-ce qu'un pollinisateur ?* »

- Matthieu **DACHER**, Maître de Conférences à Sorbonne Université – IEES :

« *Je m'adapte, tu t'adaptes ... La relation fleurs-insectes* »

- Docteur Etienne **CALAIS**, Vétérinaire en retraite, spécialiste des abeilles :

« *La communication chez les abeilles* »

- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le **jeudi 7 octobre de 14h à 17h**, et en présence notamment de Stéphanie **ARLET**, Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse, Responsable du service Jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports.

➤ Interventions scientifiques

- Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :
« *Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les insectes pollinisateurs* »
- Caroline **PICQUE**, Animatrice en entomologie, Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) :
« *Qu'est-ce qu'un insecte ? Qu'est-ce qu'un pollinisateur ?* »
- Matthieu **DACHER**, Maître de Conférences à Sorbonne Université – IEES :
« *Je m'adapte, tu t'adaptes ... La relation fleurs-insectes* »
- Docteur Etienne **CALAIS**, Vétérinaire en retraite, spécialiste des abeilles :
« *La communication chez les abeilles* »

Pour clôturer la formation le verre de l'Amitié a été partagé et une visite du Parc et Zoo de Thoiry offerte grâce à notre fidèle partenaire Edmond de La PANOUSE.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/cycle-deduction-a-lenvironnement/> grâce à un mot de passe dès le 9 octobre, et pour tous à partir de **7 janvier 2021**, date du lancement presse du jeu-concours, sur le site de l'association.

2-4 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site > <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

2-5 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les forêts, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000, etc... : les commissions de suivi de sites (CSS), les commissions consultatives de l'environnement (CCE), les comités de gestion, de suivi ou techniques, etc...

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2021

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de la Région Ile-de-France

Par Patrick Menon.

Cette année 2022 est l'occasion de fêter le cinquantenaire de la création de l'union d'associations et d'usagers : « Les Amis de la Plaine de Versailles »

En 1972 est créée l'union des associations et usagers de la Plaine de Versailles, sous l'appellation « Les Amis de la Plaine de Versailles », à l'initiative d'associations de Crespières et des Alluets-le-Roi.

En 1975, Jacques Chirac inaugure les Zones Naturelles d'Equilibres en Ile-de-France.

Les contours de la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles s'étendent du Parc du Château de Versailles à l'Est aux coteaux forestiers de Septeuil à l'Ouest, de l'autoroute A13/rives de Seine au Nord à la RN 12/vallée de Chevreuse au Sud.

Les statuts du 6 octobre 1979 de l'Union « Les Amis et usagers de la Plaine de Versailles » intègrent la nouvelle dimension de ZNE et précisent ses buts :

- De prendre toutes les initiatives en faveur de la protection de l'environnement dans la Plaine de Versailles.
- De contribuer à la protection des sites et au maintien du caractère rural de la région.
- De favoriser la participation des Associations qui la composent à l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols dans les communes de leur ressort ; de participer, en sa qualité d'Union, aux travaux d'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme ou autres documents analogues, concernant la Plaine de Versailles.
- D'étudier avec les organismes compétents les problèmes d'ordre économique et social qui se posent au monde rural, spécialement dans une Zone Naturelle d'Equilibre telle que la Plaine de Versailles.
- De coordonner l'activité des associations adhérentes, et de les représenter auprès des collectivités locales, des élus, des administrations, de la presse, etc..., chaque fois que nécessaire.
- D'informer le public, les services administratifs et organismes divers par voie orale et de presse.

Sous l'impulsion de son Président Jacques Hucliez, de Crespières, et des membres du Conseil représentants des associations locales, de Bailly, de Feucherolles, de Saint-Nom-la Bretèche, de Thiverval-Grignon, de Villepreux, etc.... le développement de l'Union « Les Amis de la Plaine de Versailles » s'est poursuivi pendant les années « 80 » et les actions contre le développement des projets immobiliers, en particulier les ZAC (Zones d'Aménagements Concertées), se sont amplifiées.

Il s'agissait de conserver la nécessaire vocation agricole de la Plaine et son caractère rural, ainsi que les paysages remarquables et le Patrimoine historique des villages, à proximité des zones urbaines.

C'était d'ailleurs le sens voulu par l'Etat, en créant les ZNE en 1975, de protéger des zones naturelles pour y conserver une économie agricole et rurale, permettant aussi à la population urbaine d'aller s'y ressourcer.

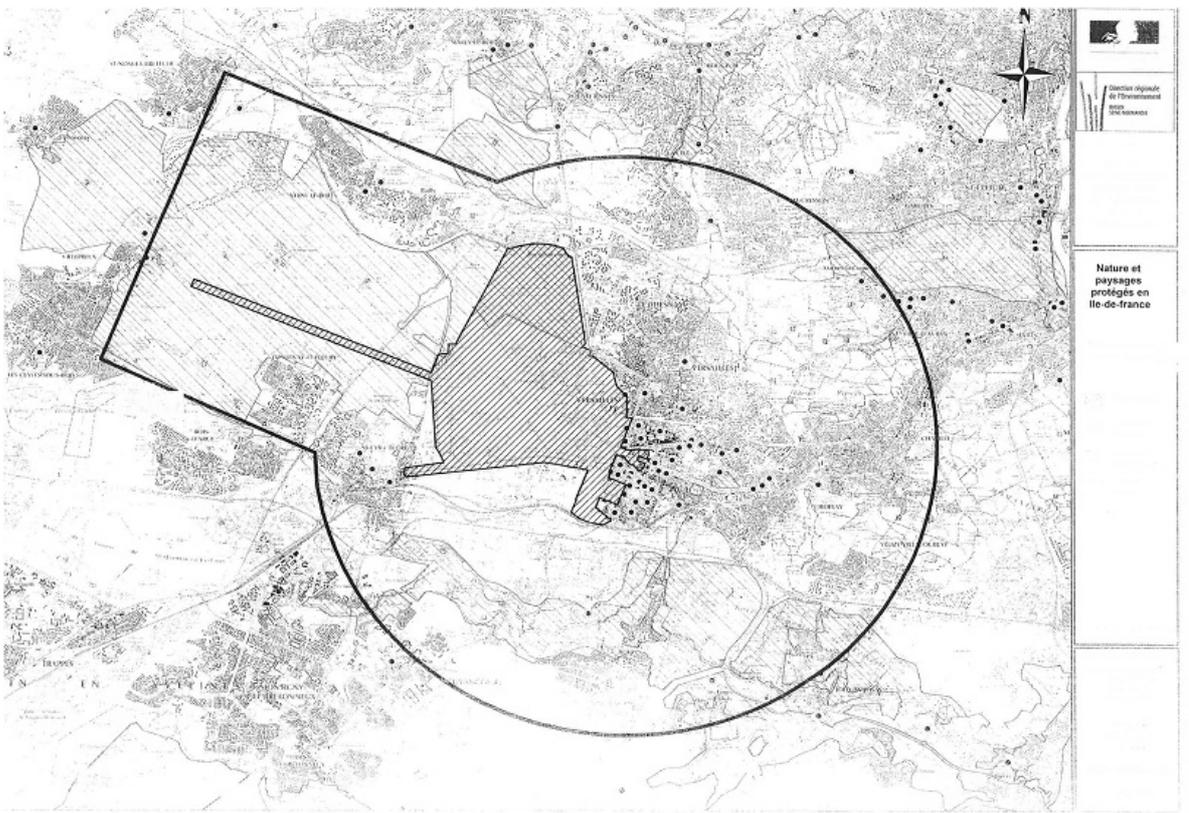
Il fallait pour cela s'opposer aux développements de grands projets immobiliers qui avaient déjà commencé dans les villages à proximité de Versailles, en consommant de plus en plus de bonnes terres agricoles, et aussi hélas en effaçant progressivement les traces de l'Histoire du Château de Versailles, et de son Parc, classés au Patrimoine mondial, et aussi du Grand Parc des Chasses de Louis XIV, protégé en partie par le Décret Malraux d'octobre 1965.

C'était en particulier le cas à Saint-Cyr l'Ecole, à Fontenay-le-Fleury, à Noisy-le-Roi et à Bailly, où la plupart des allées royales partant de l'étoile Royale, à l'extrémité du Grand Canal du Parc de Versailles ont été « effacées » par les constructions.



La protection de ces lieux est arrivée après que l'essentiel du mal ait déjà été fait, grâce au Décret du 15 octobre 1965 (décret Malraux), qui définit un périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons à partir de la chambre du Roi et de l'axe du grand canal jusqu'à Villepreux. Dit « trou de serrure », voir ci-dessous.

Dans ce périmètre, l'architecte des bâtiments de France donne son avis sur les projets d'urbanisme. C'est un moyen de protection qui s'ajoute aux prescriptions des PLU.



Les Amis de la Plaine de Versailles allaient connaître un large développement sur les communes de Bailly, Chavenay, Crespières, Feucherolles, Herbeville, Les Alluets-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre, Montainville, Noisy-le-Roi, Orgeval, Plaisir, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Nom-la-Bretèche, Thiverval-Grignon, Villepreux.

Des manifestations ont été organisées dans la Plaine de Versailles dont la plus importante fut en 1983 la grande randonnée pédestre, cycliste et équestre et son rendez-vous festif à la Ferme de Grand'Maison à Villepreux avec une démonstration d'Art équestre par Michel et Catherine Henriquet, écuyer de renommée mondiale, conseiller au Cadre noir de Saumur.

Ces combats des associations pour protéger l'environnement ont pu s'exprimer par la rédaction des « Livres Blancs » départementaux et régionaux à l'initiative du Ministre Michel Crépeau en 1981.

Ainsi l'Union des associations de sauvegarde de l'environnement des Yvelines et l'association de sauvegarde de Versailles et des environs, devenue Yvelines Environnement, ont lancé en 1982 le travail de rédaction du Livre Blanc de l'Environnement des Yvelines, sous la direction de Madame C.F. Jeanneret, à cette époque Secrétaire générale du Bureau de Liaison, sur divers thèmes, avec la consultation et la participation des associations locales :

- Formation, information et participation,
- Sauvegarde du patrimoine naturel,
- Cadre et qualité de la vie,
- Politique de l'énergie,
- Conservation des Monuments classés.

Un chapitre de ce Livre Blanc est consacré à « l'aménagement rural et les Zones naturelles d'équilibre », rédigé par P. Menon.

On peut y lire : *« les zones rurales telles que la Plaine de Versailles, etc..., doivent être préservées en tant que Zones Rurales en Agglomération Parisienne (ZRAP) ou Parcs Naturels Régionaux selon leur vocation traditionnelle et leur situation géographique où l'on doit limiter très sévèrement l'urbanisation »*

« Pour atteindre ces buts, il s'agit d'obtenir le plus rapidement possible ;

- *L'approbation des SDAU (Schémas Directeurs d'Aménagements Urbains) et la mise en accord des POS (Plan d'Occupation des Sols), devenu PLU,*
- *La délimitation stricte des périmètres d'urbanisation,*
- *L'inscription ou le classement des sites menacés,*
- *Des aides financières aux communes rurales pour des équipements de première nécessité,*
- *La participation de droit des associations de protection de l'environnement aux délibérations concernant le POS et les aménagements tant d'infrastructures que d'habitations »*

Dans le chapitre Circulation – Transports, on traite particulièrement de la problématique du bouclage de l'A86 à l'ouest de la Francilienne, compte tenu de l'opposition de toute traversée de la Plaine de Versailles par des autoroutes et voies rapides.

Toutes les associations ont dû se battre pour conserver le caractère rural à travers des POS puis des PLU, de plus en plus consommateurs d'espaces agricoles et naturels, entre autres pour satisfaire aux lois SRU, imposant 25%, de logements sociaux partout sans considération du caractère historique ou esthétique dans la diversité des communes françaises.

De même, elles ont dû se battre pour **éviter des infrastructures routières destructrices** des espaces naturels et de la qualité de vie des habitants.

Elles ont dû se battre pour que **soit définie et classée une petite partie de la ZNE, dans le prolongement du Domaine de Versailles.**

C'est face au risque de « bouclage » de l'A86 ouest (après 17 projets avortés) dans la Plaine à la lisière du Parc du Château de Versailles avec la création de deux gros échangeurs, à Bailly et à Saint-Cyr-l'École que les associations suivantes ont créé le Collectif « Environnement Ouest Versailles » (EOV) en avril 1993 :

- APEBN Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly,
- ARA Association de défense des Riverains de l'Autoroute A12
- ADEEO Association de Défense de l'Environnement de l'Epi d'Or
- Club antigaspi Association de défense des Rocquencourtois
- ANQV Noisy-le-Roi Qualité de Vie

Le lancement d'EOV a été réalisé le 4 avril 1993 à la Ferme de Grand'Maison à Villepreux ainsi que la campagne de sensibilisation sur le thème ;

« Préservons la richesse du Patrimoine Naturel et Historique du Val de Gally et des Sources de la Bievres ».

La Charte d'E.O.V., qui a été signée à cette occasion, précise ;

- Ce que nous sommes,
- Ce que nous faisons,
- Ce que nous croyons,
- Ce qui nous rassemble,
- Ce que nous promettons, entre autres « de promouvoir la réhabilitation et la sauvegarde des abords du Parc de Versailles, de Rocquencourt à Saint-Cyr-l'Ecole » et « de combattre vigoureusement les projets qui portent atteinte à la qualité de vie des habitants » .

Dans ce combat d'EOV contre les projets de bouclage d'A86 dans la Plaine de Versailles, le plus dur a été celui du lieu de raccordement du tunnel ouest (mixte poids lourds/véhicules légers) à l'A12, à Bailly, près des habitations.

Les actions de l'APEB, menées par son président Patrick Menon tout au long de l'année 1994, avec le soutien de la population par une pétition rassemblant 1300 signatures, vis-à-vis de toutes les autorités : le maire de Bailly, Colette Le Moal, le préfet, Claude Erignac, le président du Conseil général Paul-Louis Tenaillon, le président du Conseil régional, Michel Giraud, et les nombreux échanges avec Madame Brévant, de la DDE, et les interventions auprès des Ministres, Edouard Balladur, Michel Barnier, ...et Députés, ont fini par une solution de compromis qui allait toutefois altérer la Plaine de Versailles.

Communiqué

Le bouclage de l'A86 à l'Ouest

M. Menon, président de l'APEB nous demande publier le communiqué suivant:

« Suite à la présentation aux associations du projet A86 de l'Etat par M. le préfet des Yvelines le 9 février 1994, l'APEB (association de protection de l'environnement de Bailly) confirme ses demandes, correspondant à la volonté exprimée par environ 1300 Baillacois majeurs dès fin 1993/début 1993, qui n'ont fait l'objet, à ce jour, d'aucune concertation:

- un seul tunnel sur le tracé ouest n'autorisant la circulation que d'une seule voie dans chaque sens entre Rueil et Bailly,

- aucun échangeur en tout point du tracé et principalement aucun raccordement avec la D307 et le CD7 au niveau du raccordement A86/A12,

- une seule sortie du tunnel, venant de Rueil, pour raccordement avec l'A 12, prévue sur le territoire de Bailly, située après

le CD7, la voie ferrée et le rû de Maltoute, avec péage au sud de A12,

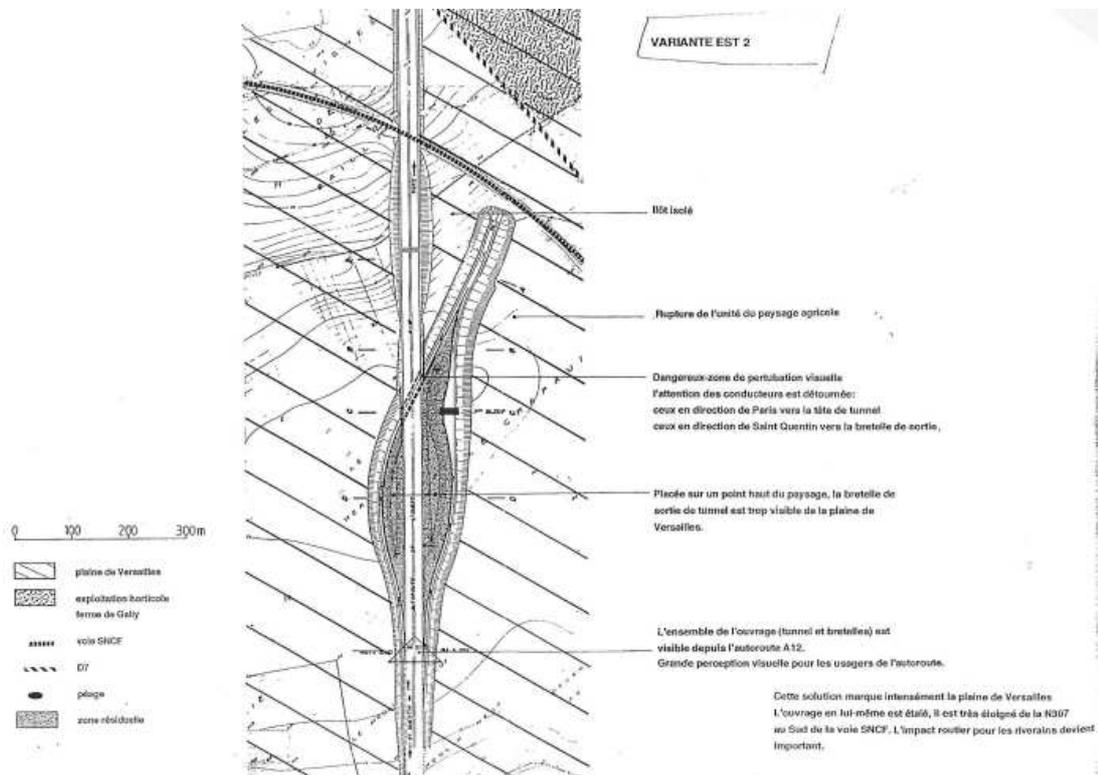
- la réalisation d'études d'impacts visuel, acoustique et de pollution tant atmosphérique que sur les eaux de ruissellement effectuée en concertation avec la municipalité et l'APEB; ces études devant prendre en compte l'impact de l'apport de trafic spécifique à l'A86 sur les riverains de A12.

Les protections et aménagements retenus devront démontrer une amélioration significative par rapport à la situation actuelle.

L'APEB et les Baillacois ne sauraient admettre, aussi longtemps après avoir fait ces demandes, que l'enquête d'utilité publique puisse commencer avant d'avoir obtenu un accord écrit sur l'ensemble de ces points et la réalisation du dernier point.»

MERCREDI 23 MARS 1994

La solution d'un nouveau projet de raccordement du tunnel A86 à l'A12, appelé Est 2, à 800 m des habitations, dans un endroit d'agriculture difficile, dit Le Crapaud, a été ajoutée à l'enquête d'utilité publique et a été finalement retenue dans la DUP d'avril 1995.



Cette DUP était assortie de plusieurs engagements et un Comité de suivi des engagements de l'Etat a été créé.

NB : Ce raccordement n'a pas été réalisé à ce jour à la suite de la suppression de la technologie de tunnel mixte pour des raisons de sécurité.

Les terrains d'assiette de ce projet sont la propriété de Cofiroute qui en a loué une partie à Bio-Yvelines-Services pour installer une plateforme de compostage de déchets verts.

D'autres associations avaient rejoint E.O.V. telles l'ADEF (Feucherolles), l'ADEVAL (Chavenay), l'AAFRA (Fontenay/Bois-d'Arcy), l'ADSC (Cresprières), l'AHVHTB (Tuilerie-Bignon), l'ADV (Villepreux), l'ADER remplaçant le CAG (Rocquencourt).

E.O.V. avait invité une association créée par des riverains de la D307 et du Golf de St-Nom-la-Bretèche qui s'était intitulée « Sauvons l'Ile-France », à se joindre à E.O.V., ce qu'ils n'ont pas fait.

D'autres actions d'E.O.V. ont été engagées contre le développement des infrastructures routières concernant la D307, déjà à 2X2 voies pour la déviation de Bailly et Noisy-le-Roi, dans **le projet de déviation de Saint-Nom-la-Bretèche qui ouvrirait la voie à transformer progressivement la D307 en autoroute A13 bis.**

Malgré la rencontre de P. Menon avec le préfet Claude Erignac, le projet de déviation à 2X2 voies a fait l'objet d'une DUP. Mais cette décision a été attaquée par 18 recours contentieux, Après plusieurs années, un nouveau projet de déviation à 2X1 voie a été réalisé.

Un autre gros dossier suivi par EO, qui s'est avéré par la suite lourd de conséquences pour les associations de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles, a été le « Classement de la Plaine de Versailles »

E.O.V. avait rencontré l'inspecteur des sites en charge du projet de classement de la partie de la Plaine de Versailles entre le Parc du Château de Versailles et Chavenay, et entre Bois-d'Arcy et Bailly/Noisy-le-Roi/St-Nom-la-Bretèche.

Le projet de classement de ce territoire au titre des sites selon la loi du 2 mai 1930 a été soumis à enquête publique du 2 février au 1^{er} mars 1996.

Certains élus locaux avaient exprimé leurs réserves sur la procédure de classement du site.

Les agriculteurs avaient obtenu des aménagements pour assurer leurs activités.

Les 10 associations membres d'EOV avaient exprimé dans une délibération commune du 19 février 1996 leur approbation du projet de classement assortie de demandes spécifiques, en particulier :

- « Les collines boisées, en particulier les forêts domaniales, doivent faire l'objet d'une procédure de classement, en continuité du classement de la Plaine de Versailles, principalement la forêt de Marly,

Association Yvelines Environnement - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

01 39 54 75 80 // courriel : yvelines.environnement@orange.fr

- L'inscription des sites de l'ouest du pays de Gally (Chavenay, Crespières, Feucherolles, Thiverval-Grignon,) jusqu'à la vallée de la Mauldre doit faire partie intégrante du dossier de classement de la Plaine de Versailles. »

La procédure aboutit au décret de classement du 7 juillet 2000 qui définit le contour du site classé, et les règles applicables à l'intérieur du site classé, en précisant que la gouvernance est assurée par l'Etat qui soumet les projets aux instances établies pour avis, telle que la Commission Départementale Nature, Paysages et sites (CDNPS) puis émet une décision au niveau du Ministère concerné.

Une décision gouvernementale de classement de deux sites naturels de la région parisienne

La Plaine de Versailles sauvée, à terme, du bétonnage et de la spéculation immobilière

Cela faisait des années que les associations de défense de la Plaine de Versailles se battaient pour obtenir son classement. C'est chose fait depuis la parution du décret d'Etat au journal officiel, le 18 juillet dernier. Une grande victoire pour l'environnement dans la région parisienne.

Le décret d'Etat du 7 juillet 2000 vient d'officialiser le classement de la Plaine de Versailles et de la vallée de la Bièvre.

Pourtant, dès la Révolution, un certain nombre de personnes avait compris l'importance d'une telle décision et avait décliné la zone "inaliénable". Mais, les intérêts économiques, la pression démographique et le développement urbain avaient depuis peu à mal cette belle préservation et détruisaient peu à peu un bien naturel et historique précieux pour la région parisienne : le grand parc du château de Versailles. Regardé de toutes parts, le territoire de classe de Louis XIV a d'ores et déjà, et définitivement, perdu une bonne partie de sa superficie qui constituait les « les mille hectares à la belle époque, il sera donc fallu la rendre aux efforts des associations, des communes et des hommes politiques pour que l'Etat, avec la simple signature de Dominique Meyer, se décide à mettre hors de portée de la spéculation immobilière, ce site exceptionnel. Grand passionné d'histoire et amoureux du Grand Parc, Bruno Chauffert-Yvert, architecte des bâtiments de France se s'était précieusement de cette décision. « Pour l'instant les terres sont celles de l'urbanisation, maintenant il vient à l'Etat et avant tout fait, le parc se serait développé sur de l'urbain. Le site classé offre une véritable promesse. C'est l'Etat qui protège et fait le spectacle aux

prendre une décision concernant l'avenir de la zone. » Le décret d'Etat sera donc de la compétence des Plans d'occupation du sol (POS), tous une frange, à priori, constructible. « Nous sou-

lons éviter tout bétonnage de cette Plaine. Sur les photos de l'Institut géographique national (IGN) des années soixante ou soixante-dix, il n'y avait pas de petits lots en cours, mais depuis,

quand on voit les franges urbaines, on constate qu'elles se touchent et se rejoignent déjà, comme au niveau de Saint-Nom-la-Brevêche. Le but est de décrocher toute spéculation immobili-

ère. Pour le moment, les maîtres des communes concernées semblent parfaitement comprendre l'importance de cette action, mais, avec des élections, nous ne pouvons pas savoir quelles

seront les réelles des nouveaux arrivants. » Le développement urbain des villes et villages rive de la Seine est un fait dont il n'est pas possible de nier l'importance. Un argument que certaines communes utilisant pour être en mesure de mettre en avant pour justifier le peu de construction de logements sociaux, « il est tout simplement aller chercher ailleurs pour les nouvelles constructions et notamment pour les logements sociaux », remarque Bruno Chauffert-Yvert. « Mais les maîtres savent tout ce qu'ils ont fait et ne peuvent plus construire de fait de logement. Cela se concrétise qu'une des limites des villes. Quel qu'il soit, le décret de classement est antérieur à cela qui sur les logements. »

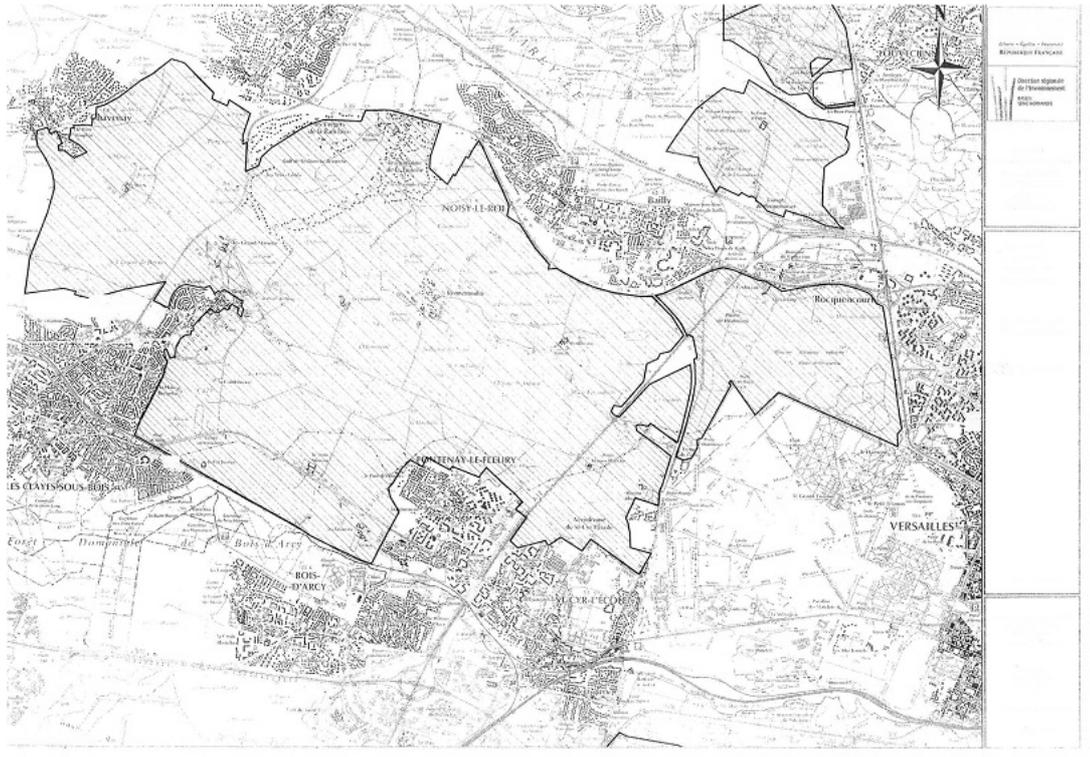
C'est donc tout un écosystème forestier d'une plaine et d'une vallée, avec la vallée de la Bièvre, toute une économie agricole et touristique qui sortent par la grande porte du parc des promoteurs immobiliers. Mais que reste-t-il du mur de clôture long de quarante-trois kilomètres et des vingt-cinq portes ornées par Jules-Hardouin-Mansart ?

Seuls quelques vestiges restent encore au temps et à l'histoire comme la porte des Turleries à Saint-Nom-la-Brevêche, la porte des Gonds à Noisy-le-Roi, un accès des parcs entiers de Saint-Etienne. Le nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France prend donc la voie de la protection de son cadre de vie.

Diana Castro

Le tableau de Paillet, aujourd'hui une représentation aérienne de la Plaine de Versailles vers 1668.





Un « **Document d’Orientation pour la gestion du site classé** » avait été rédigé.

Il était prévu que ce document serait **introduit dans les Plans Locaux d’Urbanisme (PLU) des communes concernées par le site classé.**

Ce document émet des règles spécifiques pour faciliter l’exploitation des propriétés agricoles, et prévoit des réunions périodiques entre les agriculteurs et l’Administration préfectorale.

Or, après la parution du Décret, des recours auprès du premier Ministre ont été émis par des élus et des agriculteurs, qui pensaient que ce « document de gestion » serait joint au Décret de classement.

Madame le Député faisait une requête dans ce sens, auprès du Préfet, par lettre du 31 octobre 2000, signée des élus.

Face à cette situation, les associations qui avaient soutenu la demande de classement ont réagi par la lettre d’EOV du 28 décembre 2000 au préfet des Yvelines.

Cette lettre rappelait les finalités du classement de cette partie de la Plaine de Versailles dans le but d’intérêt général de conservation du Patrimoine et demandait « *de mettre en place une Institution comprenant les différents acteurs qui, ont un rôle à jouer : Administration, Agriculteurs, Associations et Elus, dont les attributions devront être définies dans une Charte.* ».

La réponse du Préfet, en date du 19 février 2001, précise que le « document d’orientation pour la gestion du site » a été adressé à tous les maires pour annexion aux PLU et communication à tout demandeur.

De plus, il est écrit : « une commission de concertation que je ne manquerai pas de réunir régulièrement, sera constituée après les élections municipales. »

A notre connaissance, les associations de protection de l’environnement de la Plaine de Versailles qui ont principalement contribué au classement, n’ont jamais été nommées membres d’une Commission de concertation !

La DIREN a commencé son travail d’études sur l’aménagement du site classé en communiquant le 12 août 2002 le document « Diagnostic et premiers principes de gestion » qui a fait l’objet d’observations des associations membres d’EOV concernées.

Par son courrier du 4 juillet 2003 au préfet des Yvelines, Yvelines Environnement rappelle la demande d’EOV du 28 décembre 2000 et la réponse du 19 février 2001 (ci-dessus) et s’étonne que les associations pour la protection de l’environnement, principaux acteurs du classement, ne soient pas partie prenante de l’avenir du site classé

Dans sa réponse du 11 août 2003, le préfet des Yvelines Marc Delattre répond qu'a été constituée une « *Commission de concertation composée de représentants des agriculteurs, de la chambre d'agriculture et des services de l'Etat. Les élus de la plaine ont été aussi invités à participer à cette commission en raison de leur rôle déterminant en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'occupation du sol. La commission a été installée le 25 novembre 2002 au cours d'une première réunion en Préfecture.*

Il n'était donc pas prévu de réunir l'ensemble des acteurs de la Plaine de Versailles et d'élaborer une charte mais simplement de pouvoir répondre aux préoccupations très spécifiques des agriculteurs qui doivent exercer leur activité professionnelle dans un périmètre de site classé.

Cela n'exclut pas le rapprochement des autres partenaires concernés par le site dans le cadre de rencontres des différentes associations mais à ce jour, cela ne me paraît pas relever de l'initiative, ni de l'arbitrage de l'Etat.»

Belle « hypocrisie », car l'avenir démontrera que ladite commission composée essentiellement d'agriculteurs et d'élus prendra tous Pouvoirs de décisions pour l'aménagement du site classé, ne laissant donc que des possibilités de recours aux associations pour la protection de l'environnement.

Toutefois, les associations ont poursuivi en 2004 les travaux avec la DIREN et le cabinet DAT Conseil (Mme Tacquard) sur l'état des lieux pour le devenir du site classé.

Des agriculteurs et des élus ont constitué en 2004 une « association » dénommée « Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets » (APPVPA), invitant des associations locales, dont les associations pour la protection de l'environnement, à y adhérer.

Par lettres d'EOV, toutes les associations pour la protection et la sauvegarde de l'environnement de la Plaine de Versailles ont décliné l'invitation :

- du 16 mai 2004 au président de ladite « association » en contestant les motifs de création d'une telle « association » ;
- du 23 mai 2004 au préfet des Yvelines, rappelant que, malgré le rôle essentiel des associations pour la protection de l'environnement dans le classement du site, elles n'ont pas été invitées à la Commission de concertation installée le 25 novembre 2002, et rappelant à nouveau à l'Etat de mettre en place une Commission indépendante pour l'aménagement et la gestion du site classé.

Par ailleurs, il est évident que des associations pour la protection de l'environnement ne peuvent pas être membres d'une « association » dirigée par des élus, alors qu'elles sont quelquefois obligées de faire des recours contentieux contre ces mêmes élus.

Le montage de cette « association » prouvait de facto la volonté de certains « acteurs » d'empêcher la participation des associations de protection de l'environnement aux études d'aménagement et de gestion du site classé.

Seul l'Etat pouvait le faire en créant effectivement une « Commission de concertation pour le site classé de la Plaine de Versailles » comprenant tous les acteurs représentatifs.

Au lieu de cela, l'Etat a délégué ses Pouvoirs à l'APPVPA, qui n'a jamais invité les associations pour la protection de l'environnement à participer, en toute indépendance, à ses travaux.

L'APPVPA s'est développée au-delà du site classé et a établi une « Charte de la Plaine de Versailles », sans consultation des associations pour la protection de l'environnement qui avaient été à l'origine de la demande à l'Etat dès décembre 2000 d'établissement d'une Charte.

Cette Charte n'a pas été validée par l'Etat.

L'APPVPA est financée par des subventions des communes, dont elle est partie prenante. Quelle indépendance dans le développement des projets d'aménagement et d'urbanisation ?

Face à cette situation, les associations pour la protection de l'environnement de la Plaine, qui avaient rejoint EOV, ont décidé en 2004 de réveiller « Les Amis de la Plaine de Versailles » sous l'appellation d'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV), en reprenant l'essentiel des statuts de l'Union « Les Amis et usagers de la Plaine de Versailles » et en se donnant comme territoire d'actions les limites de la ZNE de 1975.

Les associations :

- APEBN- Bailly/Noisy-le-Roi
- ADEEO - Saint-Cyr-l'Ecole

- ADSC - Crespières
- ADEF - Feucherolles
- ADVV - Villepreux

Les buts définis par les statuts :

Cette Union a pour buts, dans la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles définie dans ses limites suivantes :

- Autoroute de l'ouest (A13) au nord,
 - Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines au sud,
 - Les territoires des communes des Alluets, Septeuil et Orgerus à l'ouest,
 - Le Parc de Versailles jusqu'au Château à l'est.
- a) de prendre toutes les initiatives en faveur de la protection de l'environnement,
 - b) de préserver les sites et le caractère rural,
 - c) de sauvegarder les conditions et la qualité de vie,
 - d) d'étudier, suggérer, promouvoir toute réalisation propre à faciliter et agrémenter l'existence de ses habitants,
 - e) de favoriser la participation des Associations à l'élaboration des Plans d'Urbanisme dans les communes de leur ressort,
 - f) de participer à toute démarche et travaux concernant l'aménagement de tout ou partie de cette Zone, avec les élus, l'administration et les agriculteurs,
 - g) de coordonner l'activité des associations adhérentes dans les domaines définis d'intérêt commun, et de les représenter alors auprès des collectivités, des élus, des administrations, des organes de communication, etc..., chaque fois que nécessaire.
 - h) D'informer le public, les services administratifs et tous organismes de ses actions, par tous moyens appropriés.

Concernant le site classé de la Plaine de Versailles, les tentatives préfectorales de 2006 d'inviter les associations de l'APEPV à participer aux travaux de la commission de concertation et de groupes de travail n'ont pas abouti.

Les associations de l'APEPV ont toutefois fourni à la DIREN des observations sur le Document « Etudes préalables à l'élaboration d'orientations patrimoniales et paysagères de la Plaine de Versailles », dont le rendu a été transmis le 19 octobre 2006.

Document de travail de la DIREN



Une réunion s'est tenue le 7 juillet 2010 au Château de Versailles pour présenter les travaux pour l'aménagement du site classé de la Plaine de Versailles. Mais les associations pour la protection de l'environnement de la Plaine de Versailles n'étaient pas invitées.

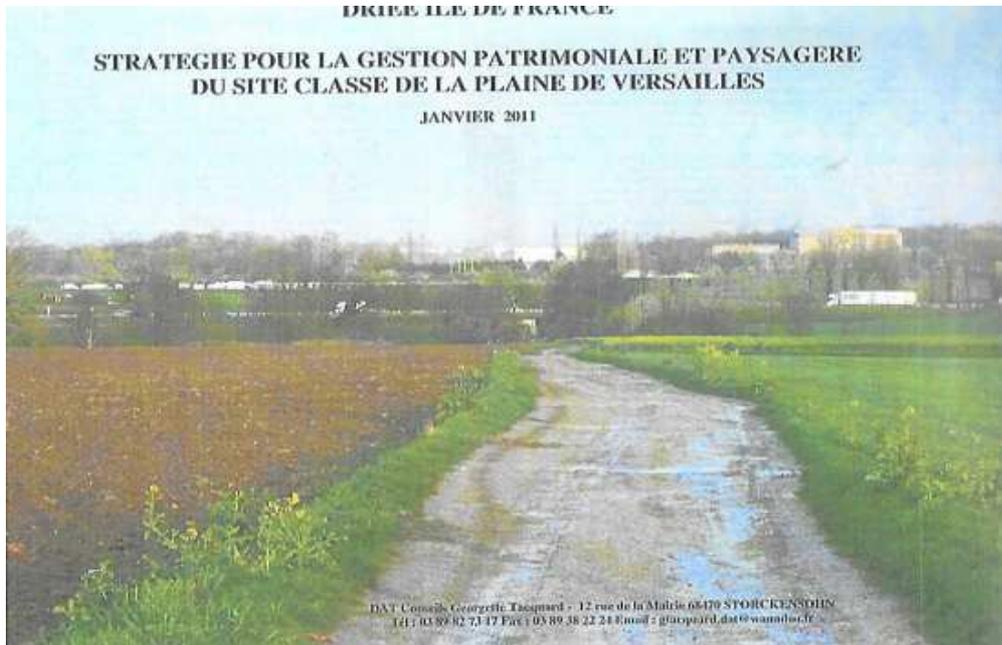
Puis l'APEPV a pu obtenir un rendez-vous avec l'inspecteur des sites de la DRIEE en juin 2011 à Versailles pour être informée sur le programme d'actions « *actuellement discuté* » (sans les associations pour la protection de l'environnement de la Plaine de Versailles)

Ci-dessous la liste des projets dans le site classé, à cette date :

Axes stratégique présentés dans le guide de gestion	Objectifs présentés dans le guide de gestion	Liste des projets	Maitre d'ouvrage pressenti	animation pressentie
Axe 1 : Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel	Objectif 1 : Restituer ou évoquer les structures paysagères historiques (allées, remises arborées et mur d'enceinte)	Restaurer l'allée de Villepreux jusqu'à l'A12	VGP pour l'étude, CG, RFF, château	Préfecture
		Poursuivre la réflexion de l'allée de Villepreux au-delà de l'A12		APPVPA
		Restauration du "trident gabriel", prolongement de l'allée de Saint-Cyr	Saint-Cyr	APPVPA + Saint-Cyr
		Evocation de l'allée de la Tuilerie (ou de noisy) sur la commune de Noisy	Commune de Noisy	APPVPA
		Evocation du mur d'enceinte du Grand Parc dans le cadre des travaux de la déviation de Saint-Nom	CG 78, commune	APPVPA
		Concertation sur projet de boisement à l'emplacement d'une ancienne remise boisée sur la commune de Noisy		APPVPA
		Poursuivre la plantation de "buissons" en référence aux anciennes remises arborées	GIC de l'Oisement	APPVPA
	Objectif 2 : Mettre en valeur les grands patrimoines bâtis structurants, porteurs de l'identité de la Plaine	Réhabiliter, mettre en valeur et animer la chapelle de l'ancien prieuré de Rennemoulin	Institut Pasteur	APPVPA avec Institut Pasteur et commune
		Sauvegarder le pavillon de chasse Louis XV au bord de la RD11	A trouver, propriétaire défaillant	APPVPA
		Valorisation du pavillon de la Porte d'Arènes	ONF	APPVPA
		Requalifier le Domaine des Gondy de Villepreux	Futur acquéreur...	APPVPA et SDAP
		Initier un projet pour la Faisanderie de Bailly/Fontenay/ St Cyr	à définir	VGP
	Objectif 3 : Préserver, réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine rural	Mettre en valeur les bornes, ponceaux, pédiluves, ...	à définir	APPVPA
	Objectif 4 : Promouvoir des formes d'entretien qui fassent participer les habitants ou les agriculteurs	Etendre l'action d'Ecogardes sur le site classé	Association locale (Papiers Forêts ?)	APPVPA
	Objectif 5 : refaire une zone riche en biodiversité	Poursuivre les aménagements en faveur de la faune sauvage	GIC Oisement	APPVPA
		Renaturation du ru de Gally entre Rennemoulin et Villepreux	SIAERG	SIAERG

Axe 2 : Vers une agriculture qui tire parti, économiquement, de la valorisation du patrimoine naturel et culturel	Objectif 6 : définir avec la profession agricole les positionnements pertinents des exploitations agricoles de la Plaine à long terme, et les conditions nécessaires à sa viabilité	Espace cheval commun aux centres équestres de la Plaine de Versailles	Centres équestres	APPVPA
		Accompagner les projets agricoles, dont la filière équestre	Les exploitations agricoles de la Plaine	APPVPA
	Objectif 7 : Développer les partenariats et les appuis aux évolutions agricoles vers l'agritourisme et l'agriculture	Poursuivre le programme Leader	GAL de la Plaine de Versailles	APPVPA
	Objectif 9 : Soutenir et accompagner la reprise des anciennes fermes, moulins et faisanderie de façon prioritaire par la profession agricole	Ferme des Moulineaux	Divers propriétaires	Sous préfet
		Ferme de Pontaly	Alexandre Rueche	APPVPA (Bailly)
		Ferme institut pasteur: Prieuré + faisanderie	Institut Pasteur	APPVPA
		Ferme de Mézu	Luc de Saint-Seine	APPVPA
		Fermes du domaine Clérico: Trou-Moreau, Val Joyeux, Haie Bergerie	E Clérico	APPVPA
		Ferme de l'Etang	Famille Gadala	APPVPA
		Ferme de la Maison Blanche	M. Fourré	VGP
	Ferme des graviers	Fontenay	APPVPA + Fontenay	
Objectif 10 : Bien insérer dans le paysage et dans l'identité de la Plaine, les nouvelles constructions et aménagements agricoles	Nouvelle exploitation agricole Alexandre Flé	Alexandre Flé	SDAP + APPVPA	
Axe 3 : Promouvoir une gestion urbaine qui préserve l'identité de la Plaine	Objectif 11 : Maîtriser le développement de l'urbanisme et des équipements dans le site classé et sur ses abords	Projet de bassins et de zone de surinondation en amont de Rennemoulin	SMAROV	Co-animation: SMAROV + APPVPA
		Action de veille sur l'urbanisme	VGP + DDT	VGP + DDT
		Mission de réflexion, puis d'action / publicité aux abords du site classé	VGP + DDT	VGP + DDT
	Objectif 12 : Conserver le caractère villageois de Rennemoulin	Pas d'action identifiée précisément sur ce thème, il faudrait que la commune lance un PLU		
	Objectif 13 : Reconquérir l'aspect arboré des marges du site par une gestion adéquate des zones urbaines et de leurs limites	Suivi et conseil pour les projets d'aménagement des franges urbaines	VGP + STAP + CAUE	VGP + STAP + CAUE
		Requalification des jardins familiaux de Villepreux	ADW + Villepreux	APPVPA
		Projets de jardins familiaux sur Fontenay-le-Fleury en reconversion d'une friche sportive	Fontenay	VGP
Projets de jardins familiaux, "forêt des enfants" et desserte locale de la future ZAC à Saint-Cyr		Saint-Cyr	VGP	
Axe 4 : renforcer les activités de découverte dans la Plaine	Objectif 16 : Développer les itinéraires de randonnée dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'activité agricole	Signalétique patrimoniale sur la plaine de Versailles	APPVPA	APPVPA
		Signalétique pratiques agricoles et nature	GIC Oisemont	APPVPA
		Réseau de circulations douces	A définir	APPVPA + VGP + EPV
	Objectif 18 : Résorber les problèmes paysagers ponctuels	Suppression de l'allée de tuya de la RD 11	Famille Clérico	APPVPA
		Réhabilitation de la zone du dépôt "COFIROUTE"	COFIROUTE, futur propriétaire	Bailly (VGP)

Il est curieux de constater que le projet d'installation d'une plateforme de compostage de déchets verts à Bailly n'y soit pas mentionné, alors qu'il fut la cause principale du recours contre le PLU de Bailly en 2012 par l'APEBN et Yvelines Environnement.



Document DIREN

Les dossiers saisis par l'APEPV ont été nombreux tant les problèmes d'atteinte à l'environnement sont nombreux et se développent en Plaine de Versailles, en grande partie par le développement de l'urbanisme, mis en place dans les PLU sous la pression des lois SRU, et les infrastructures de transports qui y sont liées.

La région de Plaisir, avec tant de bonnes terres agricoles, a été le premier territoire perdu de la ZNE, vite transformé en vaste zone commerciale bétonnée.

Les projets immobiliers se développent dans toutes les communes de la Plaine, même celles qui avaient su conserver un caractère rural, comme Crespières.

Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay ne sont pas épargnées.

Et même Rennemoulin, au centre du site classé. Que fait l'Etat, responsable de l'aménagement du site classé ?

Le pire du développement urbain revient à Villepreux qui a autorisé, et continue d'autoriser, des centaines de logements sur des dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles, rejoignant Les Clayes-sous-Bois et Plaisir.

Et que deviendra Noisy-le-Roi, en lisière du site classé, défini comme pôle de développement urbain au SDRIF de 2013, avec l'arrivée du Tram 13 express et des projets de constructions de 1000 logements, soit une augmentation de la population d'au moins 25%.

Ainsi plusieurs dossiers défendus par l'APEPV n'ont pas pu aboutir par manque d'appui :

- L'installation sauvage des gens du voyages dans les sites naturels, y compris en site classé, qui bétonnent des terrains potagers pour y installer des caravanes avec l'accord tacite des élus qui assurent les branchements ;
- Les stockages de millions de déblais de chantiers sur les terres agricoles depuis le percement du tunnel de l'A86 ;
- Le développement des antennes de radiotéléphonie mobile sans concertation malgré la Charte, établie par la Commission départementale, signée par les maires.

D'autres ont fait l'objet d'un suivi attentif, comme les conséquences désastreuses sur les rivières et les terres agricoles de la rupture du Pipe-line d'Ile-de-France (PLIF) à Autouillet.

Voir le dossier sur le site web d'Yvelines Environnement : <https://www.yvelines-environnement.org/rupture-du-pipe-line-d-ile-de-france-plif-a-autouillet/>

Le combat le plus emblématique pour les associations, en soutien aux diplômés de l'Agro, aux élèves et aux professeurs d'AgroParitech, est celui de sauver le Domaine de Grignon, Patrimoine national d'intérêt général, d'une « vente à la découpe » au plus offrant, par l'Etat.

THIVERVAL-GRIGNON

Les défenseurs du patrimoine disent non au PSG

DÉCIDÉMENT, le PSG éprouve des difficultés pour implanter son futur centre d'entraînement. Le club, qui étudie la possibilité de l'aménager sur les terrains de la ferme expérimentale de Thiverval-Grignon, est dans le viseur de l'association Yvelines environnement.

Christine-Françoise Jeanneret, sa présidente, vient d'écrire aux ministres de l'Agriculture et de la Culture, Stéphane Le Foll et Fleur Pellerin, afin de leur faire part de son opposition. Son objectif est d'attirer leur attention afin de préserver le site de 490 ha, qui comprend un arboretum, un immense parc de verdure mais surtout un château de style Louis XIII, classé au titre des monuments historiques.

Pression sur l'Etat, propriétaire des lieux

Dans le document de plusieurs pages, enrichi de photos, Christine-Françoise Jeanneret avance ses arguments. « Le site classé du domaine est-il compatible avec l'installation



Thiverval-Grignon. Ce château du XVII^e siècle, classé monument historique, fait partie du site visé par le PSG. Selon l'association Yvelines environnement, les équipements du club pourraient « dénaturer cet ensemble exceptionnel ». (GR)

du PSG ? s'interroge-t-elle. La réponse est non. Moi, je n'en ai rien à faire du PSG, il n'est pas question d'implanter le club à cet endroit-là. » Selon elle, les équipements pourraient « dénaturer cet ensemble exceptionnel ». « Nous n'avons aucune visibilité sur le contenu du projet, pourrions-nous dire. Une fois que les dirigeants auront acheté, ils pourront faire ce

qu'ils veulent. » L'association entend aussi mettre la pression sur l'Etat, propriétaire des lieux. « C'est vrai, les chercheurs de l'Inra (INRA : Institut national de la recherche agronomique), qui occupent la ferme expérimentale, pourraient aller s'installer dans le futur pôle d'excellence du Plateau de Saclay, mais il est désolant de voir l'Etat vendre les bijoux de famille », insiste-t-elle.

Rémi Lucet, le maire (SE) de ce village de 1 000 habitants, qui a rencontré les dirigeants du PSG, dit ne pas être au courant de la démarche de l'association. Il confirme que « le ministère de l'Agriculture est vendeur ». Les chercheurs pourraient quitter les lieux en 2019. « Pour l'instant, je n'ai aucune nouvelle du ministère et le PSG n'a pas donné de suites », assure-t-il. Contactés, les responsables du club n'ont pas répondu à nos sollicitations. **YVES FOSSEY**

Deux autres communes en lice

Toujours dans la course, même si le site de Thiverval-Grignon semble avoir les faveurs du club, les deux autres sites présents pour remplacer le camp des Loges, l'actuel centre d'entraînement à Saint-Germain-en-Laye, jugé « inadapte », gardent espoir. Saint-Germain-en-Laye a proposé un vaste espace vierge de toute construction en bordure de la plaine d'Achères, mais il faut procéder à la dépollution des terrains. Poissy est aussi candidat avec près de 60 ha situés à vingt minutes de Paris et desservis par les autoroutes A 13 et A 14, mais qui sont relativement proches de zones urbanisées. **V.F.**

Il est important de sauver le Domaine de Grignon de l'appétit des promoteurs immobiliers qui ont encore de l'espace pour construire hors du Domaine sur la commune de Thiverval-Grignon, en particulier près du Golf érigé sur 3 millions de m3 de déblais de chantiers qui ont remplacé 20 hectares de bonnes terres agricoles.

Laissons l'association Grignon 2000 mettre en place le Projet Grignon 2026 de Centre International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, qui s'appuie sur la renommée internationale des ingénieurs agronomes de Grignon.

Voir le site web : <https://www.grignon2026.fr/>

Laissons à l'association l'Arbre de Fer le soin de développer un magnifique Arboretum et un jardin botanique.

RENAISSANCE DU TRIANGLE BOTANIQUE

L'association a élaboré début 2003 des propositions¹ pour la renaissance du triangle botanique de Grignon constitué par l'arboretum, les anciens jardin botanique et jardin écologique (plantes représentatives de 12 régions françaises), et situé au cœur de la nouvelle zone de développement du campus.



[Photographie de W. JUSTIN]

Des opérations sont régulièrement menées depuis le printemps 2003 sous la forme d'opérations de débroussaillage, nettoyage, inventaire.

L'association collabore avec les étudiants pour des actions de mise en valeur par plantation d'arbres et jardinage.

Un sentier de découverte botanique est en cours d'installation. Des animations sous la forme de visites ou d'expositions sont organisées au sein de l'établissement, ainsi qu'à destination des enfants de la commune (avec l'ASCL) et du public lors d'animations comme les journées européennes du patrimoine ou Festiv'Agro.

De durs combats attendent encore les associations pour la protection de l'environnement de la Plaine de Versailles, qui se rassemblent dans l'APEPV pour sauvegarder ce qui peut encore l'être de la Zone Naturelle d'Equilibre de 1975 qui avait vocation à devenir un Parc Naturel Régional avant que les ambitions politiciennes ne le déchirent.

Ce ne sont pas des élus qui ne veulent pas construire une Plaine rurale avec les associations de protection de l'environnement, qui préserveront les « Amis de la Plaine de Versailles », même en se baptisant « association pour la Plaine de Versailles », car ils sont soumis aux dictats des lois SRU par l'Etat.

Or il est urgent de protéger le Patrimoine unique de la Plaine de Versailles, de sauvegarder les terres agricoles, base de l'économie rurale, les zones humides et les paysages de prairies, les vergers, bois et bosquets qui font l'esthétique et préservent la vie de la faune et de la flore.

Pour agir efficacement pour la protection de l'environnement de la Plaine de Versailles, il faut agir d'abord localement aux côtés de nos associations dans la rédaction des PLU !

Et par la participation aux enquêtes publiques.

Vous êtes « les Amis de la Plaine de Versailles », rejoignez les associations pour la protection de l'environnement de la Plaine de Versailles qui œuvrent avec Yvelines Environnement.

3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Rappels : La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée aux activités agricoles. Ses abords naturels doivent être tout autant préservés, afin de conserver les zones humides et les espaces boisés indispensables à toutes vies animale et végétale, et donc nécessaires à la survie de l'humanité.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018.

Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

Réunions de l'EPAPS en 2021 d'informations et d'échanges avec les associations et les collectifs de citoyens

Mardi 19 janvier 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'information et d'échanges du 29 septembre 2020 ;
- Point d'actualités sur les opérations d'aménagement de l'EPA Paris-Saclay en Essonne et dans les Yvelines ;
- Zac Satory ouest
- ZAC gare de Guyancourt-Saint-Quentin
- ZAC quartier de l'école polytechnique
- ZAC quartier de Moulon
- ZAC quartier de Corbeville
- Présentation de la démarche Responsabilité Sociétale d'Établissement de l'EPA Paris-Saclay ;
- Présentation de l'exposition des 10 ans de l'EPA Paris-Saclay « Paris-Saclay paysages » ; -
- Questions diverses

P. Menon avait demandé que les modalités et l'impact de la modification de la ligne 18 soient inscrits à l'ordre du jour.

Mardi 30 mars 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges du 19 janvier 2021
- Point d'avancée des démarches d'urbanisme transitoire sur le Campus urbain – focus sur la ZAC de Corbeville ;
- Présentation du Comité scientifique de la ZAC du quartier de l'École polytechnique et des actions réalisées ;
- Présentation de la concertation préalable à la création de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint-Quentin Quartier des Savoirs ;

- Questions/Réponse

Présentation faite pendant la réunion



PrésentationRéunio
nassociations300320

Extraits du compte-rendu

« Un participant a rappelé le souhait de plusieurs associations d'obtenir des informations de la Société du Grand Paris concernant les premiers travaux liés à la ligne 18 du Grand Paris Express. La SGP n'a pu répondre présente à cette réunion mais ses représentants ont été sollicités pour participer à la prochaine réunion prévue en juin. »

Alexandre Henry a présenté le rôle du Comité scientifique de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Depuis 2012, la ZAC possède un arrêté sur les espèces protégées qui précise toutes les mesures d'évitement, de réduction et de compensation à mettre en œuvre dans le cadre du projet d'aménagement. Parmi ces mesures se trouvait la création d'un Comité scientifique, en place pour 20 ans, qui se réunit deux fois par an, et qui a en charge le suivi et la validation des activités sur la biodiversité

Une slide a présenté aux participants la composition du Comité Scientifique, avec des intervenants provenant de diverses structures : le Conservatoire botanique national du bassin parisien, AgroParisTech, l'Université Paris-Saclay, le CNRS ou encore l'ONF. Tous ont des domaines d'expertise complémentaires comme la botanique, l'ornithologie, l'écologie ou la faune et la flore de manière générale.

Lors des réunions du Comité scientifique, plusieurs sujets sont abordés, notamment la mise en place des mesures écologiques :

- La réimplantation et la recréation de stations d'Étoiles d'eau ;
- La création et la restauration de mares dans la forêt de Palaiseau ;
- Les échanges sur le corridor écologique ;
- Les échanges sur les bassins d'eaux pluviales, sur les mares et mouillères associées ;
- Les interactions entre les aménagements de la ZAC et les travaux de la ligne 18 ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques, projet prévu pour l'été 2021 ;
- La restauration du boisement nord du quartier, -*

Etc.

A chaque comité est également présenté les résultats des suivis naturalistes, qui ont lieu toute l'année et qui suivent différents groupes d'espèces ciblées.

Alexandre Henry a proposé plusieurs focus sur des actions et sujets du Comité scientifique :

1. Le corridor écologique,
2. Le boisement nord,
3. La préservation de l'Étoile d'eau,
4. Le suivi de la faune,

L'EPA et le Comité scientifique aimeraient pousser davantage l'analyse, en lien avec les fonctionnalités de l'écosystème, la dynamique des habitats ou la gestion des milieux ; pour aussi pouvoir évaluer la réussite des mesures écologiques mises en œuvre depuis 2013. »*

Mardi 1^{er} juin 2021

Ordre du jour

- Approbation des comptes-rendus des réunions d'informations et d'échanges du 19 janvier et du 30 mars 2021 ;
- Présentation de Pierre Joutard, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement Durables ;
- Point sur les travaux préparatoires et le calendrier des travaux de réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express par la Société du Grand Paris ;
- Présentation des avancées sur le Schéma Directeur Cyclable Paris-Saclay et les échanges avec les partenaires et associations
- Questions / Réponses

Extrait du Compte-rendu

« POINT SUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET LE CALENDRIER DES TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS PAR LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS (slides 1 à 27)

Un rappel du calendrier de livraison a été fait (slide 2).....

Un second rappel a été proposé aux participants concernant les différentes techniques constructives mises en place dans la réalisation de la ligne, selon ses parties et les lieux (slide 3) :.....

La section entre Palaiseau et Versailles comporte plusieurs parties aux techniques différentes : la partie entre Palaiseau et Saclay sera en viaduc tandis que la partie entre Guyancourt – Saint-Quentin et Versailles sera souterraine. Une enquête publique a eu lieu concernant la partie entre Saclay et Guyancourt : le projet était prévu en viaduc mais également envisagé en passage au sol. Les résultats de l'enquête devraient permettre de choisir l'une de ses deux pistes techniques.....

La modification de la déclaration d'utilité publique du projet. Cette dernière s'est intéressée à deux sujets : la mise au sol de la ligne entre Villiers-le-Bâcle et Magny-les-Hameaux et le déplacement de la gare de Guyancourt – Saint-Quentin.....

Le projet de mise au sol de la ligne (slide 23) est une proposition issue des inquiétudes sur l'impact paysager d'un viaduc sur la portion rurale de la ligne, sa mise en souterrain complet n'étant pas possible.....

a rappelé l'importance du respect du périmètre de la ZPNAF dans le tracé de la ligne 18 et son périmètre de travaux. La SGP a travaillé avec précision son tracé le projet de la ligne 18 ne remet pas en cause la ZPNAF ni son périmètre »

Mardi 28 septembre 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'information et d'échange du 1^{er} juin 2021,
- Point d'actualité des projets,
- Point d'actualité sur la concertation préalable de la ZAC Gare de Guyancourt – Saint Quentin quartier des Savoirs,
- Présentation de l'avancement du programme d'Actions 2019-2020 de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière,
- Questions / Réponses



Pr%C3%A9sentatio
nr%C3%A9unionass

Extrait du Compte-rendu

« PRÉSENTATION DES AVANCÉES DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2020 DE LA ZONE DE PROTECTION NATURELLE, AGRICOLE ET FORESTIÈRE (slides 47 à 54)

Ce bilan est accessible à tous sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay : https://www.epaps.fr/wpcontent/uploads/2017/10/EXE_Rapport_e%CC%81val_ZPNAF_210929_BD-1.pdf

Le programme d'actions est constitué de trois axes, portant sur la pérennité de l'agriculture (axe A – slide 49), les espaces naturels et forestiers (axe B – slide 50) et sur l'ensemble des sujets transversaux de la ZPNAF (axe C – slide 51) : lieu de sanctuarisation, lieu évolutif et vivant, lieu d'expérimentation et de recherche, lieu de déplacements, lieu d'études, lieu de liens entre agriculteurs et usagers via la démarche « Manger local », etc. Ces trois axes regroupent 24 actions et 22 pilotes qui en ont la charge, dans une démarche multipartenarial.....

En parallèle, les partenaires ont mené une démarche d'évaluation des objectifs à atteindre définis dans la charte de la ZPNAF (slide 52).....

La dernière mission en lien avec cette démarche serait la réalisation d'un évènement grand public sur la ZPNAF, qui regrouperait l'ensemble des habitants et usagers du territoire, et serait l'occasion de valoriser et expliquer le bilan d'étapes et la démarche d'évaluation au grand public (slide 54).....

Le prochain programme d'actions sera mis en réflexion dès 2022 et en 2023, pour entrer en vigueur en 2024, sur une durée de 6 années (2024-2030)..... »

Mardi 23 novembre 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'informations et d'échanges du 29 septembre 2021 ; - Retour d'expériences sur la concertation de l'EPA et évolution des dispositifs participatifs ;
- Présentation des commerces du Campus urbain : ouvertures, Foodtrucks, commerces à venir, enjeux du développement commercial du territoire ;
- Habiter le Campus urbain : présentation des projets de l'îlot NE et du Central ;
- Questions diverses.

Extrait du Compte-rendu :

« L'EPA Paris-Saclay a ainsi développé de nombreux outils et actions pour la concertation dite au fil du projet :

- Des balades urbaines à la découverte du territoire ;
 - Un registre dématérialisé, qui permet de collecter les avis des usagers lors des concertations ;
 - Des ateliers participatifs plus thématiques ;
 - Des animations et rencontres autour du Protobus, qui permettent d'échanger directement sur site avec les usagers d'un quartier ;
 - Des comités de suivi de chantier organisés sous forme de balades sur site ou de visites de projets ; - Etc.....
- Depuis 2010, l'établissement a organisé 41 réunions avec les associations et collectifs citoyens du territoire, 25 ateliers dits « Cartes sur table » et 47 comités de suivi de chantier, »

Réunions du Comité consultatif de l'EPA Paris – Saclay

Audition du Comité consultatif

Rayonnement international

Vendredi 12 février 2021

Relevé de conclusions :

- D'ici à 2025, que 50% des étudiants de Paris-Saclay aient une expérience dans un autre pays d'Europe au cours de leur cursus.
- D'ici à 2025, un minima de 25% des étudiants aient pris part à un événement mettant en avant la recherche. Que ce soit un congrès, une conférence ou une expérience en lien avec la recherche.
- Une plus grande coopération entre l'Afrique Francophone et le Maghreb et notamment avec l'Algérie qui est peu représentée dans les échanges.
- La nécessité de lier l'enjeu de rayonnement international avec un enjeu social afin que les voyages au cours des années de formation ne soient pas seulement réservés aux étudiants issus des CSP les plus favorisées.
- Donner des moyens financiers aux Alliances qui sont de formidables outils pour favoriser la recherche et l'innovation mais qui manquent actuellement de visibilité et de capitaux.
- Participer aux grands événements qui participent au développement du rayonnement international en envoyant régulièrement des intervenants de qualité.
- Renforcer les liens entre les étudiants et les grands événements d'innovations mais également entre le grand public et ces événements d'innovation.

Extraits des Minutes de la réunion du comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay

Mercredi 24 février 2021

Concernant l'impact de la mise au sol de la ligne 18 sur la partie Saclay-Versailles : « Il existe deux enquêtes : l'enquête d'utilité publique et l'enquête de l'autorisation environnementale. Il est possible qu'ils passent les deux en même temps. Vous avez raison : nous n'avons pas encore l'étude d'impact complète. Je le signalerai. Je sais qu'ils sont en train de finaliser le projet avec le monde agricole de finaliser l'étude d'impact. Il faut la présenter à l'autorité environnementale nationale. L'impact environnemental sera déterminant dans l'analyse de l'impact. »

Concernant la pérennité de la ZPNAF ; « sur les questionnements sur le dispositif légal au niveau de la protection de la ZPNAF..... l'incertitude de la pérennité de ce qui a été établi au niveau de la ZPNAF la charte était déjà un bon support, mais est-elle un moyen juridique suffisamment fort pour assurer cette pérennité de la ZPNAF ?..... Tout d'abord, le montage est beaucoup plus contraignant que la simple charte. Le niveau de protection inscrit dans la loi est extrêmement fort. ce n'est pas tant au niveau du dispositif légal que nous pouvons progresser qu'au niveau du dispositif dans sa mise en œuvre, dans la façon de le faire vivre Les réserves naturelles, ce n'est pas uniquement une construction légale. C'est aussi le fait que tout le monde sait qu'une réserve naturelle est un endroit très protégé La société connaît moins l'outil ZPNAF et en est moins consciente ... Il faut y travailler. Le renforcement de la ZPNAF est un vrai sujet. La loi dit deux choses : c'est une zone non-urbanisable et il doit y avoir un programme d'action. Ce sont les deux actions pour ce que l'on appelle une ZPNAF. Il s'agit plus d'une mesure de non-artificialisation que de protection de l'environnement. C'est un outil fort parce que les acteurs le veulent personne ne discute la charte pense malgré tout que nous avons pour l'instant sur la ZPNAF un consensus global de l'ensemble des acteurs très volontaires pour la protéger à tous points de vue, bien au-delà de la stricte demande de la loi., cette idée de comité de suivi (de la Charte) devrait faire son chemin. En comité de pilotage de la ZPNAF, nous ferons effectivement un suivi de la charte. Le dernier sujet est peut-être la représentation des associations au sein du comité de pilotage. »

Audition le vendredi 9 avril

Sur la thématique « Interaction entre le monde agricole et le secteur de la recherche ».

La précédente audition sur ce thème avait eu lieu le 22 mars 2019. : « C. Villani synthétise les échanges et constate que le monde de la recherche est très actif dans la promotion du changement de modèle agricole et de l'inclusion de ce modèle dans le projet d'aménagement urbain. Il note de nombreuses réflexions dans l'adoption de mode de production innovants »

**Réunion du comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay
Vendredi 2 juillet 2021**

Echanges autour du développement économique du territoire.

Séance du vendredi 17 décembre 2021

Ordre du jour

- Synthèse des travaux passés ;
- Préparation de l'intervention du président du comité consultatif au prochain Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay (dont la date n'est pas encore déterminée);
- Discussion sur la stratégie RSE de l'EPA Paris-Saclay et les sujets qui seront prochainement abordés en audition.

3-3 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

En 2021 le nombre de dossiers présentés au CODERST a été inférieur à celui des années précédentes ce qui convenait au fonctionnement des réunions dématérialisées, ce système étant inhérent à un ralentissement de la fluidité des échanges. De plus, quelques points de certains dossiers n'ont pas obtenu des réponses adéquates mais ces dossiers ont été adoptés à la majorité.

Sur les 16 dossiers présentés :

25% concernent le traitement de diverses catégories de déchets :

- Cométhanisation de boues et de fumiers équins.
- Cocompostage de déchets verts et biologiques.
- Création d'une installation de traitement de déchets de soins à risques infectieux.

Installation de stockage de déchets inertes.

25% ont plutôt trait à un aménagement du territoire :

- Création d'une plateforme portuaire multimodale au cœur de la boucle de Seine de St Germain (transport fluvial des marchandises et de passagers en IdF).
- Restauration légère du bassin versant de la Drouette.
- Construction d'un technicentre d'entretien et de réparation des trains (projet de ligne EOLE).
- Création d'une microcentrale hydroélectrique à Bougival.

31% se rapportent à des problèmes liés directement à l'eau.

- Nouveau classement des barrages (communauté d'agglomérations de ST Quentin en Yvelines).
- Traitement de la pollution de la nappe phréatique au droit d'une station service désaffecté.
- Rapport annuel de la répartition des prélèvements d'eau ans la nappe de Beauce.
- Forage à L'Albien.
- Modification du délai de mise en service d'une installation de refroidissement à l'établissement public du château de Versailles.

Le reste des dossiers concerne des sujets ponctuels :

- Modification substantielle du fonctionnement d'un entrepôt à Ablis.
- Déplacement d'une canalisation de transport de gaz.
- Installation de bancs moteurs sur une installation à Achères.

3-4 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Rappels :

Projet de Port Seine Métropole Ouest - source <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-projet-portuaire>

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

PSMO, un port de nouvelle génération

Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines). Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes, PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.



Port Seine-Métropole Ouest est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l'ouest de l'agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu'au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

La livraison des premières infrastructures est prévue à l'horizon 2022. L'achèvement total du port, en lien avec l'exploitation de la carrière, est programmé à l'horizon 2040.

Concertation



Les principaux points d'évolution du projet grâce à la concertation sont :

- La réalisation du Parc des Hautes Plaines de 8 ha, accessible au public ;
- Le pôle de vie ;
- L'escale à passagers ;
- La continuité des liaisons piétonnes sur la berge avec notamment la passerelle enjambant la darse ;
- La réalisation de pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux permettant de joindre la Seine, et à terme, des continuités sur l'intégralité du territoire ;
- Les services aux bateliers.



Pour le Port d'Achères, il n'y a plus de réunion car la concertation s'est terminée en 2020.

3-5 L'Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

3-6 Le Tram 13 Express

La lisière étagée le long de l'appendice du Tram 13 n'est qu'un faux semblant car elle a dû être mise en place au-delà de l'emprise du Tram 13 pour parer à la chute éventuelle des arbres de haute tige sur les caténaires. Nous en avons pris acte dès 2017 ce qui explique notre réaction **lors des comités de présentation** de cette technique.

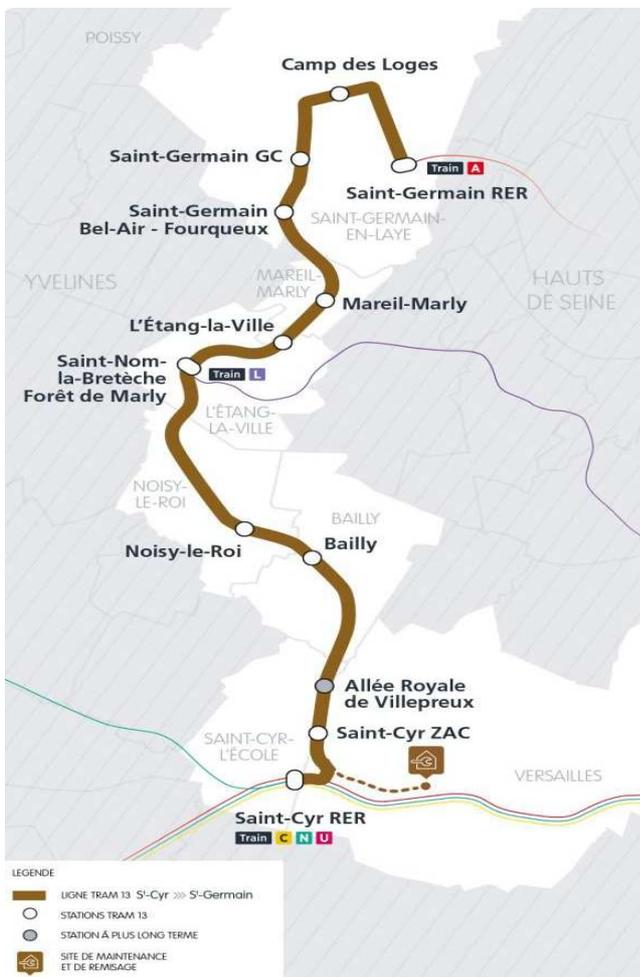
L'autre conséquence est la non prise en charge de la perspective sur l'avenue des Loges entre château de Saint-Germain et celui des Loges.

De plus le problème du passage à niveau du Plan de l'Aître à Bailly n'est pas encore réglé.

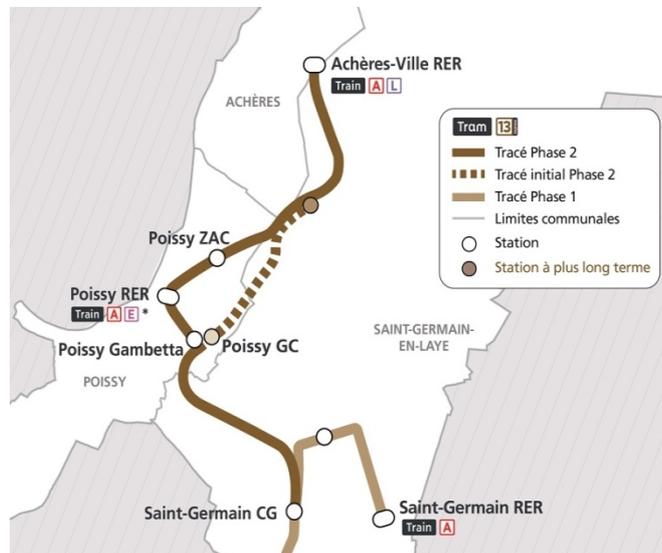
La mise en service doit avoir lieu en juillet 2022.

Les riverains de la voie SNCF à Bailly et Noisy-le-Roi demandent des mesures pour diminuer le bruit.

Il y a des essais en ce moment en attendant l'ouverture du tronçon ST Cyr l'Ecole Saint-Germain en Laye et celle de l'appendice.



Ligne Tram 13 Express – phase 1



Ligne Tram 13 Express – phase 2

* A l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.
 ** Dans le cadre du tracé initial, la station Achères-Chêne-Feuillu est envisagée à plus long terme, sous réserve de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

3-7 Le PLUi de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du GPS&O, approuvé le 16 janvier 2020 et mis à jour le 20 Mars 2020, entre en procédure de modification. Les deux premières années d'application auraient révélé des éléments à corriger, clarifier ou ajuster. D'abord les communes ont pu exprimer leurs demandes, puis en second ce sont les administrés qui sont amenés à exprimer leurs souhaits.

Cependant une modification n'est pas une révision et doit respecter certaines conditions. *Voir 1)*

Ce projet fera l'objet d'une concertation, il sera possible de prendre connaissance d'un dossier de concertation dans chaque commune.

- 1) https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2021-12/CC_2021-09-23_13.0_Modification%20n%201_PLUi_definition%20des%20objectifs.pdf



3-8 Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du GPS&O

Consultation du public du 9 octobre au 20 novembre 2020.

L'avis de l'association :

Ce PCAET s'inscrit dans un plan visant à la résilience du territoire face à l'évolution du climat. Territoire dont la population croissante est également facteur d'aggravation de la pollution, de la consommation d'énergie et d'eau, de la consommation du foncier agricole naturel et forestier. Chaque nouvel habitant augmente de 185 m² environ la surface de l'étalement urbain (étude Szuczewza Bet al (2014).

En 2050, à taux constant, sa population, si elle suit sa croissance de 0.7%/an (source INSEE) devrait atteindre 522400 habitants soit une augmentation de 25.9%. Il n'est pas sûr que l'industrie et l'emploi suivent le même rythme !

Quels seront les besoins du territoire en 2050 ? Cet objectif n'est pas chiffré.

Ce plan raisonne en termes de réduction par rapport à un besoin énergétique qui n'est pas quantifié à l'horizon 2050. En vis-à-vis sont estimées les capacités de production envisagées en ENr sans qu'il soit possible de comprendre si elles sont en phase avec la réalité du terrain et sa sensibilité écologique et quel serait leur part dans les besoins futurs du territoire.

S'en suit un plan d'action basé essentiellement sur la communication et l'information, qui met en vis-à-vis des objectifs, des couts liés aux actions et des bénéfices attendus, mais dont les « indicateurs de résultats » ne permettent pas de quantifier l'atteinte des objectifs ni de réaliser un bilan chiffré du PCAET.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce qui risque d'induire des développements déséquilibrés, désordonnés et anarchiques de tel ou tel mode de production ENr au fil de l'eau.

Au titre des contraintes environnementales, pour les installations au sol, les continuités écologiques, les espaces de respiration, les liaisons agricoles et forestières, les liaisons vertes et les continuités écologiques du SDRIF et les trames du SRCE ont été oubliées. Ainsi pour le peu qu'en laisse voire les cartes présentées au public la plupart de ces continuités seraient impactées par des installations au sol.(cartes illisibles)

Des recommandations que le GPS&O ne s'applique pas à lui-même ! : « les centrales solaires sont donc fortement déconseillées dans les ZNIEFF » et en même temps GPS&O porte un projet de centrale photovoltaïque entièrement sur une znieff à Triel.

Centrales solaires encore :

Plusieurs secteurs, par méconnaissance de la sensibilité écologique du territoire, ont été identifiés comme potentiels. Pour le peu qu'en laisse voire le flou de la « fig14 : zones propices à l'installation de centrales photovoltaïques », de nombreux sites à forte présence d'espèces protégées à affinité thermophiles vont être impactées. Et, entre autres, l'Œdicnème criard pour lequel la multiplication des installations sur ses sites de reproduction nuit au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de cette espèce dans son aire de répartition naturelle en vallée de Seine.

Ainsi sur les 13 sites de reproduction connus de cette espèce, sur le territoire GPS&O, 8 sont menacés de disparition à très court terme par la destruction de son habitat au profit d'installations ENr.

Quelques sites impactés : EMTA à Triel, Total à Gargenville et EDF à Porcheville...

Quelles sont les mesures ERCA envisagées ?

Energie éolienne :

Un développement préférentiel au sud du territoire purement théorique qui renvoie à des études approfondies ultérieures. On aurait attendu des études plus fines en conformité avec la réalité du terrain, au potentiel réel et une meilleure prise en compte des contraintes écologiques.

Et de toutes façons non géolocalisé de telle sorte qu'on ne peut en mesurer l'impact écologique et éventuellement proposer des mesures ERCA.

Telles qu'elles sont envisagées ces zones préférentielles risquent de constituer un impact fort à très fort pour l'avifaune et les chiroptères, une barrière mortifère.

(Voir notre avis sur le SRE EN 2012 <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.epone-environnement.org/wp-content/uploads/2016/02/R%C3%A9ponse-ASEE-SRE.pdf> °)

Consommation d'énergie : des injonctions contradictoires, il faudrait réduire la consommation de bois de -36% à l'horizon 2050 et en même temps est envisagé d'augmenter le potentiel de production bois énergie visant 96 à 152 GWh en exploitant les boisements du territoire.

Une erreur matérielle relevée :

A Guerville l'usine d'incinération des ordures ménagères « Valene » n'incinère plus, elle a été transformée en centre de transfert en 2014.

En conclusion :

En matière de résilience du territoire nous regrettons le caractère anthropocentré de ce plan.

En effet, bien que les zones préférentielles d'implantation soient peu lisibles sur les cartes, il nous apparaît que la biodiversité, déjà en forte régression dans cette vallée, soit la victime collatérale des implantations d'ENr.

Il n'y a pas de plan de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période.

Ce plan est théorique et dogmatique ou bibliographique. La réalité du terrain, la capacité de production du territoire est insuffisamment étayée par des études récentes et chiffrées, tant en termes de capacité réelle de production ENr du territoire qu'en termes de besoins à l'horizon 2050.

3-9 L'avancée du RER E

Le RER E c'est une ligne existante à l'Est parisien, qui dessert Chelles et Tournan, qui devrait se poursuivre vers l'Ouest parisien jusqu'à Mantes la Jolie. Un horizon qui tend à s'éloigner plus on s'en approche.

En janvier 2021, premier surcout de 640 millions d'Euros

Puis le matériel roulant qui devait être livré à la mi-mai 2021 aura 2 ans de retard.

En octobre SNCF réseau rallonge encore la facture avec un nouveau surcout de 1 milliard.

Le budget total avoisine aujourd'hui 5.4 milliards, mais rien ne dit qu'il n'y aura pas d'autres surprises d'ici à son achèvement prévu à en 2025.

L'état, la région, la ville de Paris et le département des Yvelines pourront-ils continuer à financer ce projet qui n'en finit pas d'augmenter, tant financièrement qu'en terme de délai.

3-10 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

Pas de réunion en 2021.

3-11 CALCIA : projet d'extension de carrière

Malgré que le tribunal administratif ait rejeté, en avril 2021, les recours intentés par le PNR Vexin et les communes concernées, le 17 Novembre 2021, par courrier à la préfecture, l'exploitant déclare renoncer à son projet d'extension de carrière.

3-12 Centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine

Du 22 novembre au 12 décembre 2021-consultation du public.

L'objet de cette consultation est la modification d'un arrêté dérogatoire à la protection des espèces protégées, pour permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

Une première dans ce genre ! Ainsi l'exploitant EMTA s'était engagé à de nombreuses mesures d'évitement de réduction et de compensation pour obtenir son autorisation d'exploiter. Il avait pour échéance 2030 afin que les espèces protégées recolonisent le périmètre d'exploitation. Absence de transmission de bilans annuels, modifications du phasage, du modelé final, augmentation des volumes, non-respect de la période, autant de manquements au respect de l'arrêté. Non seulement l'administration ne lui en fait pas grief, mais en plus l'accompagne à y déroger encore plus pour permettre une installation classée sur 19 hectares. La compensation se fera ailleurs sans équivalence et sans garantie. Le compte n'est pas bon. On n'est pas prêt de stopper l'érosion de la biodiversité et le comble est que cela est fait sous couvert de développement durable.

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/triel-sur-seine-78-deux-demandes-de-modification-d-a4554.html>

3-13 Cellule de veille départementale dans le cadre du plan d'action nationale sur le loup

Suite à la présence potentielle d'un loup sur le département des Yvelines, cette cellule est réunie pour la première fois. Après la présentation du mode de vie du loup, la conclusion est que celui qui a été observé doit avoir quitté le territoire des Yvelines car aucune nouvelle signalisation n'a été faite.

3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-14 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

Rappels : Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

CCE le 20 octobre 2021 à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

Ordre du jour

- Bilan de l'activité par ADP
- Bilan des contrôles par la Gendarmerie des transports aériens
- Point d'information sur l'arrêté PEB par la DGAC
- Questions diverses

3-15 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École

Rappel : Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :

Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/> »

CCE du 18 novembre 2021 à la préfecture de Versailles

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 30 janvier 2020,
- Bilan de l'activité de l'aérodrome
- Comité de suivi de la Charte
- Questions diverses



P .Menon demande le porté à connaissance en réunion du courrier ci-après :



Chaponval2.pdf

Et de la note suivante :

Rappels de la précédente CCE, voir le compte-rendu :

- Une augmentation en 2019 de +18 % du trafic global (67 533 mouvements) qui s'explique par le trafic quasi nul des premiers mois de l'année 2018. En effet, les deux premiers mois de l'année 2019 expliquent une très grande partie de la hausse globale observée en 2019 (+ 3100 % en janvier et + 684 % en février 2019)

La décomposition par type de trafic montre :

- une hausse du trafic avions de 13,9 % (54 461 mouvements).
- une hausse du trafic ULM de 50 % (11 382 mouvements).
- une baisse du trafic hélicoptères de -1 % (1 689 mouvements)

• Répartition du trafic avions

- 57,8 % de tours de piste.
- 24,4 % de vols locaux.
- 17,9 % de vols de voyage.

M. Bouniol (DSAC Nord) précise qu'à la suite d'une plainte, après vérification par les services de la navigation aérienne, un pilote a été traduit en commission de discipline et sanctionné. 4. Questions diverse

M. Menon (Yvelines Environnement) est tout à fait favorable à étudier une démarche CALIPSO sur la plateforme de Saint-Cyr. La première étape serait de classer les aéronefs basés sur l'aérodrome.

Rappel du courrier de P. Menon demandant la remise en route du CSC, empêché de fonctionner par le « boycott » de certaine association.

Il rappelle que la révision du PEB, discutée depuis longtemps, doit aboutir, compte tenu des nombreux aménagements urbains proches de l'aérodrome.

3-16 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Réunion de la CCE du 29 mars 2021

1 Rappel du contexte

- Suite à la CCE du 2 juillet 2020, arrêt de l'expérimentation CALIPSO
- Contexte de reprise du trafic après le 1er confinement
- Nécessité de présenter des pistes de réduction des nuisances dès l'été 2021
- Présentation de mesures par la DSAC Nord aux CSC de septembre et décembre 2020
- Démarche d'exploration de pistes complémentaires, à la demande du préfet des Yvelines et du directeur général de l'aviation civile

2 Plan d'action

- 10 mesures de très court terme : arrêté ministériel de restriction + publications aéronautiques, environ 3 mois
- 4 mesures de court terme à étudier en vue d'un examen lors des prochaines CCE
- 7 mesures à horizon 2/3 ans

3 Mesures de très court terme :

- Limitations des vitesses et contrôle des trajectoires
- Encadrement des tours de pistes - Encadrement de l'activité hélicoptères

- Modernisation des flottes

A. Limitation des vitesses

- a. θ Limitation de la vitesse dans les espaces de Toussus (circuit d'aérodrome + arrivées et départs), pour les VFR : Vitesse inférieure à 100kts ou à 1,45 x vitesse de décrochage (si plus élevé)
- b. θ Bénéfice en termes de bruit et de suivi des trajectoires
- c. θ Expérimentation afin de tendre vers une limitation à 1,45 x vitesse de décrochage (y compris lorsque < 100 kts)

B. Elargissement et ajout d'un cercle bleu

C. Contrôle du suivi des trajectoires

- a- Changement du statut des cercles bleus : de « zones dont le survol doit être évité » à « zones interdites sauf lorsque des motifs de sécurité l'exigent »
- b- Sur la base des signalements, des contrôles de la GTA et de la surveillance systématiques de semaines choisies aléatoirement
- c- Courriers systématiques de demandes d'explication
- d- Pour chaque pilote, passage en commission ou conseil de discipline dès la 2^e incursion sans motif valable
- e- Volonté de transparence et d'amélioration continue avec les usagers :
 - Suivi des indicateurs par zone
 - Communication régulière en CSC :
 - du nombre de contrôles effectués
 - du nombre de rappel aux règles adressés
 - du nombre de convocation en commission ou conseil de discipline et de la nature des sanctions prononcées*

D. Restriction du nombre simultané d'avions en tours de piste

- a- en absence du service de contrôle, et les samedis, dimanches et jours fériés : limitation à 3 aéronefs simultanés en tour de piste ϖ
- b- en présence du service de contrôle, de lundi au vendredi (hors jours fériés) : limitation à 4 aéronefs simultanés en tour de piste

E. Limitation des tours de piste par les avions bruyants

Interdiction des tours de piste des avions légers non classés et classés D selon CALIPSO, les week-ends et jours fériés d'avril à septembre

F. Hélicoptères : interdiction des vols d'entraînement et des vols touristiques pendant certaines périodes,, ouverture d'une aire pour le travail au sol à Etampes

4 Modernisation des flottes

- a. Un groupe de travail, piloté par la préfecture, sera lancé
- b. Il associera les collectivités concernées
- c. Il étudiera la possibilité d'aider les usagers à investir dans des équipements silencieux, des aéronefs moins bruyants et des simulateurs

5 Mesures de court terme, à étudier lors de prochaines CCE

- a. création d'un bonus sur la redevance d'atterrissage pour les avions les moins bruyants (électriques et classés A) : cadre réglementaire à modifier
- b. relèvement des pentes d'approche (ILS à 3,5°) et utilisation des 200 mètres disponibles pour les décollages en 07 : bénéfice environnemental et faisabilité à évaluer

6 Mesures de moyen terme : objectiver les nuisances

- a. Mise en place d'un indicateur global pondéré de bruit, conçu comme un outil de pilotage de l'activité : sera porté au sein du comité de suivi national

- b. Lancer la définition d'un protocole de classement de la performance acoustique (CALIPSO) des hélicoptères légers
- 7 Mesures de moyen terme : conforter le dialogue local
- a. Renforcement de la relation territoriale du groupe ADP avec une permanence toutes les deux semaines et des rencontres régulières avec les élus
 - b. Produire des documents pédagogiques pour les usagers sur les consignes particulières à Toussus (briefing environnemental)
- 8 Mesures de moyen terme : accompagner la transition écologique
- a. Créer une catégorie CALIPSO de type « A+ » pour les IP > 100 : sera porté au sein du comité de suivi national
 - b. Envisager une restriction plus contraignante des tours de pistes en fonction de la classification des aéronefs à horizon 3 ans, en pleine concertation entre l'ensemble des acteurs
 - c. Investissements d'ADP afin d'accueillir les carburants futurs sur l'aéroport (carburants alternatifs ou hydrogène)

3-17 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay

Rappels : Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR.

Pas de CCE en 2021

Réunion, du CSC du 19 mai 2021

Le 22 juin 2021

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre question transmise lors de la CSC.

« Voici quelques précisions apportées sur une nouvelle trajectoire hélicoptère pour le trafic à destination / en provenance de Toussus.

Cette trajectoire permet aux hélicoptères, en sortie de la zone de Villacoublay, de rejoindre directement Toussus. Cette trajectoire n'est active que lorsque Villacoublay est fermé car cela poserait des problèmes de sécurité (coupe l'axe ILS09 / décollage 27) et cela doit être autorisé par le contrôle de Toussus.

Lors des journées d'auto-info à Toussus, cette trajectoire ne peut donc pas être empruntée.

Concernant le mouvement du 19 avril vers 11h50, nous étions fermés donc il n'est pas illogique de constater cette trajectoire.

Quoi qu'il en soit, cette trajectoire n'a rien à voir avec les mouvements de Villacoublay car ils se déroulent exclusivement en dehors de nos horaires de fonctionnement. Cette personne doit se rapprocher de l'aéroport de Toussus pour obtenir plus d'informations. »

Transmission de Madame A.Frastré à P Menon, le 10 mai, à transmettre au CSC :

« L'activité de la base semble s'être calmée.

A part l'hélicoptère de 23h-23h30 assez gênant pour les travailleurs dans leur premier sommeil, je n'ai que la vigilance par rapport au circuit d'approche par le nord des hélicoptères de TLN à demander.

Ce nouveau circuit coupe en effet perpendiculairement les axes d'approche de Villacoublay à la limite entre Buc et Guyancourt et traverse le plateau de Satory avant de rejoindre l'axe au-dessus de la RN12.

Il a été ouvert sous la pression de l'Alliance associative en dépit des avertissements et demandes d'APACH pour ne pas l'ouvrir.

Normalement il peut concerner des vols de ou vers TLN lorsque Villacoublay est fermé et donc essentiellement le WE.

Mais il est parfois emprunté en dehors de ces plages, comme récemment lundi 19 avril à 11h50.

Je n'ai pas vérifié s'il y avait quelqu'un dans la tour de contrôle à TLN à ce moment ou si la journée était en auto-contrôle. On peut se demander si ce vol était autorisé. »

Rappels et illustrations : voir rapport moral 2019 et 2020

CCSPL du 22 juin 2021

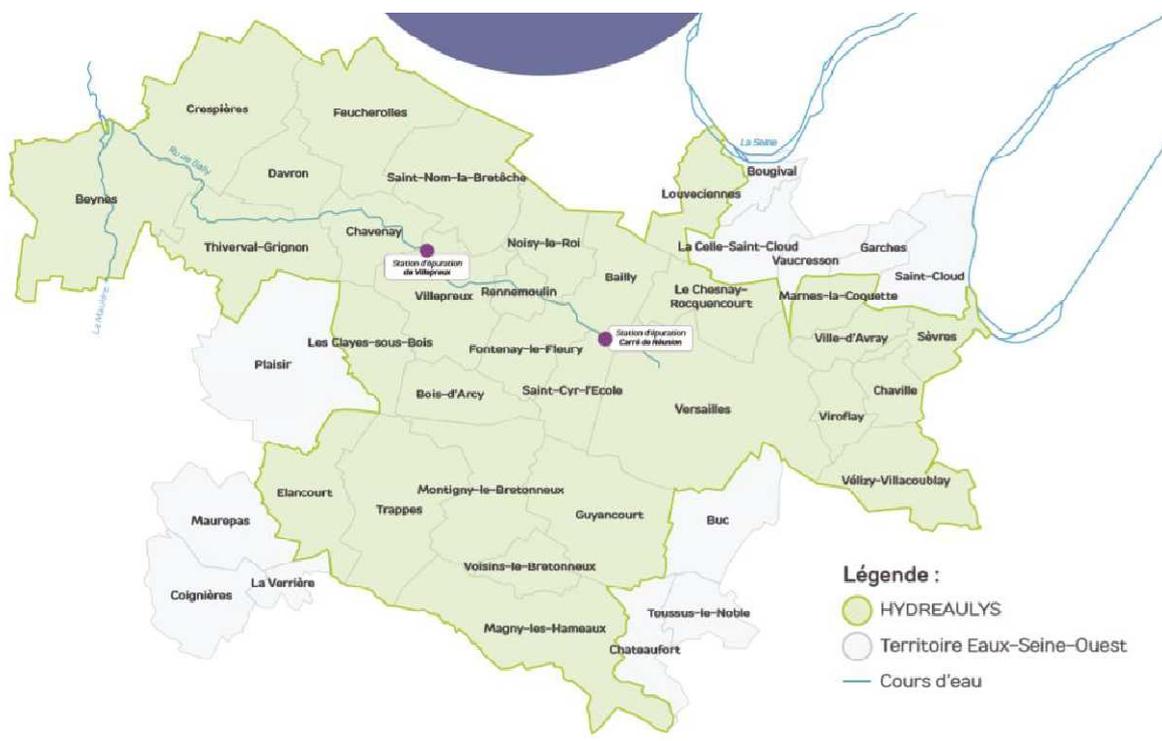
L'ordre du jour sera :

- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire SEVESC (BV OUEST)
- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire SEVESC (BV EST)
- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire SEVESC (Assainissement Communal)
- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire VEOLIA (STEP de Villepreux)
- Examen du rapport d'activité unique annuel 2020 pour HYDREAULYS

SOMMAIRE

- 1- Territoire
- 2- Patrimoine
- 3- Principales obligations contractuelles des délégataires
- 4- Faits marquants des délégataires 2020
- 5- Faits marquants d'HYDREAULYS 2020
- 6- Compte Rendu Technique
- 7- Perspectives
- 8- Services aux usagers
- 9- Indicateurs financiers

Territoire d'Hydreaulys

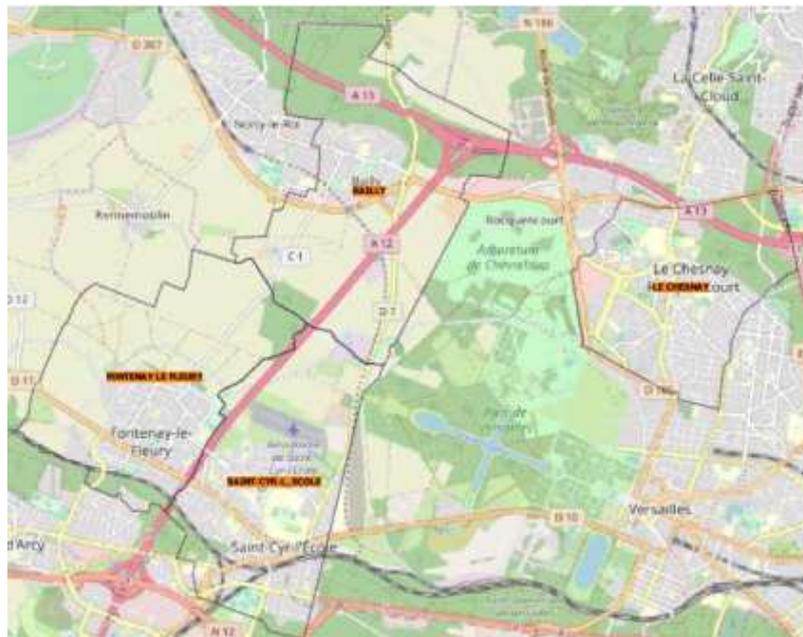


HYDREAULYS :
30 communes
470.000 habitants

Syndicat à la carte exerçant les compétences :

- Collecte des eaux usées et pluviales
- Transport des eaux usées et pluviales
- Traitement des eaux usées et pluviales
- GEMAPI (ru de Gally)

PATRIMOINE – COLLECTE



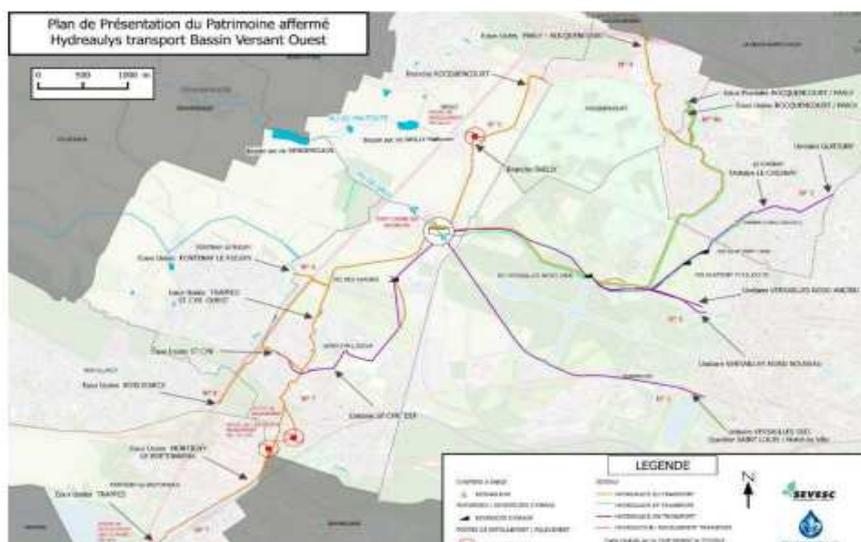
4 communes :

- Bailly
- Fontenay-le-Fleury
- Le Chesnay-Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'École

Patrimoine:

- Réseaux EU-UN : 88 km (Bassin de Collecte de la STEP Carré de Réunion)
- Réseau EP : 63 km (Bassin versant de la Mauldre)
- Postes PR : 10
- Bassins : 10
- Chambre à sable : 4
- Déshuileurs : 6

PATRIMOINE – TRANSPORT BVO



10 communes :

- Bailly
- Fontenay-le-Fleury
- Le Chesnay-Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'Ecole
- Versailles
- Louveciennes
- Bois d'Arcy
- Montigny-le-Bretonneux
- Trappes
- Elancourt

Patrimoine :

- Réseaux unitaires : 15 km
- Réseaux séparatifs : 21 km
- Réseaux pluviaux : 8 km
- 4 Postes de relèvement des eaux usées
- 2 Bassins de retenue
- Le ru de Gally entre la STEP et le bassin de Rennemoulin

PATRIMOINE – TRAITEMENT

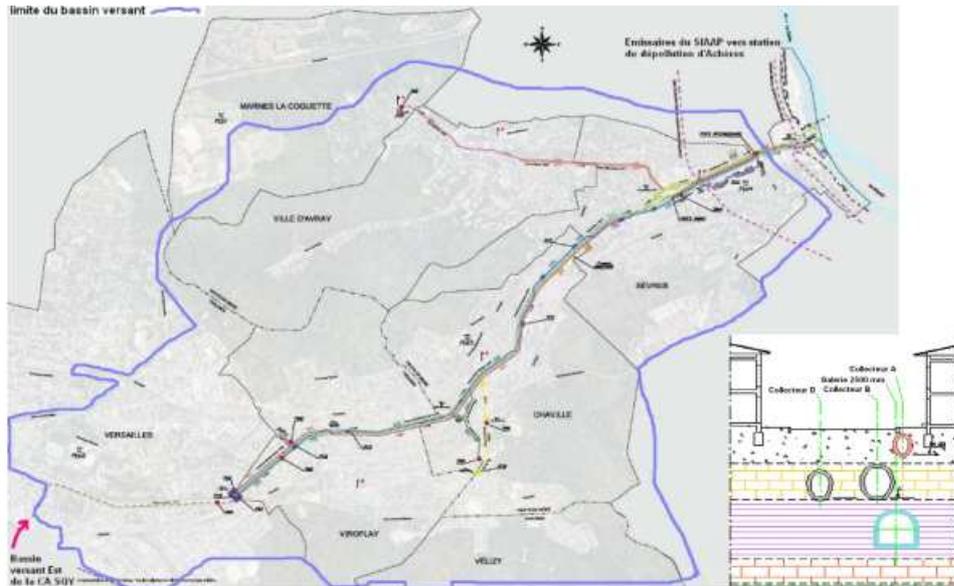


L'usine de dépollution Carré de Réunion 340.000 EH

Au service de 10 communes :

- Bailly
- Fontenay-le-Fleury
- Le Chesnay-Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'Ecole
- Versailles
- Louveciennes
- Bois-d'Arcy
- Montigny-le-Bretonneux

PATRIMOINE – TRANSPORT BVE



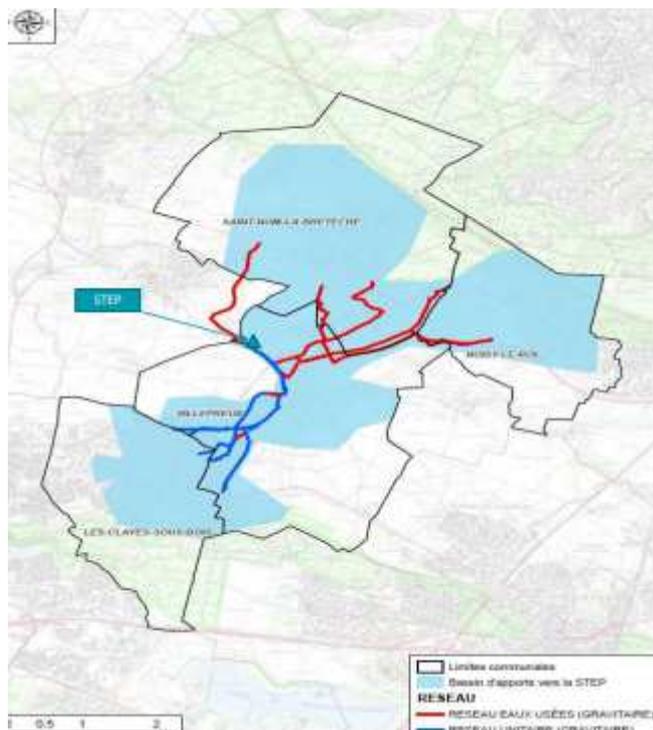
10 communes :

- Sèvres
- Chaville
- Ville d'Avray
- Marnes-la-Coquette
- Viroflay
- Vélizy-Villacoublay
- Guyancourt
- Voisins-le-Bretonneux
- Magny-les-Hameaux
- Versailles

Patrimoine :

- 34,9 km de réseaux unitaire
- 10 puits techniques (vannes)
- 3 chambres à sable
- une galerie profonde DN 4200mm capacité 18 000 m3
- un bassin de stockage de 22 000 m3

PATRIMOINE – TRANSPORT VAL DE GALLY



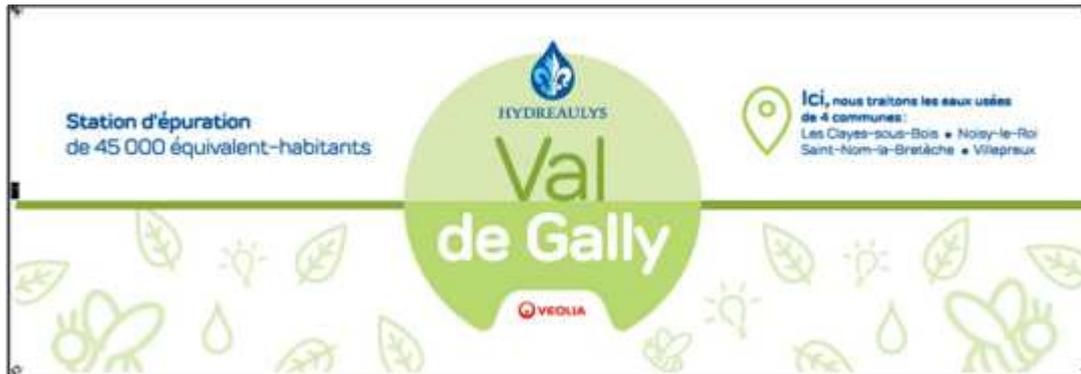
4 communes :

- Les Clayes-sous-Bois (60 %)
- Villepreux (100 %)
- Noisy-le-Roi (100 %)
- Saint-Nom-la-Bretèche (100 %)

Patrimoine :

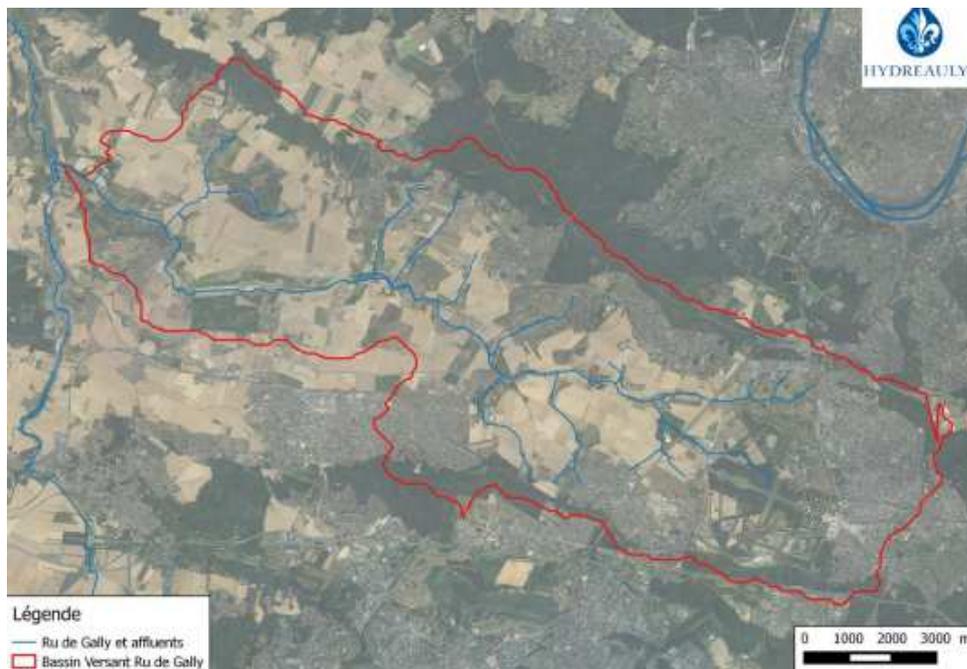
- Réseaux EU : 15 km
- Réseau UN : 7 km
- Postes PR : 3
- Bassin d'Orage : 1
- Déversoirs d'Orage : 2

PATRIMOINE - TRAITEMENT VAL DE GALLY



- Capacité 45 000 EH
- Capacité hydraulique 8800 m³ /j
- 2 arrivées : Bâche Eaux Usées + Bâche Unitaire
- Bassin d'orage de 3000 m³
- Traitement par Boues Activées
- Elimination des boues : Compostage des boues dans le 28

PATRIMOINE - RIVIERE / GEMAPI



Ru de Gally :

Cours d'eau de 22 km qui prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du Château de Versailles et se jette dans la Mauldre (affluent de la Seine) à Beynes.

NB : Dont le débit provient des rejets de la station d'épuration de Carré de Réunion.

4- FAITS MARQUANTS SEVESC – STEP CARRÉ DE RÉUNION

Enjeux énergétiques

La production de biométhane :

- Carré de Réunion est le 13^{ème} producteur de biométhane d'Ile-de-France à injecter dans le réseau de gaz de ville exploité par GRDF et contribue ainsi à l'atteinte de l'objectif de 30 % de consommation de gaz renouvelable dans les réseaux de gaz en 2030 fixé par la loi de transition énergétique.
- Sur la première année de fonctionnement de l'injection de biométhane de Carré de Réunion, le taux de disponibilité est supérieur à 97%. La production de biométhane injecté s'élève à 7 104 MWh, correspondant à la **consommation annuelle de 1 124 foyers ou 31 camions** roulant au bioGNV.



Enjeux énergétiques

La production hydroélectrique :

- Installation en 2020 d'une micro-turbine hydroélectrique dans l'ouvrage génie civil existant, situé en bordure du ru de Gally, avant rejet de l'eau traitée au milieu naturel.
- Cette génératrice, d'une puissance de 5,5 kW, permet, grâce à son taux d'utilisation important, de produire **34.000 kWh/an** et d'économiser ainsi, **34 tonnes de CO₂ par an**.
- L'énergie électrique produite est intégralement autoconsommée sur l'usine et permet, notamment, d'alimenter deux bornes de recharge pour véhicules électriques.



Milieu naturel du ru de Gally

Réduction des eaux parasites :

- En 2020, en collaboration avec la SNCF Réseau dans le cadre de son projet de création de bassins pluviaux pour le Tram 13, le délégataire a procédé à la :
 - ⇒ **Suppression du déversoir d'orage (DO)** du Fer à Cheval, qui permettait de déverser les eaux usées vers le milieu naturel du ru de Gally,
 - ⇒ Déconnexion du ru de Gally amont correspondant à la surverse du grand canal du château de Versailles, du système de traitement.

Amenagements paysagers

Travaux d'aménagement paysager :

- Le délégataire a réalisé en 2020 des travaux d'aménagements :
 - ⇒ Suppression de l'ancien portail,
 - ⇒ Réalignement de la clôture,
 - ⇒ Ajouts de bordures et d'un trottoir en béton désactivé.

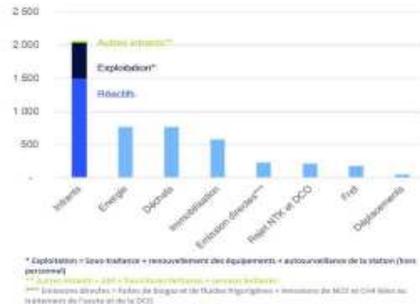
Travaux de végétalisation :

- Des opérations de végétalisation ont, également, été menées par le délégataire sur l'ensemble du site, avec 85 arbres (érables et chênes), 316 arbustes et baliveaux (Hedera, Viburnum, Carpinus) et 4.015 couvre sols (Carex, Hedera, Hypericum, Acanthus, Helleborus, Allium, Organum) qui ont été plantés sur cette période.

Bilan carbone du système d'assainissement

Mise à jour du bilan carbone :

- Une mise à jour du bilan carbone a été menée sur le périmètre de l'usine Carré de Réunion et des réseaux de transports amont.
 - ⇒ Les intrants représentent 41% des émissions de gaz à effet de serre,
 - ⇒ Les émissions associées à la valorisation des boues représentent 17% du bilan global.



4826 tCO₂e pour
12 953 140 m³ d'eau traitée

0,373 kgCO₂e/m³

FAITS MARQUANTS SEVESC - TRANSPORT BVE

Maitrise des odeurs

Les études de modélisation engagées en 2018 ont confirmé les lieux de dégagement d'odeurs qui avaient fait l'objet d'observations ou de plaintes par le passé.

- ❑ En 2020, plusieurs campagnes de mesures ont été menées :
 - Une campagne de mesures débit-pollution ;
 - Une campagne de mesures d'H₂S dans les réseaux ;
 - Une campagne de mesures de l'H₂S ambiant.

Au vu du résultat de ces campagnes, les aménagements suivants ont été proposés au Syndicat :

- ❑ La mise en place **de clapets anti-odeurs au niveau de 12 avaloirs** raccordés sur le collecteur principal. Sur l'année 2020, 8 avaloirs ont été équipés.
- ❑ La **ventilation des puits techniques via l'extraction de l'air vicié de la galerie profonde** et son passage par un système de traitement au charbon actif. 3 Projets ont été identifiés : PT5 (Chaville), PT7 (Chaville) et PAM (Sèvres). La réalisation d'une première installation est prévue à PT5 pour l'été 2021.



CC5PL 2020 - 22 juin 2021

FAITS MARQUANTS HYDREAULYS

Réhabilitation du collecteur Versailles sud et création d'une liaison SQY-Satory vers STEP Carré de Réunion

Objectifs :

- Réhabiliter le collecteur historique Versailles Sud
- Raccorder les eaux usées des communes de Saint-Quentin-en-Yvelines et du quartier de Satory Ouest à Versailles, actuellement traitées à l'usine d'Achères, pour les traiter au plus près, à l'usine d'épuration Carré de Réunion.



Vue de la déformation de l'ouvrage et de bombement du piedroit gauche à proximité de R25 et de R26



Vue de la fissuration en voute vers R24



Vue de la fissuration en voute vers R50 -22 juin 2021

Réhabilitation du collecteur Versailles sud et création d'une liaison SQY-Satory vers STEP Carré de Réunion (suite)



Fortes contraintes réglementaires, techniques et patrimoniales

- Refus du domaine du château de Versailles de passer la liaison SQY en parallèle du collecteur Versailles Sud
- Réflexion sur la nécessité de mettre en place un Poste de Relèvement
- Discussions avec VGP, SQY, le Ministère des Armées, l'EPI 78-92, l'EPAPS, SNC Versailles Pion...
- Intégration des projets d'aménagement au projet liaison SQY

CCSPL 2020 - 22 juin 2021

NB : Il faudrait s'arrêter de déverser de plus en plus d'effluents dans la station du Carré de Réunion.

Le ru de Gally ne peut plus supporter ces augmentations de rejets !

Quel est l'augmentation des rejets depuis la mise en service de la station, quel est l'augmentation du débit du ru de Gally ?

La Plaine de Versailles classée n'est pas une poubelle !

Le reméandrage, très coûteux, ne se semble pas être une solution viable !

COMPTE RENDU TECHNIQUE - STEP CARRÉ DE RÉUNION

Les chiffres clefs du système de traitement

- 12 298 240 m³ d'eaux traitées
- 9 889 t de boues produites évacuées en compostage
- 500 t de déchets, dont :
 - ⇒ 183,6 t de déchets de refus de dégrillage
 - ⇒ 362,9 t de sables traités in-situ (HYDROSABLE®)
 - ⇒ 92,9 t de graisses
- 19 080 MWh de consommation énergétique
- 7 104 MWh de production énergétique
- 1 656 t de produits de traitement, dont :
 - ⇒ 86% pour le traitement de l'eau
 - ⇒ 2% pour le traitement des boues
 - ⇒ 13% pour le traitement de l'air

Données retenues par la DDT 78 :

- Taille de l'agglomération (CBPO) : 10 367 kg DBO₅/j (172 783 EH)
- Capacité de l'usine : 20 400 kg/j de DBO₅ (soit 340 000 EH)
- Taux de charge organique : 50,8%
- Taux de charge hydraulique : 36%
- Débit entrant moyen : 35 080 m³/j
- Débit maximum entrant 122 689 m³/j (05/03/20 - pluie = 12,6 mm)
- Débit nominal du système de traitement : 96 700 m³/j
- Débit de référence pour la conformité (PC95) : 71 440 m³/j

Le débit de référence qui sera utilisé pour l'évaluation de la conformité nationale de 2021 sera de 71 347 m³/j (PC95 sur 5 ans)



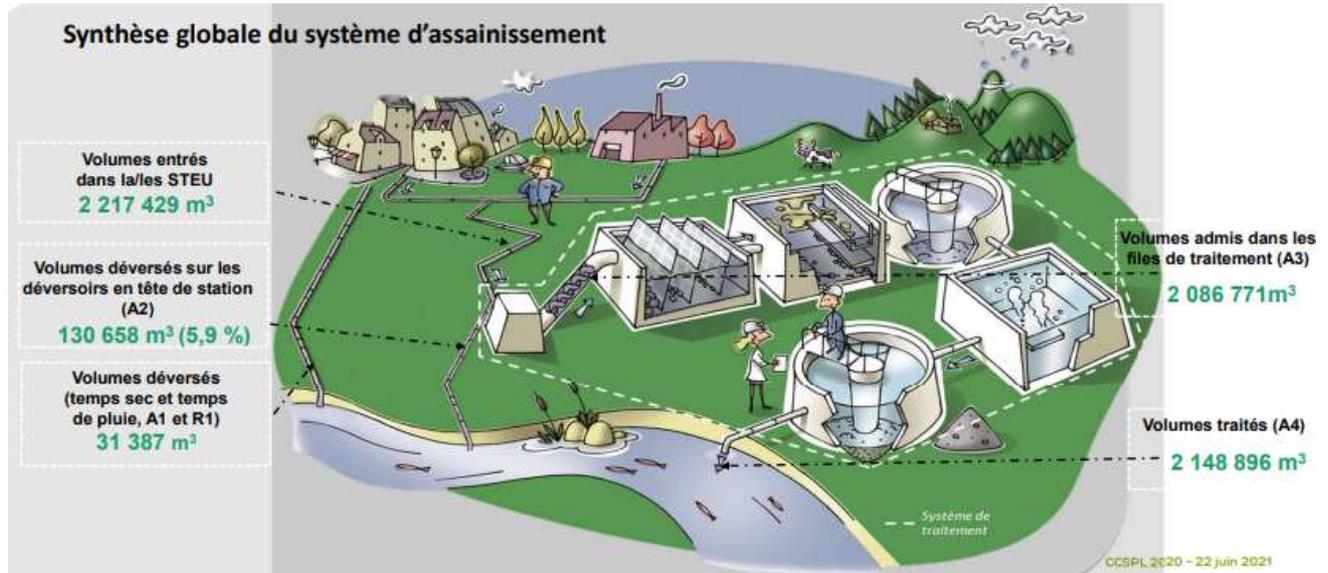
	Concentrations en sortie du système de traitement complet						Dépassements de seuil		
	Normes de rejet		Résultats 2020		Rappel 2019		Nb autorisé/an	2019	Rappel 2019
	C (mg/l)	Rdt (%)	C (mg/l)	Rdt (%)	C (mg/l)	Rdt (%)			
MES	15	90	2,1	99	2,2	99	25	1	1
DCO	50	75	17,4	96	15,1	96	25	0	0
DBO ₅	15	80	3,1	98	3,1	98	25	0	0
NTK	5	85	2,1	96	2,1	96			
NGL	10	70	6,7	87	6,7	87			
Ptotal	1	80	0,6	90	0,6	89			

Conclusion :

- Le système d'assainissement Carré de Réunion (collecte, transport et traitement) est déclaré conforme en 2020 aux exigences imposées par la réglementation nationale et par la réglementation locale.

NB : Les odeurs persistent dans l'environnement de la station malgré les importants travaux réalisés !

COMPTE RENDU TECHNIQUE – STEP VAL DE GALLY



- PERSPECTIVES SEVESC – CARRÉ DE RÉUNION

Enjeux énergétiques

Projet photovoltaïque :

- Implantation exclusive en toiture sur environ 800 m²
- **396 panneaux photovoltaïques** / Hauteur max par rapport au sol : 34 cm
- Puissance crête : 128,7 kWc utilisé en autoconsommation sur le site
- **Production de 124 MWh/an** soit la consommation journalière de 9.600 habitants ou 0,6% de la consommation globale du site
- Porter à Connaissance et déclaration Préalable déposés en février et mars 2021 (2 mois d'instruction). Compléments demandés
- Demande de compléments des ABF reçue le 06/05/2021 (rencontre le 19/05/2021). Autorisation urbanisme + ABF le 09/06/2021



NB : Peut-on implanter des panneaux photovoltaïques dans la perspective du Château de Versailles, en site classé ?

Le dossier est-il passé en Commission des sites (CDNPS) ?

Réutilisation des Eaux Usées Traitées

Projet :

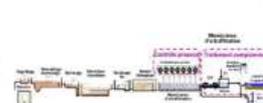
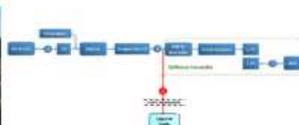
- Eaux usées traitées et désinfectées réutilisées pour :
 - ⇒ L'arrosage des espaces verts et la défense incendie de l'usine (**250 000 m³/an**),
 - ⇒ L'irrigation des cultures (**130 000 m³/an**) et la lutte contre le gel des vergers de la ferme de Gally (**30 000 m³/an**).

Technique :

- **250 m³/h** – **3 barrières** de traitement : membranes, UV et chloration.
- Canalisation de transfert à poser entre l'usine et le bassin de Gally.

Perspective :

- Démarrage été 2021.



NB : Concernant l'irrigation des cultures avec les eaux usées traitées dans la station, il faut savoir qu'actuellement aucun système de filtration n'arrête les résidus médicamenteux contenus dans les excréments. Le retour de ces résidus dans le milieu naturel peut être source de perturbations endocriniennes par les aliments. Les Pouvoirs publics devraient être vigilants dans ce domaine.

LES SERVICES AUX USAGERS

Espace pédagogique sur l'usine d'épuration Carré de Réunion

Beaucoup de visites ont dû être déprogrammées en raison de la crise sanitaire mais elles ont été maintenues au maximum, dans le respect des gestes barrières, en mai, juin, novembre et décembre 2020.



CCSPL 2020 - 22 juin 201

L'écoute téléphonique et la proximité

Plate-forme internet « Tout sur mon eau » :
www.sevesc.fr

Du conseil et des informations



3-19 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC

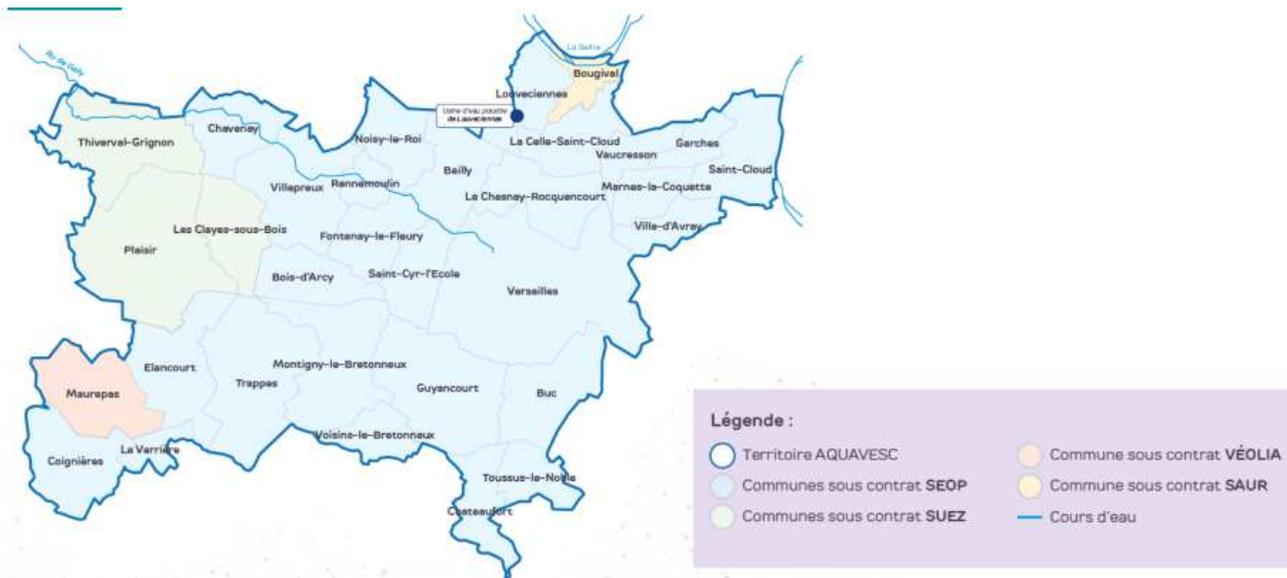
Rappels et illustrations : voir rapport moral 2019 et 2020

Réunion de la CCSPL du 22 juin 2021

- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire SEOP
- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire SAUR
- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire SUEZ
- Examen du rapport annuel 2020 du délégataire Veolia
- Examen du rapport unique annuel 2020.

SOMMAIRE

1. Le Syndicat
2. Compte rendu technique
3. Compte rendu financier des contrats de DSP
4. Suivi de la qualité
5. La facture d'eau potable
6. Bilan des réalisations 2020 et perspectives



Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est délégué :

- à la SEOP pour 27 communes (fin du contrat le 31/12/26)
- à SUEZ pour 3 communes (fin du contrat le 30/06/2024)
- à SAUR pour 1 commune (fin du contrat le 05/01/2021)
- à VEOLIA pour 1 commune (PS d'une année)

Les collectivités desservies par AQUAVESC sont :

- dans le département des Hauts de Seine :

SEOP : Marnes la Coquette, Ville-d'Avray ; Garches, Saint-Cloud, Vaucresson

- dans le département des Yvelines :

SEOP : Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Chavenay, Coignières, Elancourt (quartiers de la Clé Saint Pierre, Les 7 mares et de la Nouvelle Amsterdam), Fontenay le Fleury, Guyancourt, La Celle-Saint-Cloud, La Verrière, Le Chesnay-Rocquencourt, Louveciennes, Montigny-le-Bretonneux, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Trappes, Versailles, Villepreux, Voisins le Bretonneux

SUEZ : Les Clayes-sous-Bois, Plaisir et Thiverval-Grignon,

SAUR : Bougival

Veolia : Maurepas

	SEOP (27 communes)		SUEZ (3 communes)		SAUR (Bougival)		Veolia - Maurepas	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Volumes mis en distribution (milliers m ³ /an)	24 870	25 547	3 214	3 399	582	654	966	1 196
Nombre de branchements	53 641	54 115	10 933	10 739	1 380	1 386	4 809	4 809
Nombre d'habitants	423 384	422 253	50 726	50 207	8 472	8 472	18 646	18 543
Km de réseau	1 158	1 158	204	204	24	26	74	74

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Mesures		Unités	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Norme
			SEOP	SEOP	SEOP	
Physico-chimiques	pH	UpH	7,9	7,9	7,7	6.5 à 9
	Turbidité	NFU	0,17	0,13	0,19	2
	Conductivité	µs/cm	638	642	661	200 à 1100 à 25° C
Composition minérale	Dureté (TH)	°Français	19	20	21	-
	Calcium	mg/L	60	64	69	-
	Magnésium	mg/L	9,25	9	9,44	-
	Sodium	mg/L	58	56	53	200
	Chlorures	mg/L	34	36	36	250
	Sulfates	mg/L	101	96	103	250
	Nitrites	mg/L	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0.1
	Nitrates	mg/L	14	16	15	50
	Fluorures	mg/L	0,17	0,16	0,18	1.5
Atrazine	mg/L	< seuil de détection	< seuil de détection	< seuil de détection	0.1	

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE – DSP SEOP ET SUEZ

Paramètres	Conformité (%)	Nombre de prélèvements en 2020 (ARS)	
		SEOP 27 communes	SUEZ 3 communes
Microbiologique	100	676	256
Physico-chimique	100	710	164

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE – DSP SAUR

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	26	26	100	0	0	0
Physico-chimique	26	26	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	26	26	100	0	0	0

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE – PS MAUREPAS

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire
Microbiologique	216	78
Physico-chimique	502	35

tail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

	2019	2020
Paramètres microbiologiques		
Taux de conformité microbiologique	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	47	36
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	47	36
Paramètres physico-chimique		
Taux de conformité physico-chimique	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	9	4
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	9	4

tail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	3	1	0	36	13	0 n/100ml
Turbidité	0	2,1	1	0	36	18	2 NFU

dépassement en bactéries coliformes a été observé le 21 Aout sur la Mairie de Maurepas. Le prélèvement contrôlé du 25 Aout n'a pas confirmé cette valeur.

dépassement en turbidité a été observé le 30 Juin sur la Mairie de Maurepas. Le prélèvement de contrôle 06 Juillet n'a pas confirmé cette valeur.

3-20 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice 57 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2019-2020.

3-21 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2021.

3-22 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Pas de convocation de la Commission depuis 2019.

3-23 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 5 fois durant l'année 2021

C'est une commission consultative, Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-24 Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de schémas de secteurs (SS), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC)

Cette commission de conciliation urbanisme (DGD) s'est réunie le 30 septembre 2021.

L'ordre du jour :

- élection du président de la commission,
- répartition de la DGD.

3-25 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

2021-01-26-CDCFS-sanglier.

Obj : extension de la période de chasse au sanglier en Mars.

Depuis le Décret n°2020-59 du 29 janvier 2020 le préfet peut autoriser la chasse du sanglier en battue, ou à l'affût, ou à l'approche entre le 1^{er} et le 31 mars. Cette extension de la période de chasse au sanglier crée des inquiétudes quant à la tranquillité de nombreuses espèces en période de reproduction. Il sera ajouté un paragraphe concernant l'évitement des zones écosensibles des sites Natura 2000.

2021-02-09-projet arrêté-esp nuis-Covid

Obj : projet d'arrêté dérogeant aux mesures de restriction liées au Covid pour permettre la pratique d'opérations de chasse et de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

2021-04-13-plénière

Obj :

bilan de la saison de chasse 2020-2021 et louveterie

projet d'arrêté ouverture et clôture pour la saison 2021-2022 et quotas grands gibiers.

Evolution des communes points noir sanglier

2021-06-21- ESOD-3ème groupe

Obj : 1. Bilan destruction (piégeage et autorisations individuelles de destruction).

2. proposition de classement, période et modalités de destruction des espèces sanglier, lapin et pigeon (groupe 3) classées par arrêté préfectoral

En 2021 toutes les réunions se sont déroulées en mixte présentiel/visio ce qui amenuise les possibilités d'exprimer ses arguments. Vivement qu'on retrouve la convivialité des réunions en présentiel.

Nb : Malgré que Mme Derville ait accédé à notre requête nous ne recevons toujours pas de comptes rendus de ces commissions départementales.

3-26 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets dont certains font l'objet d'observations tendant à améliorer le dit projet mais hélas sans vérification a posteriori.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

3-27 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – *Formation CARRIERES*

2021-12-16- Ordre du jour :

- 1) Commune de Guerville et Mézières, modification du modelé de remise en état de la carrière Lafarge
Augmentation du volume de stockage de déchets inertes et du modelé. Avis favorable moins 1 abstention
- 2) Commune d'Achères-carrière de la grande arche-GSM-demande augmentation des volumes et prolongation de la durée d'exploitation. Avis favorable à l'unanimité.

3-28 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE

Pas de réunion en 2020 ni en 2021.

3-29 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

1 seule réunion plénière CDPENAF s'est déroulée en 2021 et 4 consultations écrites ont permis l'analyse de 4 PLU et 30 permis de construire hors zone urbaine.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha. Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

3-30 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-31 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Voir le rapport moral d'Yvelines Environnement de 2020

Voir <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/prevention-des-risques/le-nucleaire/>

ou [site internet de la CLI – Saclay](#)

Assemblée générale du 7 juillet 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....
BILAN DE L'ANNEE 2020 POUR LES ACTIVITES DE LA CLI.....
POINTS SUR LES EXPLOITATIONS NUCLEAIRES DE SACLAY
CEA - (M. LALLEMAND, directeur délégué à la sécurité et à la sûreté nucléaire)
POINT D'ACTUALITE
SITUATION ADMINISTRATIVE DES INB DU SITE CEA DE SACLAY.....
RAPPORT ANNUEL 2020 TRANSPARENCE ET SURETE NUCLEAIRE (TSN).....
CIS BIO - (M. CAPILLON, directeur des opérations nucléaires)
PRESENTATION DU GROUPE ET ORGANISATION DE CIS-BIO DURANT LA CRISE COVID
BILAN DE L'ACTIVITE 2020 ET PERSPECTIVES 2021.....
ASN - (M. GREINER, Adjoint au chef de la division d'Orléans de l'ASN)
AVIS DE L'AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE SUR LE CEA ET CIS-BIO (ANNEE 2020)
PROGRAMME 2021 EN COURS ET A VENIR
PROGRAMME 2021 DE LA CLI – PREMIER SEMESTRE.....
FOCUS SUR PLANETE SCIENCES – PROJET OPEN RADIATION (ALEXIA MAXIMIN)
PROGRAMME 2021 DE LA CLI – SECOND SEMESTRE

CISBIO

Perspectives 2021

- Montée en puissance du produit Striascan.
- Consolidation de l'équipe projet pour le pilotage des actions du réexamen et le suivi de l'instruction.
- Réexamen de sûreté 2018 – Finalisation des réponses aux premières demandes de compléments au Dossier de Réexamen envoyé en 2019 + Instruction technique IRSN
- Poursuite de la réduction de l'inventaire de Cobalt 60 – GIP Sources
- Poursuite de l'assainissement poussé du THA et des laboratoires 5, 13, 14, 26, 28 - Transfert des activités du CQ et CMC dans les nouveaux laboratoires du RDC des ailes DE
- Arrêt définitive de l'exploitation du Cyclotron 1
- Lancement du projet de fabrication d'un laboratoire de synthèse organique de principes actifs pharmaceutiques (pages suivantes). Ce projet a fait l'objet d'une subvention accordée au titre de France Relance.

Construction d'un laboratoire dédié aux principes actifs

Actuellement ces principes actifs viennent soit de France, soit des USA, soit du Danemark par une société actuellement en grande fragilité.

- L'objectif du projet est d'internaliser la fabrication de ces principes actifs sur le site de Saclay.
- Les quantités produites seront de l'ordre de 500mg/lot, nous envisageons de produire entre 10 et 20 lots par an pour les besoins du groupe en Europe mais aussi aux états unis. Environ 6 personnes travailleront à ces fabrications (nous sommes déjà dans un processus d'embauches dans le service de recherche et développement pour soutenir le projet.
- Mise en service 2023

L'ETAT DE LA SURETE NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN 2020

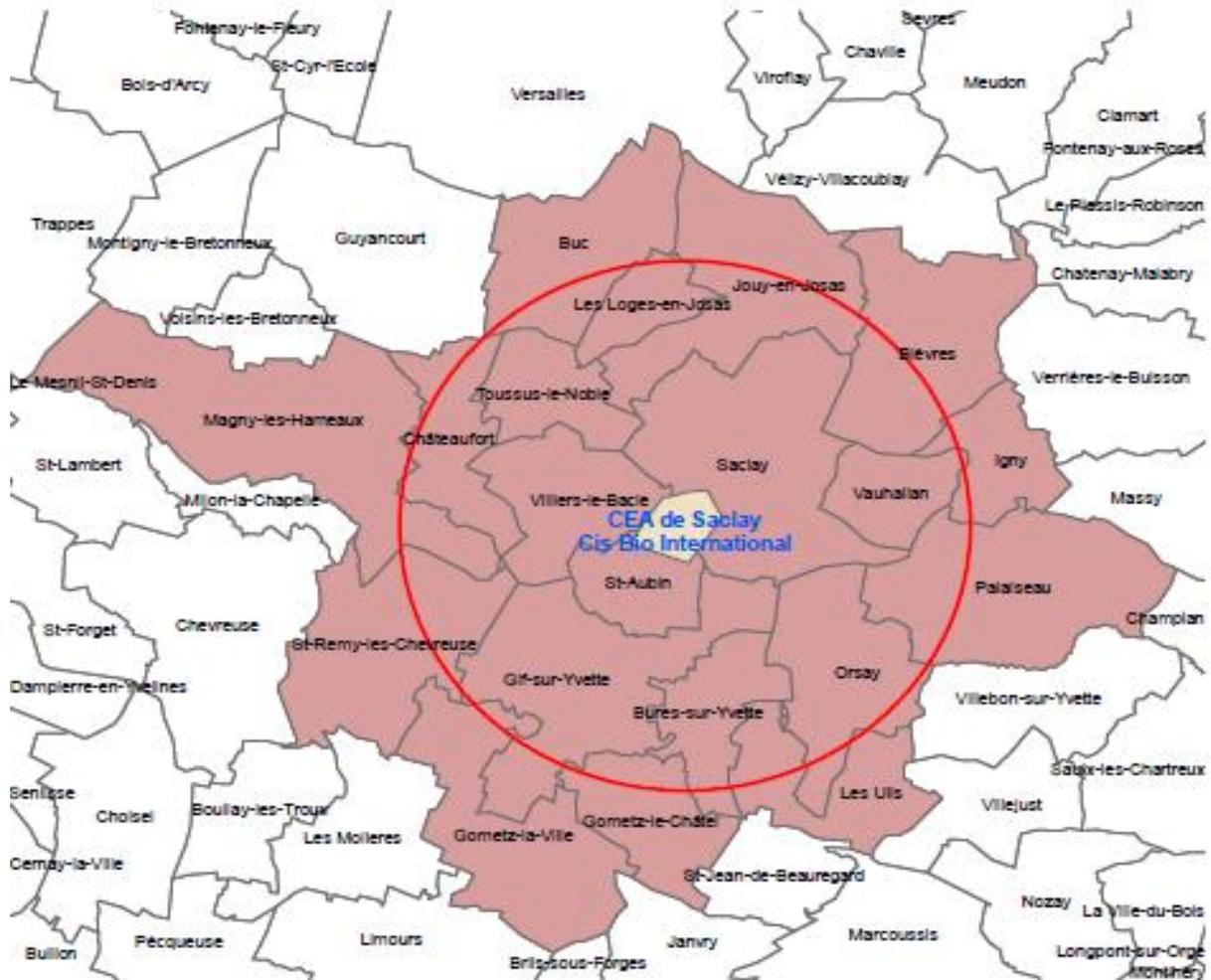
Avis de l'ASN

- Les INB du centre de Saclay sont exploitées dans des conditions de sûreté satisfaisantes ;
- L'ASN attend que CIS bio international maintienne l'effort de redressement constaté.

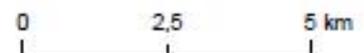
L'assemblée générale de [l'ANCCLI](#) s'est tenue le mardi 07 décembre 2021 à Paris. La CLI de Saclay est représentée auprès de l'ANCCLI par les 4 collègues suivants :

- élus,
- représentants d'associations de protection de l'environnement,
- représentants des organisations syndicales de salariés,
- personnes qualifiées, experts et représentants du monde économique.

Périmètre de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay



-  Périmètre CLI de 5 km défini par arrêté du Président du Conseil départemental de l'Essonne
-  Communes membres de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay



**3-32 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre
Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)**



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

Pas de réunion en 2020 et 2021.

Dossier à suivre : Rupture du Pipe-Line d'Ile-de-France à Auteuil-Autuillet, dans la nuit du 24 au 25 février 2019, provoquant une fuite de pétrole impactant des terres agricoles et les eaux de ruissellement.

Voir le site web d'Yvelines Environnement :

<https://www.yvelines-environnement.org/fuite-de-petrole-a-autouillet/>

Voir le site web de la préfecture :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Rupture-du-pipeline-Ile-de-France>

3-33 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Dernière convocation en décembre 2017.

3-34 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Réunion le 8 octobre 2021 en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye :

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Élection du nouveau Bureau
2. NOVERGIE - Bilan de fonctionnement sur l'année 2020
3. EMTA - Bilan de fonctionnement sur l'année 2020
4. SIAAP Grésillons - Bilan de fonctionnement sur l'année 2020 et présentation du projet d'unité pilote COMETHA
5. DRIEAT - Bilan des actions menées sur les différents sites membres de la CSS

3-35 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE

Pas de réunion depuis 2019.

3-36 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Rappel : Fait majeur en 2019 : Incendie du 3 juillet sur l'unité de clarifloculation

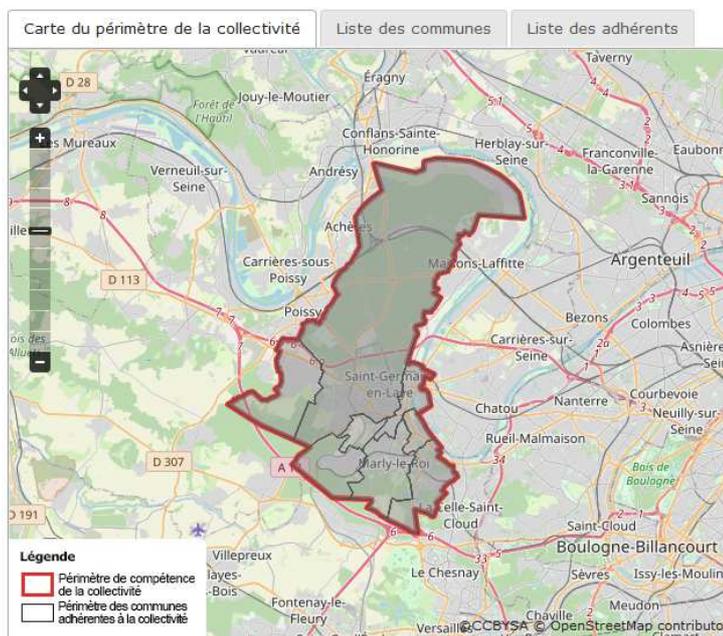
Voir rapport moral Yvelines Environnement 2019 et 2020.

<https://www.yvelines-environnement.org/incendie-a-la-station-depuration-de-st-germain-en-laye/>

Voir le site de la Préfecture : <https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Point-de-situation-suite-a-l-incendie-au-SIAAP>

3-37 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA

CCSPL du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) de Saint-Germain-en-Laye s'est réunie les 22 juin afin de présenter le rapport annuel 2020 du délégataire et le 20 septembre 2021 pour celui du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2020.



3-38 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité ne s'est pas réuni en 2021.

Validation des travaux réalisés par les des exploitants RM et TRAPIL. Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectuées. Nous pouvons dès lors s'interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

3-39 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières sous Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex. SIDRU)

Concernant le syndicat VALOSEINE (ex SIDRU), la CCSPL a été convoquée le 28 septembre 2021.



<https://www.dechetterie-usine-azalys.fr/valoseine/>

3-40 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières sur Seine – Usine d'incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

Réunion du 30 juin 2021 :

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Élection du nouveau Bureau
2. Rapport d'activités de l'année écoulée
3. Bilan de l'action de l'inspection
4. Projet de la chaufferie riveraine (dont le dossier va entrer en enquête publique prochainement)
5. Perspectives 2021



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

30/06/2021

Usine d'incinération d'ordures ménagères - CRISTAL



SUEZ

3-41 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

Compte-rendu de la CSS Storengy 2021– site de Beynes -

•La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 26/11/2021 à la sous-préfecture de Rambouillet.

Pas d'accident grave mais 2 accidents corporels, 14 accidents matériels et 65 situations « potentiellement » dangereuses ont été relevées.

12 divers exercices de politique de prévention ont été effectués.

Un déversement accidentel de méthanol au niveau d'un puits de plusieurs m³ a eu lieu le 03/11 qui aurait pu avoir des conséquences graves si mal maîtrisé !

•Dans le cadre des opérations de maintenance, une nouvelle technique, l'opération Gas Booster a été renouvelée, avec succès, en été 2021 (récupération de 78 000m³ de gaz de purge pour être réinjecté dans le sous-sol).

Reprise du puits B104, puits de contrôle uniquement. Travaux de maintenance réglementaire au niveau de la station et des puits.

•La base de vie installée au début des travaux devait être supprimée mais cette suppression n'est plus envisagée dans un bref délai par Storengy ! Pollution visuelle importante !

•La DRIEE a présenté ses actions d'inspection.

En outre, la vérification de la cuve ayant reçu le méthanol a été faite.

Inspections et contrôles des installations voisines du site (ferme Fleubert, maison forestière), Contrôle de la tour de désulfuration le 04/10/21.

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques effectué sur le site de GRT gaz.

•Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (suite à une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur, est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années !

•Les travaux de la nouvelle salle des fêtes de Beynes viennent tout juste de commencer (livraison prévue en 2023) ! La salle Fleubert actuelle est toujours en zone orange du site de Storengy (échéance du PPRT mai 2017).

•Dans le cadre du développement durable, de la biodiversité, les achats ont été pour 59% locaux, une parcelle a été dédiée à la LPO, un soutien à la Croix Rouge, participation à la fête de la nature, limitation de la pollution lumineuse du site tout en respectant les réglementations sécuritaires.

La Mauldre, en bordure du site, a servi de lieu d'essais pour les pompiers du secteur.

•Le nouveau site de GRT Gaz est terminé et les installations paysagères commencent à être efficaces... Les arbres commencent à cacher le site et la verdure apparaît à l'intérieur du site lui-même.

•L'ancienne grille de connexion entre les 2 sites (Storengy et GRTGaz) a été modifiée et remise aux normes. Elle appartient à GRT gaz mais est gérée par Storengy.

La conformité des trappes des cheminées des turbines du site a été réalisée.

Une visite du site a été organisée le 08/06/2021. Très intéressante, qui a permis de se rendre compte des dispositifs de prévention et de contrôle du bon fonctionnement des installations. La visite s'est terminée en forêt, à la Couperie pour discuter de l'abri bus sécurisé dont l'installation pose problème et des panneaux d'affichage, toujours en discussion avec l'ONF (ces 2 points devaient être résolus en 2014 selon les propositions du PPRT de 2012 !!). Le nouveau PPI de 06/2021 les rend obligatoires.

Proposition d'un exercice d'alerte inopiné en 2022.

Une enquête publique sur la présentation du nouveau PPI (Plan Particulier d'Intervention) a eu lieu en novembre 2020. Mais pas de présentation publique (avant ou pendant), en raison de la Covid !

Ce projet prend en compte des situations extrêmes (mais possible !), ce qui entraîne des zones à risques très graves nettement plus grandes que celles du PPRT, incluant des zones d'habitations actuelles importantes.

Suite à de nombreuses demandes de précisions de riverains et de beynoises en général, la DRIEE a organisé le 09/02/2021 une présentation en visio-conférence du projet PPI.

Malgré quelques éclaircissements, un certain nombre de questions posées n'ont pas eu de réponse ! La visio-conférence ne facilitant pas les discussions.

Très peu de modifications du projet initial ont été apportées à la version finale de l'arrêté préfectoral du 21/06/2021 !

3-42 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines

Le comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est tenu en visioconférence le 30 juin 2021 à 9h30.

L'ordre du jour était le suivant :

- le bilan d'activité 2020
- le bilan d'évaluation du plan de gestion
- question diverses, notamment deux demandes de la part du golf : travaux de localisation et réparation d'une fuite dans le système d'arrosage des pelouses et installation d'un système de traitement de l'eau d'arrosage des pelouses.

3-43 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline

L'ordre du jour du 19 novembre 2021 était exclusivement l'installation du Comité Consultatif et la désignation du futur gestionnaire suite à l'appel à manifestation d'intérêt. Un seul dossier de réponse, celui du SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles) est communiqué en amont aux participants.

Le SMAGER est désigné comme gestionnaire.

La Réserve Naturelle Nationale de Saint Quentin en Yvelines étant désormais intégrée à la RNN Etangs et Rigoles d'Yvelines, le bilan d'activités 2020 est présenté, ainsi que l'évaluation environnementale 2015/2019 par Joanne ANGLADE-GARNIER Garde-conservatrice de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et Directrice scientifique de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces 2 documents sont à disposition des personnes qui souhaiteraient en prendre connaissance.

3-44 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réuni deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ième plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière »

3-45 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

3-46 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

Tournée de terrain du comité le 8 octobre 2021.

Au programme :

- Biodiversité : projet de restauration des mares grâce au plan de relance.
- La maladie de l'encre qui affecte les châtaigniers.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>

3-47 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Il n'y a pas eu de comité pour Saint-Germain en 2021.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>

3-48 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Tournée de terrain du comité le 2 juillet 2021.

Au programme :

- Le massif touché par la maladie de l'encre.
- Les coupes et les plantations programmées.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

3-49 Comité de Pilotage Sites Natura 2000

- ✓ [Du site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »](#)
Pas de comité de Pilotage du site Natura 2000 depuis le 7 février 2019.
- ✓ [Du Site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »](#)
Réunion du CoPil le 30.05.2021 :
https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021.05.28_cr-copil_vefa.pdf
- ✓ [Du COPIL Natura 2000 ZSC « Coteaux et boucles de la Seine »](#)
Réunion du CoPil le 3.06.2021 :
https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021.06.03_cr-copil_cbs.pdf
- ✓ [Du COPIL SIC « Chiroptères du Vexin français »](#)
Réunion du CoPil le 11.06.2021 :
https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021.06.11_cr-copil_scvf.pdf

3-50 Comité de Suivi de la Charte des Yvelines des Utilisateurs Agricoles de Produits Phytosanitaires

Le power-point présenté par la Chambre d'Agriculture indique que :

- le 19 mars 2021 : le Conseil Constitutionnel juge anticonstitutionnel le processus d'élaboration des chartes riverains dicté par la loi EGALIM. Nouvelle concertation publique des chartes organisée par les préfetures 75, 77, 78, 91 fin juillet
- Recours contentieux : audition du Conseil d'État le 12 juillet 2021. Suspension des remises en concertation des chartes
- Décision du Conseil d'État le 26 juillet 2021 : Annulation arrêté et décret instaurant les ZNT riverains et chartes - Injonction au gouvernement de compléter la réglementation des textes sous 6 mois concernant : la distance de sécurité pour les produits classés CMR2 (la recommandation ANSES de 10 m est évoquée) ; les mesures de protection pour les personnes travaillant à proximité d'une zone traitée ; l'information des résidents et des personnes présentes à proximité des zones d'épandage en amont du traitement.

DECISIONS :

La Chambre d'Agriculture continue de transmettre aux mairies des Yvelines un support reprenant l'actualité culturelle en grandes cultures et le diffuse en parallèle à l'Union des Maires des Yvelines ainsi qu'au Conseil Départemental des Yvelines. Suite aux évolutions règlementaires attendues concernant la prévenance des résidents et des personnes présentes en amont du traitement, le format de ce document pourra évoluer : format éditable par les mairies si le dispositif est inchangé, format plus officiel provenant des services de l'Etat si la diffusion de l'information revêt un caractère obligatoire.

L'angle de la qualité sanitaire des productions pourrait être pris dans certains des communications autour des interventions phytosanitaires. En parallèle de la procédure de conciliation, un accompagnement juridique doit pouvoir être proposé aux agriculteurs concernés par des troubles de voisinage.

Ce sujet sera approfondi lors d'un prochain comité de suivi. Les agriculteurs ainsi nommés et les maires qui le souhaitent se verront proposer des formations à la médiation et à la réglementation sur le thème des traitements phytosanitaires à proximité des zones habitées. Les services de l'Etat pourraient intervenir lors de ces formations.

Le prochain comité de suivi se réunira début 2022, après publication des textes règlementaires sur les distances de sécurité riverains.

3-51 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

Pas de réunion en 2021.

3-52 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité s'est réuni 6 fois pendant l'année 2021 dont 4 visioconférences pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région. La SAFER recense les friches agricoles formées par des délaissés ou des abandons d'exploitation dossier VIGIFRICHES.

3-53 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000.

Par décret du 8 Avril 2021 : la création de la **réserve naturelle nationale des Etangs et rigoles d'Yvelines**

Le réseau hydraulique initié au 17^{ème} a en effet permis le développement des milieux écologiques remarquables typiques des zones humides. Cette réserve s'étend sur 310ha.

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2022

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2021-2022

En juin 2021 : réunion préparatoire avec nos partenaires du cycle d'éducation à l'environnement et définition du nouveau thème pour l'année scolaire 2021-2022 : « **nos amis les insectes pollinisateurs** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à l'Orangerie de Thoiry, aimablement prêtée par Monsieur Edmond de La PANOUSE et la Direction du Parc et Zoo de Thoiry :

- le **mercredi 6 octobre 2021** de 9h30 à 12h30 pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège
- le **jeudi 7 octobre 2021** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Un bon de visite du Parc, avec notamment la rencontre des Gorilles, a été offert à chaque participant par notre fidèle partenaire le Parc et Zoo de Thoiry. Nous remercions très chaleureusement Monsieur Edmond de La PANOUSE ainsi que toute son équipe de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/formation-nos-amis-les-insectes-pollinisateurs/>

Le jeu-concours s'est déroulé du 6 janvier (date du lancement Presse) au 6 avril 2022. Il est destiné aux jeunes de 3 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels ont pu eux aussi participer car les bulletins étaient mis à leur disposition dans les sites partenaires du département tels que la Bergerie nationale, l'ONF, le Parc et Zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, l'INRAE, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, etc... <https://www.yvelines-environnement.org/jeu-concours-nos-amis-les-insectes-pollinisateurs/>



Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne seront pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le **mardi 17 mai 2022** à 18h au Palais des Congrès de Versailles grâce à notre partenaire la SEOP-SEVESC.

4-2 Le « Prix Yvelines Environnement »

L'association Yvelines Environnement a lancé en 2020, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines, la première édition du « Prix Yvelines Environnement » destiné à l'ensemble des entreprises du département. Les différentes distinctions visent à valoriser et récompenser toutes les structures capables de concilier efficacité écologique et performance économique pour faire de la croissance durable une réalité.

« L'écologie n'est plus le cheval de bataille de quelques initiés : la mobilisation doit être générale. Depuis plusieurs années, les services du Département travaillent d'arrache-pied pour trouver de nouvelles solutions afin de conjuguer préservation de l'environnement avec équité sociale et développement économique. Nos réalisations concrètes, au service des communes pour améliorer la qualité de vie des Yvelinois, témoignent de notre capacité à faire nôtres les principes du développement durable ».

Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

« Pour les entreprises, devenir éco-responsable tout en trouvant de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux partenaires, est un challenge constant qui demande de la volonté, du temps mais qui peut s'avérer extrêmement bénéfique. Depuis de nombreuses années, la CCI les accompagne pour repenser leur stratégie économique et environnementale tant de manière individuelle que collectivement. Parce que c'est essentiel pour les entreprises et positif pour le territoire, nous étoffons notre offre d'accompagnement en matière de développement durable, RSE, économie circulaire et collaborative, plan de mobilité pour conseiller au mieux les entreprises des Yvelines dans leur développement ».

Gérard Bachelier, Président de la CCI Versailles-Yvelines

Pour participer, chaque entreprise devra répondre à l'un des critères suivants :

- prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, notamment ceux associés à leur extraction et exploitation ;
- développement d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
- mesure des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie puis intégrés dès sa conception ;
- évaluation des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
- mise en synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur un même territoire ;
- mise en place d'un procédé de prévention, de gestion, de traitement ou de recyclage lié à la protection de l'environnement (déchets, eau, air, économies d'énergie...) ;
- mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- proposition d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable et l'économie circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, le Prix Yvelines Environnement a été reporté et relancé en 2022
Les dossiers de candidatures seront à remettre à Yvelines Environnement au plus tard le 29 juillet
et la remise des prix est prévue le 27 septembre à l'Hôtel du Département

<https://www.yvelines-environnement.org/lancement-du-prix-yvelines-environnement/>

4-3 Nettoyage de la Nature : mai 2022



La commune de Lévis-Saint-Nom ainsi que les étudiants de la faculté de Paris-Saclay à Guyancourt se réunissent le **dimanche 15 mai 2022** pour un **nettoyage de la nature** : rendez-vous sur le terrain sportif et de loisirs de la commune à **14h précise**, ouvert à tous.

Par petits groupes, vous serez répartis sur différents parcours autour de la ville afin de ramasser les déchets aux alentours et de les rendre propres.

A la fin du ramassage, nous nous rassemblerons autour des différents stands présents sur place, afin d'établir un constat de la journée et estimer le poids récolté, suivi d'un goûter pour récompenser le dur labeur de chaque participant.

Un diplôme éco-citoyen sera distribué à tous les enfants participants et un quizz est organisé pour les plus motivés ! Goodies et cadeaux à la clé !

En partenariat avec Yvelines Environnement, le Lions club de Chevreuse, la mairie de Lévis-Saint-Nom, le SICTOM de Rambouillet, le SITREVA, Chronodrive de Massy et Leroy Merlin de Bois d'Arcy.

4-4 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2022

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 18 juin et au 31 août 2022 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « **nos amis les insectes pollinisateurs** ».

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale.

4-5 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2022 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2022, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et le budget prévisionnel de l'exercice 2022,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2023.

Résolution n°3

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

- Au titre des associations adhérentes :
 - Corinne **DUMONT** au titre de l'ASEE,
 - Christine **GAUTIER** au titre de l'APPEJP,
 - Claude **DUCAROUGE** au titre de SAVE,
 - Patrick **MENON** au titre de l'APEPV et de l'APEBN,
 - Jean-Marc **RABIAN** au titre de DELTA,
 - Dominique **MARIS** remplace Pierre-Emile **RENARD** au titre des Amis de la Forêt de St Germain et de Marly.
- Au titre des adhérents directs :
 - Michel **CHARTIER**

Résolution n°4

Informés du projet du département des Yvelines de liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12 sur le territoire de la commune de Bailly, en site classé le 7 juillet 2000, grâce au Décret du 15 octobre 1965 (décret Malraux), qui définit un périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons à partir de la chambre du Roi et de l'axe du grand canal jusqu'à Villepreux, dit « trou de serrure », les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à ce projet et à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois fois classé : au Patrimoine mondial pour le Domaine de Versailles, au périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianon par décret du 15 octobre 1965 et aux sites classés par décret du 7 juillet 2000.

Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années pour que le site classé de la Plaine de Versailles soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols, principalement à Saint-Cyr-l'Ecole et à Villepreux, dans les jardins potagers. Ces installations illégales polluent et défigurent les paysages et le rôle de Gally, objet de coûteux travaux.

Résolution n°5 bis

Yvelines Environnement rappelle ses demandes depuis plusieurs décennies concernant le site de la Plaine de Versailles appelé Grand Parc des Chasses de Louis XIV, dont une partie a été classée par décret du 7 juillet 2000 :

- Aucun échangeur ou raccordement ne doit être construit entre les routes et autoroutes sur les zones rurales et agricoles, dont le Patrimoine doit être protégé ;
- Restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- Mise dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly.
- Classement spécifique du quartier Pion en limite du Parc de Versailles.

Résolution n°6

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, entourée par le site classé de la Plaine de Versailles, et en covisibilité avec la Chapelle Royale du Château de Versailles, pour supprimer toutes nuisances olfactives et toutes pollutions sur l'environnement.

Résolution n°7

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, des territoires de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement en Parc Naturel Régional de tout le territoire défini comme Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles en 1975.

Résolution n°8

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes stockages de déblais de chantiers, en particulier à Thoiry/Villiers-le-Mahieu et Thiverval-Grignon, sous couvert de projets dont Golf, qui consomment des terres agricoles, défigurent et polluent la Plaine de Versailles.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage ne consomment plus de terres agricoles, et qu'ils fassent l'objet d'une communication publique sur leur localisation, les contrôles des déchets déposés, l'état des lieux avant et après les dépôts.

Résolution n°9

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente du Domaine de Grignon à des promoteurs immobiliers, ou à une quelconque « vente à la découpe »

Lieu de Mémoire de 200 ans de vie des ingénieurs agronomes, légué par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir de biodiversité, lieu de cultures agricoles inséparable de la ferme expérimentale, lieu d'un Patrimoine matériel et immatériel de recherche d'intérêt général.

Yvelines Environnement soutient le projet de Conservatoire International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement « Grignon 2026 » mené par des anciens élèves de l'AGRO avec leur association « Grignon 2000 », et demande que tout soit mis en œuvre pour le faire aboutir.

Résolution n°10

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

Résolution n°11

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

Résolution n°12

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité, dont le secteur attenant à Maurepas, au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, aboutisse enfin.

Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°15

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°16

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

Résolution n°17

Sur le projet OIN-Paris-Saclay, porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les plans de déplacements des salariés (établissements privés et publics) soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières.

Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques.

Résolution n°18

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements, y compris la Colline de la Revanche à Elancourt.

Résolution n°19

Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, qui a rédigé la Charte signée par les élus et les opérateurs, mais qui n'a pas été réunie depuis plus de 10 ans, soit convoquée rapidement afin :

- d'obtenir un avis concernant la décision de VGP d'organiser sa propre instance de décision en la matière,
- de régler les litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines.

Résolution n°20

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

Résolution n°21

Concernant les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations de fermes photovoltaïques sur le territoire (alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas assez accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement).

De même concernant l'implantation de fermes éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

Résolution n°22

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

Résolution n°23

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurai oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'OPIE, l'ONF et en particulier la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi l'Association Grignon 2000, la Bergerie Nationale, le Désert de Retz et la municipalité de Chambourcy, le Domaine de Madame Elisabeth, la Ferme pédagogique de l'Ile de loisirs de SQY, l'Ile de Loisirs Boucles de Seine, EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, le Jardin du Ruchot, le Moulin de Rambouillet, le Muséum National d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Pôle Sciences de Montigny-le-Bretonneux, le Potager du Roi, la Réserve naturelle de St Quentin en Yvelines, les Ruchers de Louveciennes, la Serre aux Papillons et le SIDOMPE..

Sans oublier Gibert, l'Ecole des Loisirs et la SHARY pour les livres qu'ils offrent gracieusement aux lauréats de notre Cycle d'Education à l'Environnement et bien entendu la menuiserie SEQUOIA à Epône qui réalise les superbes trophées.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2021.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Pascale GAUTHERET

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2021 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

p.68

6-1	ACURDI	p.69
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.69
6-3	Amis du Potager du Roi	p.69
6-4	Association Avec Richard Mique	p.70
6-5	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.71
6-6	Association De Bange-Houdon	p.71
6-7	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.73
6-8	Association La Ferme des Moulineaux	p.76
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.78
6-10	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.81
6-11	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.83
6-12	Comité 21	p.83
6-13	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.85
6-14	Maisons Paysannes des Yvelines	p.85
6-15	Maurepas d'Hier et Aujourd'hui	p.87
6-16	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.94
6-17	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.95
6-18	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.98
6-19	Sauvons la Tournelle	p.99
6-20	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.102
6-21	Société d'Initiatives et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.102
6-22	Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.103

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.

6-1 ACURDI – Sonchamp

Suite aux demandes réitérées de l'ACURDI concernant le fonctionnement de l'usine REMETAL à Sonchamp, et surtout après le très grave accident dont a été victime un jeune employé de l'usine le 22 juillet 2021 (ce dernier entre autres dommages a perdu une jambe), une inspection très approfondie de divers services de l'état a eu lieu. D'importants disfonctionnements et le non respect de la mise en demeure de septembre 2019 ont conduit l'administration à prendre des mesures sévères qui seront annoncées au cours d'une réunion du CODERST en 2022.

6-2 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Une année qui avait commencé lentement à cause de la crise sanitaire et des restrictions imposées pour reprendre un rythme quasi normal par la suite :

- 11 sorties organisées
- 165 adhérents vs. 142 en 2020 (+16%)
- Participation aux forums des associations de Saint Germain, Marly-le-Roy, l'Etang-la-Ville, Louveciennes
- Participation à l'opération « Forêt propre »
- Six réunions du Conseil d'Administration des Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly
- Une AG ordinaire tenue en visio-conférence
- Deux réunions du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts ainsi qu'une AG. La poursuite du partenariat avec l'Office du tourisme de Saint Germain (6 sorties organisées pour 99 personnes)
- Rencontre avec Monsieur le Maire de l'Etang-la-Ville
- Rencontre avec Monsieur Béal, Directeur de l'Agence Territoriale Ile-de-France Ouest de l'ONF
- Lancement du projet de refonte de notre site Internet avec cycle de formation pour quatre de nos administrateurs, choix d'un nouvel hébergeur, maquettage des pages du nouveau site
- Suivi du dossier dit « de la plaine de la Garenne » : quel devenir pour les 148 hectares acquis par la ville de Saint Germain au nord de la forêt.

6-3 Amis du Potager du Roi

En 2021, l'activité de l'association s'est centrée sur quatre domaines :

1. Réalisation du colloque européen sur la conservation des jardins fruitiers et potagers historiques
2. Finalisation du livre sur le Potager du Roi de l'Ecole Nationale d'horticulture de Versailles au 19^e siècle
3. Poursuite de l'animation du collectif pour l'inscription des savoir-faire de l'arboriculture fruitière en formes jardinées au patrimoine universel de l'Unesco
4. Constitution d'une équipe de bénévoles pour la taille et le suivi des arbres fruitiers

Colloque européen sur la conservation des jardins fruitiers et potagers historiques

Ce colloque vise à mieux connaître les nombreuses initiatives qui sont prises aujourd'hui à travers l'Europe pour conserver, restaurer, voire restituer les jardins potagers et fruitiers historiques. Ce colloque qui a commencé en 2020 va se terminer en 2022 avec une réunion à Chambord le 23 juin (voir brochure ci-jointe). Plus de 300 personnes se sont inscrites aux séances en ligne. Quatre séances en ligne ont eu lieu en 2021 :

- 4 février: les nouvelles fonctions des jardins fruitiers et potagers qui ont une histoire
- 8 avril : la poursuite de l'excellence en conservation, en horticulture, en écologie et dans le modèle économique.
- 17 juin : l'importance du rôle des jardiniers dans la conservation des jardins fruitiers et potagers historiques-La gestion des compétences des jardiniers.
- 23 octobre: rôle et responsabilité uniques du propriétaire d'un jardin fruitier et potager historique

Collectif pour l'inscription des savoir-faire de l'arboriculture fruitière en formes jardinées au patrimoine universel de l'Unesco

En 2021, l'association a continué d'animer le collectif pour l'inclusion des savoirs et savoir-faire de l'arboriculture fruitière en formes jardinées au patrimoine culturel immatériel de la France, première étape vers la demande d'inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco. Parmi les activités du collectif.

- Une grande réunion en ligne le 6 avril 2021 dont la transcription est au bout de ce lien : <https://securereservercdn.net/160.153.137.163/063.727.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/11/Compte-rendu-reunion-aboriculture-fruitiere-en-formes-jardinees-6-avril-2021-avec-annexes-1.pdf>
- La constitution avec le soutien de Plante et Cité, de l'observatoire des paysages comestibles fruitiers dans la cité. Cet observatoire a permis de réaliser une première étude sur ces paysages comestibles fruitiers : <https://securereservercdn.net/160.153.137.163/063.727.myftpupload.com/wp-content/uploads/2022/02/presentation-observatoire-CC-4-fev-2022.pdf>

Pour plus d'information, on pourra consulter le site : <https://artdelespalier.org/>

Finalisation du livre sur le Potager du Roi de l'Ecole Nationale d'horticulture de Versailles au 19^e siècle

On présente souvent le Potager du Roi comme le jardin fruitier et potager créé de 1678 à 1783 par La Quintinie pour servir la table de Louis XIV. C'est évidemment vrai, mais c'est incomplet car cela occulte le second jardin également remarquable, mais fort différent, que le site a abrité au XIX^e siècle : le jardin d'exposition et d'instruction créé par l'Ecole Nationale d'Horticulture (ENH). Il est d'autant plus regrettable d'occultier ce jardin que le patrimoine végétal que l'on peut observer aujourd'hui sur le site (comme les espaliers, contre espaliers et autres formes jardinées d'arbres fruitiers) est le témoignage direct du jardin-école de l'ENH, pas du jardin fruitier et potager de La Quintinie.

L'ouvrage qui sera publié fin mai 2022 par Naturalia, met en lumière la double réussite de l'ENH de 1874 jusqu'à ce que l'arrêté du 18 décembre 1925 classe parmi les monuments historiques « le jardin de l'Ecole nationale d'Horticulture de Versailles (Seine-et-Oise), dit 'ancien potager du Roi' »

Constitution d'une équipe de bénévoles pour la taille et le suivi des arbres fruitiers :

Pour l'association, la conservation des savoir-faire de l'arboriculture fruitière en formes jardinées est quelque chose de très concret. C'est pourquoi, depuis 2020, l'association des Amis du Potager du Roi a constitué parmi ses membres une première équipe d'**Amis de la taille fruitière**. Cette équipe est constituée d'un noyau d'une dizaine de personnes (*l'équipe se recrute dans un vivier d'une trentaine de personnes intéressées*) qui pratiquent régulièrement la taille (*l'équipe a en fait une vocation plus large et s'intéresse à l'ensemble de l'arboriculture fruitière en formes jardinées depuis la phase de conception d'un verger. Elle peut également intervenir sur d'autres arbres que les arbres en formes jardinées*). Ces personnes ont des niveaux variés d'expérience (de débutants à amateurs éclairés) et le projet est encadré par Denis Retournard.

L'objectif de l'équipe est l'échange et la diffusion des savoirs et des savoir-faire de la taille de formation et de fructification. Lorsqu'elle intervient, toujours bénévolement, dans un verger l'équipe cherche à intervenir en « binôme » avec les personnes en charge du verger et cherche également à les convaincre de rejoindre l'équipe pour aller diffuser les savoirs et savoir-faire dans d'autres vergers. Notre passion : l'échange !

Pour le détail des activités en 2021 : <http://www.amisdupotagerduroi.org/wp-content/uploads/2022/03/Carnet-Numerique-de-la-saison-de-taille-03-02-22-V03.pdf>

6-4 Association Avec Richard Mique

*Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Versailles Rive Droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.

*A la demande des riverains ouverture d'une investigation sur une forêt de cheminées (plus de 70) apparue sur le toit d'un laboratoire de l'Université UVSQ (campus de Versailles) alerte vers l'Autorité de sûreté Nucléaire car des manipulations spéciales ont bien été identifiées dans les laboratoires. Préfecture, Mairie sont impliqués dans nos alertes et recherches. L'université reste muette, nous devons monter vers la CADA pour tenter de faire sortir les dossiers d'inspection encore à ce jour tenus secrets, ce qui n'est pas le cas pour d'autres sites sensibles sur Versailles (Armées, Santé).

*Communication sur la pédagogie qui doit accompagner les mises en place de rues en zone 30

*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 52, 53.

*Suivi de la mise en place de la refonte des circuits de Bussur la commune et communication aux autorités.

*Questionnement des autorités sur le développement des circulations douces en mariant service et sécurité (vélos cargos, vélos électriques).

6-5 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)

En dépit de la situation sanitaire, l'Association a continué son travail le plus normalement possible avec 12 réunions du conseil d'administration et l'organisation d'une réunion débat public sur le thème de l'urbanisation à Buc et alentours le 16 septembre 2021.

Outre la participation aux différentes instances dont l'association est membre (CCE, CLI), les principaux sujets qui ont fait l'objet d'interventions cette année ont concerné la préservation du site classé de la vallée de la Bièvre ainsi que les Espaces Boisés Classés, le suivi des permis d'aménager ou de construire susceptibles de mettre cette préservation en péril ou de porter atteinte au caractère villageois de la commune, l'évolution de la zone humide du Pré Clos, l'évolution de la ligne 18 du métro Grand Paris ainsi que les aménagements projetés autour des gares de Guyancourt ou de Satory entre autres.

6-6 Association DE BANGE-HOUDON

RAPPELS CONCERNANT L'ASSOCIATION

L'association deBange-Houdon a vingt ans d'existence.

Déclarée le 17 juin 2002 à la préfecture des Yvelines sous le titre Association de défense des riverains de la rue du Colonel de Bange avec publication au J.O. le 6 juillet 2002, elle a modifié son appellation en **Association de Bange-Houdon** le 18 novembre 2004 avec publication au J.O. le 26 mars 2005, puis **Association deBange-Houdon** le 18 novembre 2017.

Sa couverture géographique **comprend dans leur totalité les communes de Versailles et du Chesnay-Rocquencourt**. Le Chesnay a rejoint la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2014.

L'association ne demande ni ne reçoit aucune subvention. Elle ne dépend d'aucune formation politique ou confessionnelle.

Elle agit par pression persévérante sur un certain nombre de sujets ciblés, avec quelques résultats à moyen et long terme. Les actions avec résultat identifié quasi-immédiat sont rares.

L'association entretient une collaboration féconde avec les autorités municipales, communautaires, départementales et régionales, ainsi qu'avec la police nationale.

Elle est représentée dans le collège associations de trois conseils de quartier de Versailles qui en compte huit : au conseil de quartier Notre-Dame depuis 2002, au conseil de quartier Clagny-Glatigny depuis 2008, au conseil de quartier Saint-Louis depuis 2020. Elle siégeait au conseil de quartier Bernard de Jussieu – Petits Bois – Picardie de 2014 à 2020. En outre plusieurs de ses membres siègent dans les conseils de quartier au titre de personnalités nommées par le maire.

Elle fait partie du Groupe de Partenariat Opérationnel de la Police Nationale au commissariat de Versailles, qui réunit civils et policiers, sous la direction d'un commandant de police, pour traiter concrètement de questions de sûreté et d'ordre public.

Elle est représentée à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Versailles, qui contrôle les délégations de services publics : parkings, chauffage urbain, piscine, palais des congrès, fourrière, théâtre Montansier, eau et assainissement.

Elle est correspondante de l'Etablissement public d'aménagement du plateau de Saclay (EPAPS) et s'occupe notamment de l'aménagement de Satory.

Elle s'exprime en son nom dans presque toutes les enquêtes publiques, en coordination avec les autres associations de SAVE.

L'association a été l'un des premiers promoteurs, dès 2014, du dispositif Voisins Vigilants dans les communes de Versailles et du Chesnay.

A la clôture de l'exercice précédent, l'association comptait 169 membres à jour de leur cotisation sur un total de 224. Le nombre des membres cotisants est dans une tendance de légère diminution. Le turn-over est d'une dizaine de membres : décès, déménagements, non renouvellements, compensés par les nouvelles adhésions avec un solde négatif.

Le président de deBange-Houdon est vice-président de SAVE, association d'une vingtaine d'associations de Versailles, Viroflay, Saint-Cyr-l'Ecole, Le Chesnay-Rocquencourt, regroupant ainsi les 2000 membres de ces associations. SAVE traite de sujets transversaux. Elle bénéficie de l'agrément préfectoral. Voir <https://www.save1.fr/>

Le président de deBange-Houdon est administrateur d'Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.

Ce dont s'occupe l'association :

L'objet de l'association est le cadre de vie et la qualité de la vie au sens large comprenant notamment la sûreté, les problèmes de la vie quotidienne, les sujets de fond, les sujets des conseils de quartier, les grands sujets transversaux.

L'association a pour objectif constant la défense de la culture et de la langue françaises, ainsi que la protection des sites et du patrimoine en général.

Elle assure la diffusion des informations par le biais de [Association deBange-Houdon](#) blog créé en novembre 2006 qui est le vecteur de communication essentiel, dont la fréquentation est de 40 pages lues par jour.

Ce dont ne s'occupe pas l'association, sauf occasionnellement, sauf en relais d'information :

Action humanitaire et bénévolat caritatif, activités culturelles (sauf patrimoine et visites-conférences organisées par SAVE), sport, loisirs, veille des permis de construire, conflits de voisinage, contentieux individuels, etc.

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBANGE-HOUDON

Une assemblée générale a été tenue le 27 novembre 2021, en présentiel, dans l'auditorium du musée Lambinet à Versailles.

Cette AG a donné lieu à une présentation par Monsieur Gwilherm Poullennec de l'ouverture du Centre de Versailles de l'association L'Outil en Main dont il est le délégué départemental, puis de deux conférences-débats, la première par Monsieur Richard Delepierre, maire du Chesnay-Rocquencourt, la seconde par Monsieur François de Mazières, maire de Versailles et président de Versailles Grand Parc.

ACTIVITE DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE D'YVELINES ENVIRONNEMENT

L'activité est reflétée au jour le jour par les sujets traités dans le blog [Association deBange-Houdon](#). Sa consultation régulière permet de suivre l'actualité de l'association et de ses partenaires.

L'association deBange-Houdon s'exprime es qualités dans la plupart des consultations et enquêtes publiques locales par ses observations déposées en ligne ou sur le registre ad hoc en mairie et publiées sur son blog.

Pour balayer le spectre des centres d'intérêt, voir ci-après la liste des titres des articles publiés sur le blog depuis un an, en partant de l'article le plus récent :

- Fessenheim - la laborieuse manifestation de la vérité
- Versailles - Aménagement d'un skate-park boulevard de l'Europe
- Yvelines Environnement - jeu concours "Nos amis les insectes pollinisateurs"
- Versailles - aménagements et déplacements urbains - compte rendu de la réunion du 2 février 2022
- Politique énergétique - gouverner c'est prévoir - quelques repères
- L'avenir du nucléaire selon EDF
- Association deBange-Houdon - AG du 27 novembre 2021 - procès verbal et compte rendu des conférences
- Versailles Rive Droite - les trains font du bruit (suite 3)
- Le Chesnay - Rocquencourt - "boîtes à vélos" à l'essai
- Molière – bon anniversaire
- Versailles - aménagements et déplacements urbains - livraisons et aménagements cyclables
- Le Potager du Roi - Alexandra Bonnet nouvelle directrice de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage
- Lexicographie - l'usage des boursoflures et des contresens croît de manière exponentielle
- Covid - c'est pourtant simple
- Profanateurs inconscients et vandales minables à court d'arguments
- Fraude sociale - il suffit de compter sur ses doigts
- Les 70 cheminées de l'institut Lavoisier à Versailles - quelques précisions
- Grignon (suite 2) - l'Etat renonce à la vente à un promoteur privé
- Assemblée Générale de deBange-Houdon le 27 novembre 2021 – invitation/convocation
- Notes de lecture : Le Monde Sans Fin - Jean-Marc Jancovici / Christophe Blain - un implacable bon sens appliqué à l'énergie et au climat, en format BD
- Conseil de quartier Notre-Dame - permanences place du Marché
- Nouvel office de tourisme place Lyautey à Versailles
- Fée Electricité - PRM/SMR - il ne faut jamais désespérer
- Mission Locale Intercommunale de Versailles (MLIV) – inauguration des nouveaux locaux
- Paris-Saclay - réunion associations du 28 septembre 2021
- Le Chesnay-Rocquencourt - Plan de Déplacement Urbain - réunion publique du 20 septembre
- L'Association Les amis des forêts de Versailles et Fausse-Repose invite aux "rendez-vous de la forêt"
- Paris-Saclay - compte rendu de la réunion associations du 1er juin 2021
- Grignon (suite 1)
- Grignon - massacre annoncé d'un site patrimonial et scientifique remarquable, propriété de l'Etat
- Sûreté - faux policier - démarchage abusif
- Lexicographie : les "talibans" - plus un petit rappel historique sur cette engeance
- JO 2024 - épreuves équestres au château de Versailles
- Coronavirus - le message abscons de la Licra sur les affiches Decaux
- Sûreté - création d'une brigade spéciale de Voisines Vigilantes pour compléter la vidéoprotection
- Enquête publique - Ligne 18 - modifications partie Ouest - observations déposées par deBange-Houdon
- Ligne 18 - comparaison du coût des différentes solutions de génie civil : aériennes et souterraines
- Enquête publique - Ligne 18 - enquête parcellaire concernant l'entrée dans Versailles - rapport d'enquête

- Coronavirus - la vaccination doit-elle être obligatoire ?
- Géopolitique - émeutes en Afrique du Sud - analyse de Bernard Lugan
- Association de Bange-Houdon - il n'est pas trop tard pour payer sa cotisation et les nouveaux adhérents sont bienvenus
- L'association L'Outil en Main ouvre un centre à Versailles
- Campus Versailles s'installe dans la Grande Ecurie – métiers d'art et artisanat d'excellence
- Conseil de quartier Notre-Dame - reprise des permanences sur la place du marché
- Sécurité - soirées "Projet X" à Versailles
- Sécurité - un passage piétons sécurisé à peu de frais rue Maréchal Foch
- Elections départementales - 2e tour le 27 juin 2021 - résultat final Yvelines
- Enquête publique - ligne 18 - modifications partie Ouest
- Elections régionales - 2e tour le 27 juin 2021 - résultat final Île-de-France
- Elections régionales - 2e tour le 27 juin 2020 - Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles
- Elections départementales - 2e tour le 27 juin 2021 - Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles
- Aïd al-Adha - quelle date ?
- Elections départementales et régionales - 1er tour le 20 juin 2021 – Versailles
- Elections départementales - 1er tour le 20 juin 2021 - Le Chesnay-Rocquencourt
- Sécurité - alerte sur le prospectus trompeur aux couleurs nationales
- Energie décarbonée - le projet Cigéo de stockage des déchets nucléaires
- Versailles Rive Droite - les trains font du bruit (suite 2)
- Enquête publique - ligne 18 - enquête parcellaire concernant l'entrée dans Versailles
- Olympiades du Vivre Ensemble - samedi 12 juin à Montbaoron
- Défense de la langue française : la nouvelle carte d'identité est déclinée en anglais
- Ecologie - interdictions crit'air dans Paris et pollution par les véhicules "propres" Autolib
- Les rendez-vous de l'emploi - jeudi 20 mai à l'Ancienne Poste de Versailles
- Livreurs Uber Eats bruyants - la police municipale s'en occupe
- Waze - partenariat entre Waze et VGP pour améliorer le service et limiter les effets indésirables
- Bornes de recharge des véhicules électriques
- Bicentenaire de la mort de Napoléon le 5 mai 1821 - grandeur de la France
- La Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts
- Vélo - le plan vélo de la Région Île-de-France - le RER Vélo
- Île-de-France Mobilités - l'usager ne paie qu'un quart du coût.

6-7 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

1.1. Dossier pollution du Rhodon.

Remis le 7 janvier 2021 le rapport favorable de l'experte judiciaire qui reconnaît la responsabilité du SIAHVY, de VEOLIA, de la SAUR, des communes du Mesnil, de la Verrière et de SQY

Envoi de notre avocat le 4 juin de la demande amiable indemnitaires des sommes engagées de 221.986,73 € TTC aux parties perdantes.

Lors de la réunion du 23 juin au SIAHVY, son président nous a clairement opposé une fin de non-recevoir, rejetées aussi par les 4 autres responsables VEOLIA, Cnes du Mesnil et de la Verrière, et la SAUR.

Les maires de Saint-Lambert et de Magny ont décidé de se joindre à notre demande indemnitaires pour obtenir réparation des préjudices.

Passé le délai de 4 mois, nous n'aurions pas pu réclamer les sommes que nous avons engagées, c'est la raison pour laquelle notre avocat a déposé une requête indemnitaires au Tribunal administratif de Versailles.

Le 5 octobre dépôt de la requête et mémoire indemnitaire des sommes engagées 221.986,73 €TTC, dont 37.7500 € TTC pour Mr TCHEKHOFF et 56.607, 60 € TTC pour Mmes MIDA, comprenant les travaux de curage.

Pour l'aavre préjudice évalué à 7.500 euros, plus frais d'expertise 3.561,49 € TTC et d'avocat 3.405 € TTC, soit un global réclamé de **14.466,49 € TTC**.

Le Parc s'est retiré du recours indemnitaire, alors qu'il a participé à hauteur de 35 000€ (frais d'avocat et frais Hydrosphère analyse des eaux)

En janvier nouveau frais d'honoraires d'avocat pour l'aavre au dépôt du recours indemnitaire, montant de 529,92 €

Il s'agit d'obtenir du SIAHVY et des autres responsables de la situation identifiés comme tels par l'Expert, qu'ils assument les préjudices que nous avons subis du fait de la pollution du Rhodon.

Les travaux engagés par le SIAHVY fin aout sont inefficaces, comment obliger l'exploitant à prendre les mesures préconisées par l'Experte.

Pour améliorer la qualité de l'eau du Rhodon, une solution simple et rapide demandée par l'Experte serait de ré ouvrir le ru de l'étang des Noës, aujourd'hui fermé, en alimentant en amont le rejet de la station d'épuration dans le Rhodon.

Lors de la réunion entre la Mairie et UAP du 24 février 2021 la Présidente de l'UAP a rappelé la demande de l'experte, pas de réponse du maire du Mesnil à ce jour.

L'envoi de notre lettre du 14 février dernier, à la nouvelle présidente du Parc Anne Cabrit, avec en annexe notre note d'information n° 23, en image la rivière idyllique illustrée par le PARC, pour l'alerter du mauvais état du Rhodon et lui demander d'engager les actions réparatrices dans le cadre de la compétence GEMA du PARC, est restée sans réponse à ce jour.

"Du DÉLIT de POLLUTION RÉPÉTITIF depuis des années et CONFIRMÉ par le rapport d'expertise judiciaire du 7 janvier 2021"





1.2. St-Lambert-des-Bois, dossier zonage assainissement et station d'épuration

Le Tribunal administratif du 16 avril 2021 annule la délibération du 5 octobre 2017 approuvant le zonage par une requête du 6 décembre 2017 et la décision tacite du préfet du 21 février 2017 par laquelle il n'a pas fait opposition à la déclaration du SIAHVVY d'une station d'épuration par une requête du 8 décembre 2017.

Concernant le zonage, le tribunal constate, après avoir cité les nombreuses erreurs ou insuffisances de l'étude Verdi que « l'AAVRE est fondée à soutenir que le dossier d'enquête publique comprenait des inexactitudes et insuffisances qui, portant sur plusieurs des critères essentiels présidant au choix d'un système d'assainissement, étaient de nature à nuire à l'information des personnes intéressées et à exercer une influence sur les résultats de l'enquête et, par suite, sur la délibération attaquée »

Concernant la STEP, le tribunal constate que « la commune de Milon-la-Chapelle et autres sont fondés à soutenir que la création de la nouvelle station d'épuration litigieuse est incompatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE ».

La STEP de 700 EH a été projetée pour le bourg alors qu'il est peu peuplé 220 habitants et que son habitat est dispersé et d'autre part :

- l'assainissement collectif n'étant pas obligatoire
- le Rhodon est déjà pollué
- l'étude économique Verdi ayant présidé au choix de l'assainissement collectif est entachée de nombreuses erreurs
- la preuve n'est pas faite qu'un assainissement collectif aurait des conséquences environnementales plus favorables que l'ANC.

1.3. St-Lambert-des-Bois, la commune demande une modification PLU 2018 et non sa révision.

Lors de la délibération du 3 juin 2021 : modification du PLU afin d'être au plus près des intérêts communaux et des administrés et de corriger des incohérences de constructibilités, le conseil municipal indique que cette modification portera sur :

- La modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) Centre-Bourg et Entrée de Village et du règlement des zones U à vocation dominante résidentielle (UA, UB et UH) et d'activités économiques (UX), afin de mieux encadrer les possibilités d'implantation et de densification de ces tissus urbains,
- L'ajustement des dispositions sur les extensions des habitations existantes en zone naturelle (N),
- La suppression de la zone 1AUe,
- L'ajustement des dispositions réglementaires liées à la préservation du patrimoine et à l'aspect des constructions (murs remarquables, clôtures...).

Nous avons alerté le maire O. Bedouelle sur ce PLU qui serait illégal sans :

- les autorisations administratives de déclassement des zones N
- la reprise de la page 6 du PADD qui fait référence à la station d'épuration en raison de l'annulation du zonage assainissement et de la station d'épuration par le tribunal administratif le 16 avril 2021.

A noter que selon la réglementation en vigueur, toute modification du PADD ne peut se faire que dans le cadre d'une révision du PLU et non dans celui d'une simple modification."

1.7. Milon-la-Chapelle, propriété Gamess déboisement dans espace boisé classé et constructions sans PC

Infractions non relevées par la mairie malgré nos relances de dresser un procès-verbal de l'illégalité et d'en transmettre une copie au procureur de la République.

1.8. Milon-la-Chapelle, propriété Proville déboisement dans espace boisé classé sans les autorisations réglementaires

Le panneau PC de 2010 installé début mars 2022 à l'entrée de la propriété Proville, est irrégulier ; pour être réglementaire, il doit faire figurer toutes les informations, notamment la hauteur de la construction, et il est largement périmé, la validité d'un permis est de 3 ans, l'autorisation donnée par la mairie est de 2010, elle a plus de 10 ans.

Courriel adressé au maire Milon le 13 mars, attendons sa réponse.

6-8 Association La Ferme des Moulineaux

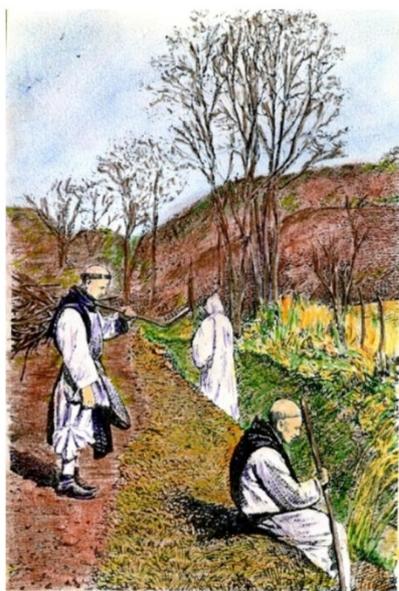
- Les activités se sont limitées à quelques réunions avec le maire, les élus et le personnel technique de la mairie de Bailly pour tenter de faire avancer le dossier de la valorisation du Patrimoine du Hameau des Moulineaux,
- Création et installation d'un panneau signalétique d'information historique et patrimoniale présentant La Ferme des Moulineaux sur le chemin communal devant la Ferme (cf. document ci-dessous).
- Participation active au sein de l'APEBN à Bailly et l'APEPV ; notre association, par la voix de son président étant membre du CA. Idem pour l'APEPV.



LES MOULINEAUX

Au IX^{ème} siècle, on trouve trace des Moulineaux sur le plan de l'abbaye des moines de Saint Germain des prés, abbaye fondée en 543. Le lieu nommé Molinellis - moulins à eaux - est signalé dans le polyptique d'Irminon en 829 (sous Charlemagne) : « Deux demi-manses ingénues occupés par deux colons et une femme colon ou deux femmes et quatre enfants. »

A partir du XI^{ème} siècle, « le Val de Galie », s'organise sous l'impulsion des Abbayes.



Au XIII^{ème} siècle, la ferme des Moulineaux et les terres environnantes dépendent du puissant seigneur de Bailly et de Noisy, Villeneuve.

A partir du XVI^{ème} siècle En 1539, par ordonnance, la rédaction des états civils et des noms ne s'écrit plus en latin mais en français. C'est dès lors que Molinellis devient Moulineaux. Les familles de seigneurs se succèdent par le jeu des alliances et des dots néanmoins la royauté se renforce et les alliances se font toutes avec l'approbation du roi.



Moulineaux, Pontalis et Faisanderie en 1740 d'après la carte de l'Abbé de la Grive

Le fief est composé d'un ensemble de moulins et d'une ferme sur une surface de 10 hectares. Une extension des bâtiments de la ferme daterait de cette époque.

En 1692 Les Moulineaux enclavé dans le grand parc de Versailles devient domaine royal, Louis XIV fait aménager la faisanderie. A proximité, se trouvait une maison nommée « l'hôtel des Moulins », où il installait ses courtisans.

La révolution de 1789 met fin à cette tradition de Fermes Royales. Les Moulineaux deviennent propriété privée.

Le moulin de Pontali aurait été détruit pendant la révolution.

En 1797 la ferme est rachetée par Viallet, puis Ducroix et Caruette. Monsieur Plucha Bonaventure, maire adjoint de Bailly (1831-1837), était le fermier aux Moulineaux.

La ferme connaît une succession de propriétaires jusque dans les années 1970, période où elle a été vendue en multipropriété, ce qui a permis de sauver partiellement le patrimoine bâti.



Depuis 2009, L'association La Ferme des Moulineaux regroupe des propriétaires dans un objectif de protection de l'environnement et de valorisation du site. Elle est membre de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly-Noisy (APEBN) et de l'Association Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.



LA FERME DES MOULINEAUX
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes**, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :
 - o **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**,
 - o **Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.**
 - o **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay.**
 - o **Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)**
Membre du bureau du CLE au titre d'Yvelines Environnement.
- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**
 - o **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :**
Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.
Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.
 - o **Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École**
 - o **Comité de gestion de la forêt de Marly.**

Principales actions de l'APEPV

- **Site classé :**
 - o Services de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute
 - o Surveillance des aménagements dans le quartier des Fermes des Moulineaux et de Pontaly sur les communes de Bailly et de Fontenay-le Fleury, en particulier pour éviter toute pollution du ru de Gally, et pour sauvegarder les zones humides.
 - o Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
 - o Surveillance de l'épandage des boues produites par la station d'épuration de Carré de Réunion, qui répand toujours ses odeurs nauséabondes malgré les travaux importants effectués, ces dernières années. Plaintes auprès de autorités des nuisances olfactives de la station Bio-Yvelines-
- **Aménagement du ru de Gally**
Afin de diminuer les crues du ru de Gally, la communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc et les syndicats ont mis en œuvre un reméandrage du ru de Gally, dans un premier temps entre Rennemoulin et Chavenay..
Toutefois, le débordement du ru de Gally sur des terres agricoles entre Rennemoulin et Villepreux a conduit à revoir l'étude du « reméandrage ».
- **Secteur de Thiverval-Grignon :**
 - o **Stockage des déchets inertes :**
3000000 m3 de déblais de chantiers stockés sur un ancien terrain agricole de 25 hectares, dont l'autorisation de dépôt a été délivrée voici quelques années, sous couvert d'un permis de Golf
L'APEPV a demandé à la DRIEE des informations sur le contenu des déblais déposés.
Une première tranche est terminée et un golf s'est installé
 - o **Domaine de Grignon**
Suivi des actions de l'association Grignon 2000 et de son projet Grignon2026, offre d'achat du Domaine de Grignon, afin de réaliser un Centre International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement,
L'APEPV soutient le projet GRIGNON2026, et aussi la « sanctuarisation » du site géologique de la Falunière, par suite de la protection par l'Etat de deux gisements de fossiles.
- **Gens du voyage**
Voici plus de 20 ans que nous nous battons pour qu'ils quittent le site classé de la Plaine de Versailles, à Villepreux et à Saint-Cyr-l'École.
Les collectivités doivent leur proposer des lieux décents de substitution.
- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :**
Voir où en sont les projets sur les communes, les groupe de travail VGP et la commission Adhoc départementale pour les implantations des antennes sur le secteur : voir le site www.antennesmobiles.fr?
Rappel : P.Menon a participé à la rédaction de la Charte départementale qui a été signée par les maires et les opérateurs.

- **Nuisance des aéronefs**
 - o Aéroport de Saint-Cyr-l'École
 - CCE du 18 novembre 2021
 - Demande renouvelée du fonctionnement du CSC
 - Demande d'approbation de la révision du PEB, document d'urbanisme.
 - Augmentation des contrôles
 - o Aéroport de Chavenay
 - CCE le 20 octobre 2021
- **Urbanisme :**
 - o Forte pression de l'Etat pour la construction de logements sociaux, pour suivre la loi SRU, soit 25%, particulièrement dans les villes équipées de transports en commun.
Conséquence : la multiplication des modifications et révisions des PLU – en particulier avec l'arrivée du Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'École et dans le secteur de Plaisir / Les Clayes-sous-Bois.
Une attention particulière des associations s'impose au moment des enquêtes publiques sur les PLU.
 - o Une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et à protéger, qui doivent être répertoriés dans chaque commune.
 - o Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, sources de biodiversité,
 - o
- **Fuite de pétrole à Autouillet**

Voir <http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Rupture-du-pipeline-Ile-de-France>.

Le pipe-line a été fermé

Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV

- **Les infrastructures routières et ferroviaires :**
 - o Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
 - o Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre ? dans les cartons du Conseil départemental ?
 - o Aménagement (élargissement) de la D307, au-delà de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche qui pourrait transformer la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?)
 - o Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30, ..
 - o Raccordement des CD7 et RD307 à l'A12 à Bailly
 - o Les aménagements de la voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre les bruits.
- Les implantations des gens du voyage en zone rurale, en sites classés, ou ailleurs – par acquisition de terrains non constructibles – à Saint-Cyr-l'École, Villepreux, ...
Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas suffisamment développées par les communes !
- Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales, qui consomme les terres agricoles, par la révision périodique des PLU, et les contraintes des lois SRU, en particulier pour la construction d'un nombre de logements sociaux en constante augmentation, y compris dans des sites anciennement protégés !
- Le report dans la Plaine de Versailles d'installations nuisances : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly,
- Les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères, dans l'environnement des aéroports de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.
- Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- La protection des milieux naturels et des sites, en particulier les paysages, les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et des rus et la qualité de l'air.
- L'augmentation des autorisations de dépôts de déblais de chantier sur des terrains agricoles.

- Les épandages de boues des stations d'épuration.
- Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux.
- Les tags, sur les ouvrages publics, les murs des maisons,

PROGRAMME D'ACTIVITES 2021-2022

1) Communication

- Mise à jour du site web de l'APEPV
- Participation aux journées des associations de septembre 2021,
- Transmission des communiqués concernant les actions pour sauver le Domaine de Grignon,
- Faire Campagne de demande d'adhésion à l'APEPV
- Proposition d'activités nouvelles, en particulier des visites de sites (STEP de Carré de réunion, Usine d'élimination des déchets de Thiverval - SIDOMPE, usine de traitement des eaux de Louveciennes, ...),
- Réunion d'information sur les projets d'aménagements dans la Plaine de Versailles,

2) Participation aux projets d'aménagements de la Plaine de Versailles

- Contact de chaque association locale avec les élus locaux, pour faire un état des lieux,
- Contact du président de l'APEPV avec VGP, les conseillers départementaux et l'Administration,
- Bilan des projets en cours et de leurs impacts sur l'environnement, sites classés et hors sites classés,
- Relevé des « points noirs » sur tous les secteurs de la Plaine à sauvegarder, hors site classé, et Propositions de remèdes.
- Suivi des actions pour la conservation du Domaine de Grignon, en relation avec les associations locales dont les anciens élèves de l'Agro.

3) Urbanisme

- Suivre les projets de PLU et leurs révisions dans les communes de la Plaine,
- Soutenir les actions menées par les associations locales, contre les projets nuisibles pour l'environnement,
- Mettre en place une information spécifique sur les révisions et modifications des PLU sur le site web de l'APEPV.

4) Gens du voyage :

- Etablir un dossier actualisé des implantations illégales, et de l'historique des actions, à remettre au Préfet et au Président du Conseil départemental,
- Voir ce qui est fait par VGP à St-Cyr-l'Ecole, et la mairie à Villepreux, pour les implantations au début (près de la grille royale) et à l'extrémité de l'allée de Villepreux.

5) Dépôts de déblais de chantiers dans la Plaine

- Etablir un dossier récapitulatif de tous les cas que nous avons signalé depuis plusieurs années, (voir les motions des AG précédentes), à envoyer au Préfet et au Président du Conseil départemental - Rappeler les demandes de l'APEPV.
- Concernant le dépôt de Thiverval-Grignon, vérifier les autorisations données à l'origine, en particulier pour la réalisation d'un golf, et réclamer un état des contrôles

6) Antennes relais de radiotéléphonie mobile

- Participer à des groupes de travail spécifiques dans les communautés de communes.
- Informer la population sur les projets d'implantations.

VOTE DE MOTIONS

- 1) Concernant la station de compostage de déchets vert, ICPE construite à Bailly par Bio-Yvelines-Services (B.Y.S.) sur des terrains agricoles dans le site classé de la Plaine de Versailles, malgré une « mise en demeure » en février 2018 et l'intervention de la DRIEE, les nuisances d'odeurs nauséabondes ne cessent pas. L'APEPV demande des actions efficaces des Autorités (Maire, VGP, Conseil départemental, Préfet).

- 2) L'APEPV demande qu'un état des lieux soit fait dans le secteur du Hameaux des Moulineaux, en site classé de la Plaine de Versailles, afin de restaurer la totalité des zones humides nécessaires à la préservation de la biodiversité.
- 3) L'APEPV demande que soit mis un terme à l'organisation de « revparty » dans le domaine de la Faisanderie des Moulineaux acquis par la collectivité territoriale pour aménager un reméandrage du ru de Gally permettant d'éviter des inondations en aval.
- 4) Rappelant ses précédentes réclamations concernant les dépôts des déblais du tunnel A86 à Thoiry et Villiers-le-Mahieu, et les dépôts de millions de m3 de déblais de chantiers à Thiverval-Grignon, sous couvert de projet de Golf, supprimant de fait de nombreux hectares de bonnes terres agricoles, L'APEPV demande que plus aucun dépôt ni stockage de déblais de chantiers ne soit autorisé dans la zone naturelle d'équilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles
- 5) L'APEPV rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000 et la conservation de toutes les terres agricoles - classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.
- 6) L'APEPV réaffirme son opposition à la vente du Domaine de Grignon à un promoteur immobilier et son attachement à la création d'une fondation pour un Centre international dédié à l'agronomie, l'alimentation et l'environnement, tel qu'il a été défini dans le projet Grignon 2026 porté par l'association Grignon 2000 créée par des anciens élèves de l'école nationale d'Agronomie,
- 7) L'APEPV rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, en particulier le long et à proximité de l'Allée Royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages et l'environnement, tant sur la commune de Villepreux (avec pollution du ru de Gally) que sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, dans la perspective du château de Versailles.

6-10 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (A.P.P.E.J.P.)

RAPPEL : Créée par assemblée constitutive du 13 novembre 2010, l'APPEJP, association pour la protection du patrimoine et de l'environnement à Jouars-Pontchartrain, a pour but, selon ses statuts :

- De protéger, préserver et valoriser les patrimoines naturels, historiques et forestiers de la commune de Jouars-Pontchartrain (78760) et de ses alentours ;
- De protéger le cadre de vie des Chartripontains contre toute pollution visuelle, auditive, olfactive et autres, de tout projet pouvant nuire d'une part, à l'environnement, compte tenu de la qualité et de la sensibilité du milieu naturel, et/ou d'autre part, à la tranquillité publique ou à la santé publique ;
- D'intervenir sur tous sujets concernant l'environnement, le patrimoine et l'urbanisme, dans la commune de Jouars-Pontchartrain (78) la communauté de communes à laquelle elle appartient (Cœur d'Yvelines) et les Communes voisines de cette Communauté de Communes ;
- Enfin, de mettre en œuvre tous moyens et toutes mesures concourant à la protection de l'intérêt collectif ou individuel de ses adhérents, y compris devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif.

Le siège de l'association est situé à Jouars-Pontchartrain (78760) – 20, Route de Paris et depuis sa création elle a recueilli l'adhésion de plus de 298 membres et plus de 125 autres foyers chartripontains lui ont apporté leur soutien à l'occasion d'actions menées par l'Association pour la défense du Patrimoine et de l'Environnement.

L'ensemble du Bureau et du CA tient à souligner, pour cette année 2021 comme en 2020, le caractère exceptionnel de nos activités ou manque d'activités lié à la pandémie de la Covid 19. Ils affirment aussi que toutes les activités réalisées l'ont été dans le strict respect des mesures sanitaires liées à la pandémie.

Cette année encore, une grande partie des activités habituelles liées à la transmission des savoirs et à l'éducation à l'environnement a été annulée :

- ateliers avec le PNR, « réhabiliter les herbes sauvages dans un jardin privatif : se nourrir et se soigner avec les herbes de son jardin » (2 par an en mai et octobre généralement), annulés.
- ateliers avec la LPO, «savoir reconnaître les oiseaux à leur chant (2 par an en mars et novembre), annulés.
- participation aux « Jardins ouverts » du Conseil Général, depuis la création de cette manifestation (ouverture du jardin du Ruchot impossible car le Conseil a demandé une ouverture totale sur les mois de juillet, août et septembre. Le jardin étant privé, il était impossible de participer en 2021), annulé.

-animation d'ateliers pour les élèves des écoles, collèges et lycées du secteur portant sur la biodiversité, l'apiculture et la perma-culture, en grande partie annulée sauf le 9/06, la visite du centre aéré de Neauphle-le-Château et une activité avec le CHEP du Tremblay-sur-Mauldre.

Par contre l'association a participé à plusieurs activités municipales, nationales ou locales :

-Participation à la J.D.D. (journée du développement durable) annuelle de la Commune avec un atelier sur l'apiculture en plus de la présentation de l'association, le 20/11/2021.

-Participation financière et éducative pour un projet des élèves en BTS du CHEP, collège horticole d'une Commune voisine, Le Tremblay-sur-Mauldre, qui a pu être maintenue ainsi que la visite du jardin du Ruchot pour les enfants participants au centre de Loisirs de Neauphle-Pontchartrain et pour ceux adhérents du Club Nature du Collège Saint-Simon de Pontchartrain.

-Participation aux «Rendez-vous aux Jardins» du Ministère de la Culture le 1^{er} weekend de Juin avec l'ouverture du jardin du Ruchot, non annulée mais très réduite : à peine un quart du nombre des participants habituels.

-De plus, l'Association a offert des prix au concours d'Yvelines Environnement de 2021, en proposant la visite du jardin du Ruchot de Mme et M Gautier à Jouars-Pontchartrain, jardin classé en tant que refuge chauve-souris depuis 2011 et travaillant avec le Muséum d'histoire Naturelle de Bourges chargé de la sauvegarde des petits mammifères, ce qui correspondait au thème de l'année : « nos amies les chauves-souris ». Une classe CE1-CE2 de Beynes a été reçue le 18/06, une classe de maternelle de Bazainville a été reçue le 25/06 et une classe de Bazoches, le 29/06. Lorsque ces classes venaient l'après-midi, le goûter était offert aux enfants. Chacune des classes a pu goûter au miel récolté dans ce jardin, les propriétaires étant aussi apiculteurs déclarés. Les pots de miel ont été emportés par les enseignants.

L'activité de soutien aux élèves du CHEP s'est effectuée avec 5 élèves en 2^{ème} année de BTS, projet « lignes bleues et lignes vertes », et le résultat généré par ce travail a eu lieu en plein air, au sein du Collège, avec les enseignants et plusieurs sections d'élèves de Bacs Pro et de BTS.

Les autres activités ont été essentiellement des combats contre des projets immobiliers sur le secteur, seuls ou en partenariat avec d'autres associations locales ou collectifs d'associations locaux comme Y.E. :

A - Dossier du 40, route de Paris avec un avocat conseil : dépôt de recours gracieux basés sur des irrégularités par rapport au PLU et à la classification des terrains. Ces recours ont été rejetés par la nouvelle équipe municipale qui a accepté que le promoteur soit en pleine illégalité, comptant sur le fait que l'association et les voisins n'ont pas les moyens d'aller au procès. Les voisins immédiats se sont néanmoins portés auprès du Tribunal administratif avec le soutien (plus moral que financier) de l'association. Deux procédures ont été engagées par ces voisins car le promoteur n'a pas respecté les projets (tant initial que modificatif) en se permettant de démolir les bâtiments classés au PLU sans que les services de la Mairie interviennent.

B - Les autres dossiers de l'association seule ou avec d'autres associations ou groupements d'associations locaux : l'hôpital dont les bâtiments historiques sont prévus à la destruction par le Directeur actuel (en suspens car il n'y a pas le financement correspondant au projet) , la propriété Pascal au Fond de Bierval Nord, le terrain du 20, route de Montfort (racheté par la Mairie au promoteur mais en suspens lui aussi), la ferme de Guy de Montais (la Galletterie en suspens car le propriétaire a susi à la vente), le château de Pontchartrain (dossier essentiellement suivi par l'ACSERB avec notre soutien), la parcelle ZB 0042 à Ergal et sur ce même hameau, avec l'ADEE, le dossier TERNUS, la parcelle 1587 aux Mousseaux, la parcelle 57 (dite "la Fosse rouge" à Ergal) et le 439 route de Coignières.

C – Dans les autres actions pour 2022 :

. Projet de reprise des Ateliers et Journées d'ouverture des jardins tant avec le Ministère qu'avec le Conseil général.
. Intervention inter associative lancée à l'initiative de l'APPEJP pour sécuriser la D 912 (cf. accident du garçonnet de 9 ans sur le passage protégé en face du 16, route de Paris le 4/03/2020 à 18 h.). Pour le moment rien de nouveau malgré des relances régulières).

Rappel : Les membres du Bureau et du CA, à l'unanimité, ont donné leur accord pour un courrier réclamant soit des "radars flashants", soit des "gendarmes couchés" aux passages piétons protégés, soit les 2, auprès de la Municipalité car depuis 2 ans au moins, 2 si ce n'est 3 accidents de personnes ont eu lieu avec au moins 1 mort et plusieurs blessés, constat ayant été fait par tous que certaines voitures ou camions traversent la Commune à des vitesses inadmissibles sur la D 912 tant sur la route du Pontel que sur la route de Paris. La Présidente avait envoyé aux associations et à tous les adhérents le projet de courrier adressé au Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal.

. Continuation de notre investissement sur tous les dossiers chauds de constructions dont les projets sont soit chargés d'illégalités par rapport au droit de l'Urbanisme ou au PLU de la Commune (nature des terrains, droits régissant le classement des façades ou l'organisation des parkings imposés à la construction).

D - Questions diverses : Pas de questions diverses posées par nos adhérents en plus des dossiers traités mais quelques points que nous tenons à rappeler :

a) Adhésion à 3 ateliers participatifs de la Municipalité actuelle et à 3 commissions du PNR, tous axés sur la défense du Patrimoine, de l'Environnement ou de l'Education à l'Environnement. Participation au projet de création d'un Annuaire de la Biodiversité sur la Commune de Jouars-Pontchartrain.

b) Parmi les opérations entreprises, l'association, par l'intermédiaire de ses membres et des membres de son C.A. a participé à des actions de défense de l'environnement (dont la défense de la plaine de Jouars menacée par le projet de la Picterie à Maurepas), à l'élaboration et la distributions de 12 tracts de sensibilisation auprès des chartripontains, à l'envoi de courriers et dossiers à toutes les autorités et services compétents (ABF, DRIEE, PNR de la H.V.C., DRAC, Ministères (Environnement et Logement, Culture), Préfet, Sous-préfet, Sénateur, Députés, etc. ...) pour les sensibiliser aux problèmes ainsi qu'à de nombreuses associations de défense tant du patrimoine que de l'environnement auxquelles soit l'APPEJP, soit certains des membres sont adhérents : Yvelines Environnement, Vieilles Maisons Françaises, Maisons Paysannes de France, la S.N.P.N., SITES et MONUMENTS (ancienne SPPEF), la L.P.O., la S.F.E.P.M., l'association A.R.B.R.E.S. (sollicitations pour des classements en tant « qu'arbres remarquables » de spécimens situés dans des jardins privés), l'U.A.P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse, l'AJPH (association Jouars-Pontchartrain et l'Histoire (dont la Présidente était Madame HADROT, historienne de renom qui a permis que soient classés les Monuments historiques de Pontchartrain, malheureusement décédée début 2020. Elle avait adhéré à notre association. L'AJPH a été relancée l'année 2021 avec notre participation et l'inscription ne nouveaux adhérents de l'APPEJP, sollicités par nos soins)), l'A.P.S.A.D., l'ADRACHME. D'autres associations ou groupements d'associations, plus locales, ont aussi été contactés : ADALE, JADE, l'A.D.E.P.T., l'A.F.B. et R.E.P., et nous sommes en adhésion croisée avec les associations de Jouars-Pontchartrain ou de communes voisines, telles Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui, l'A.C.S.E.R.B, l'A.D.E.E., l'A.M.E. afin de mener des actions communes et d'être informé des actions des unes et des autres auxquelles nous ne sommes pas directement partie prenante.

c) Participation au projet européen du CIARP Duodorum.

d) L'association a aussi pris des contacts avec de nombreux chartripontains, en plus des lycées, collèges et écoles du secteur, en vue de les sensibiliser ainsi que leurs enfants et adolescents à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité de proximité et des oiseaux ou mammifères, menacés d'extinction (en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris par les éoliennes qui sur les lieux où elles sont implantées participent à la destruction de 50% des populations des oiseaux et des chiroptères en 5 ans).

A son initiative, 12 refuges LPO **et un refuge chauve-souris** ont été créés (le seul en I. de F. jusqu'en 2015, d'après les renseignements fournis par le Muséum d'Histoires Naturelles de Bourges, plus spécialement chargé de la défense des Petits Mammifères).

6-11 Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)

L'Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL) a pour objet d'entreprendre et de mener toute action permettant de promouvoir, de protéger et de faire connaître l'Aqueduc de Louveciennes et ses environs, afin de faire connaître et de sauvegarder son harmonie architecturale et urbaine.

L'Aqueduc constitue un élément marquant dans le paysage de Louveciennes et est un chef d'œuvre du génie civil. Il se situe à proximité immédiate et en co-visibilité de trois nouveaux secteurs d'urbanisation « Aqueduc », « Cœur Volant » et « Croix de Marly ». Le premier projet prévoit la construction de 87 logements répartis en six immeubles collectifs de 12 mètres de hauteur, le long de l'Aqueduc et à seulement 70 mètres de la Tour du Levant. Les deux autres projets ont fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) lors de la dernière révision du PLU et prévoient la construction d'au moins 115 logements en lieu et place d'une zone boisée d'un peu moins de 2 hectares et d'un magnifique verger en exploitation de près de 600 poiriers.

Ces aménagements entraînent une densification importante au pied de l'Aqueduc et une mutation profonde de l'environnement dans lequel s'insère le monument historique. Dans ces conditions, nous avons formé des recours gracieux, puis contentieux contre la révision du PLU et les deux permis de construire du projet « Aqueduc ». Le premier permis pour 63 logements a été jugé illégal par le Tribunal administratif de Versailles et annulé. Le second, de 24 logements, a été retiré par la municipalité pour fraude, retraits qui a fait l'objet d'un recours par le promoteur devant le même tribunal.

6-12 Comité 21

GROUPES DE REFLEXION STRATEGIQUES (THINK TANK)

[Le Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes](#)

« Les entreprises et leurs parties prenantes : nouvelles voies de résilience et de gouvernance »

02/2021 - Benchmark international des pratiques de dialogue avec les parties prenantes

06/2021 - Dialoguer avec ses parties prenantes pour améliorer sa résilience – où en sont les parties prenantes ?

10/2021 - 18 propositions pour ouvrir la gouvernance des entreprises à leurs parties prenantes

[Coopération et résilience des territoires](#)

Dans la continuité des travaux effectués par le Comité 21 lors de la rédaction du rapport “La grande Transformation, freins, leviers et moteurs”, un think-tank dédié à la résilience des territoires a été lancé fin 2020 et s’est poursuivi en 2021. En collaboration avec le cabinet Transitions, ce think-tank visait à explorer plus spécifiquement les conditions de la coopération entre les acteurs pour que cette mobilisation collective constitue le levier d’une résilience renforcée.

Une enquête réalisée auprès d’une trentaine de collectivités locales a permis d’identifier ce qui permet aux territoires de mieux réagir aux crises, d’en atténuer les effets et de créer les conditions d’un rebond sur le long terme. Mobilisant de nombreux experts, ce groupe de travail a produit une analyse qui démontre l’enjeu d’une approche intégrée des risques et d’une action coordonnée pour tendre vers des territoires résilients. Découvrez [le livrable final de ces travaux](#).

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT THEMATIQUES (DO TANK)

[Pôle RSE : Parcours Sobriété et Nouveaux Modèles](#)

Dans la poursuite de son parcours dédié à la sobriété et aux nouveaux modèles, entamé en 2020 par un premier atelier, le Comité 21 a proposé en 2021 quatre ateliers pour approfondir nos réflexions sur la thématique de la sobriété. Ainsi les lowtech, les villes durables, l’économie circulaire et le marketing ont été discutés sous l’angle de la sobriété.

Les replays, analyses et comptes-rendus des ateliers se trouvent ci-dessous :

[Atelier #1 Sobriété et nouveaux modèles économiques](#) : Quelles possibilités pour les territoires et les organisations ? - 06/2020

[Atelier #2 Low Tech](#) : Nouvelles technologies : menaces ou opportunités à la sobriété, quelle place pour les lowtech? - 03/2021

[Atelier #3 Villes durables](#) : La ville de 2030 sera-t-elle smart ou sobre (ou les deux) ? - 04/2021

[Atelier #4 Economie circulaire](#) : L’économie circulaire est-elle sobre ? - 10/2021

[Atelier #5 Marketing](#) : Marketing, business et sobriété : une alliance possible ? - 12/2021

[Plateforme RSE](#)

Groupe de Travail - « [Responsabilités numériques des entreprises](#) »

[1er avis](#) : La Plateforme RSE vient de publier son rapport sur la responsabilité numérique des entreprises - 07/2021

[2ème avis](#) : Décryptage de l’actualité : Une loi visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France en cohérence avec le rapport de la plateforme RSE - 11/2021

Pôle Climat – Parcours & Évènements

Adaptation biodiversité climat

[Actes du Colloque](#) "L’alliance Climat-Biodiversité pour mieux s’adapter ? Gouvernance, Financement et Mise en œuvre" - 10/2021

Ce colloque dédié à l’alliance possible entre biodiversité et climat a réuni des scientifiques, politiques, élus, ONG, et entreprises autour de ces mêmes questions : climat et biodiversité, même combat ? Quelles conséquences sur les financements et sur l’adaptation aux changements climatiques ? A quelques semaines de la COP26 sur le climat et à quelques mois de la COP15 sur la biodiversité, nous sommes revenus sur les bénéfices et risques d’un potentiel rapprochement des engagements et stratégies concernant le Climat et la Biodiversité dans la perspective de la mise en œuvre des objectifs de l’Accord de Paris et du futur accord sur la préservation de la biodiversité prévue en 2022.

Adaptation aux changements climatiques

Les replays, synthèses et comptes rendus des ateliers se trouvent sur les liens ci-dessous :

[Atelier #5](#) Les enjeux de la santé face aux changements climatiques - 03/2021

[Atelier #6](#) L’adaptation du secteur de l’énergie, de la production à la distribution, aux changements climatiques - 05/2021

[Atelier #7](#) L’adaptation aux changements climatiques : comment financer ses projets ? - 09/2021

[Atelier #8](#) Le numérique, levier de l’adaptation aux changements climatiques - 11/2021

Décryptage de la nouvelle stratégie d’adaptation aux changements climatiques de l’Union Européenne :

[Webinaire](#) - 03/2021 : L’Union Européenne a adopté le 24 février 2021 la nouvelle stratégie d’adaptation aux changements climatiques afin de renforcer les mesures en matière de résilience au changement, de prévention, de préparation, et de gestion des risques. Des représentants de la Commission et du Ministère de la transition écologique, et un expert climatique ont apporté leurs éclairages sur ses enjeux et ses conséquences sur les membres de l’Union européenne.

Pôle Territoires

Atelier - 05/2021: [Où en est-on de la relance verte pour les collectivités territoriales ?](#)

Cet atelier a été l'occasion de comprendre la façon dont les territoires se sont saisis du plan de relance économique français pour amorcer la transition écologique au sein des collectivités territoriales. Les participants de l'atelier, animé par Bettina Laville, se sont donc interrogés sur comment le plan France Relance se déploie, et de quelles façons les collectivités territoriales s'en emparent pour mettre en œuvre la transition écologique, mais également sur les outils et dispositifs existants pour permettre la relance verte au sein des territoires, ou encore les actions concrètes déjà mises en œuvre par les collectivités locales en faveur de la transition écologique.

[Le Tour de France des ODD](#)

Depuis 2017, le Comité 21 organise le « Tour de France des Objectifs de Développement Durable » en France métropolitaine et outre-mer. Chaque étape a pour ambition de faire monter en compétence sur les ODD les acteurs locaux, de leur permettre de se rencontrer et d'enclencher une dynamique pérenne autour de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle des ODD sur leur territoire. Un des objectifs majeurs est de s'adapter à chaque problématique territoriale en s'appuyant sur les enjeux du territoire et les réalisations innovantes déjà à l'œuvre.

En 2021, 6 étapes ont pu être organisées. En raison de la situation sanitaire, plusieurs étapes se sont déroulées à distance :

- Pays de la Loire - 02/2021 en ligne ;
- Ile-de-France - 02/2021 en présentiel et en ligne ;
- Isère - 04/2021 en ligne ;
- Guadeloupe - 09/2021 en ligne ;
- Occitanie - 10/2021 en présentiel ;
- Sud Nouvelle-Aquitaine - 12/2021 en ligne ;

Chaque étape a rassemblé différents acteurs qui ont échangé sur les ODD appliqués aux problématiques de leur territoire via des tables rondes, des ateliers participatifs et divers moments conviviaux.

Publications

Les analyses des Sommets internationaux de 2021

[Note internationale](#) : Une COP 26 entre fortes angoisses et faibles espoirs - 10/2021

[La COP26](#) : une première semaine : mirages, méfiance, quelques espoirs - 11/2021

[Bilande la COP 26](#) : Une COP d'opportunités économiques au mépris des vulnérabilités des peuples - 11/2021

[Retour sur le Climate Adaptation Summit](#) : Premier sommet mondial pour l'adaptation aux changements climatiques - 25/01/2021

Guide PME et Biodiversité

[PME, pourquoi et comment agir pour protéger la biodiversité](#) - 03/2021

Les Minutes Adaptation

[Retour sur la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de l'UE : une volonté d'accélérer mais pas de transformer](#) - 03/2021

[Sommes-nous cognitivement équipés pour faire face aux changements climatiques ?](#) - 04/2021

[Les groupes locaux d'experts sur les changements climatiques \(GLEC\) : un levier de l'action des territoires](#) - 07/2021

[De la convergence des crises climatique et de la biodiversité : science, politique, financement et mise en œuvre](#) - 10/2021

6-13 DELTA Commune des Essarts le Roi

Le contexte actuel confirme que le but de l'association DELTA clairement défini lors de sa création : la conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré est capitale pour l'autonomie alimentaire. L'année 2021, en l'absence de projet impactant les terres agricoles, l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles participe Yvelines Environnement.

Aux portes de l'agglomération parisienne, les communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation.

L'association sera vigilante sur ces deux communes qui réalisent une révision de leur PLU.

6-14 Maisons Paysannes des Yvelines

Le bilan des activités 2021 n'est pas si mauvais finalement, l'année frappée par des perturbations majeures, ne nous a pas complètement déstabilisés !

Les activités associatives

Cet été nous avons pu réaliser sur un week-end du 13 au 14 juin :

- Une formation de mise en œuvre des enduits chaux/chanvre. Cette formation a été organisée avec la délégation de l'Essonne (Alain Lepage). Notre formateur, était l'artisan attitré chez les MPF, Pierre-Olivier VALIN, Art et Chaux "Roche" 87290 Rançon, Chez une adhérente, propriétaire d'une ancienne ferme à Neauphlettes avec la participation des 15 personnes dont la majeure partie venant de notre délégation.
- Un atelier des « peintures naturelles » avec Christelle Auzias, prévu en octobre 2020 et sur le thème des couleurs naturelles, a pu être poursuivie et se termina cet automne par La journée peinture en plein-air a eu lieu à Fontenay les Briis où la municipalité était intéressée par un embellissement des portes en bois anciennes.

Les visites-conseils chez les adhérents

Il semblerait que le nombre des projets, chantiers de rénovation ou extension soient en hausse au cours de l'année 2021. Nous avons été sollicités à maintes reprises. Ces visites-conseils ont été dispensées par Katherine, Florence et Bernard :

- 1) Poissy, extension maison meulières
- 2) Houilles - Mme Lew : pavillon 1890, Déperdition thermique
- 3) Goupillières - M. Avezou : Restauration d'un grand ensemble, ancienne ferme, usages...
- 4) Vieille Église en Yvelines, Mme Tempé : Pb de Chauffage,
- 5) Le Vésinet, M. Leleu : (par téléphone) plomberie
- 6) Carrière sous Poissy : pb de chauffage M. Mauron (en attente d'adhésion)
- 7) Marly le Roi : maison 1935 en bois. Déperdition thermique importante, devis difficile à déchiffrer.
- 8) Voisins-le-Bretonneux : Reflexion urbaine, guerre des promoteurs, perte des spécificités du village originel
- 9) Aulnay sur Mauldre - Mme Champetier : isolation, ravalement, clôture, chauffage, menuiserie
- 10) Fontenay-Saint-Père - Mme Benferlou : rénovation, ancien moulin ou lavoir ? Problèmes d'humidité
- 11) Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Mme Schaal - ancienne ferme, four à pain
- 12) Le Vésinet, M. Lebossé, maison 1930, question des matériaux à employer
- 13) Élancourt, M. Bougharra : rénover le plancher, quels matériaux ? problème vapeur d'eau
- 14) Mesnil-le-Roi, M. Pourtau : ITE, maison en pierre d'avant 1900
- 15) Neauphlettes, Mme Clémence Soulat : ancienne ferme en ruine à rénover, enduits chaux/chanvre – stage des MPY/Essonne
- 16) la Vallée de Chevreuse, M. Jore : une ancienne écurie, faire une dalle de chaux
- 17) Bourdonnée – M. Mintier : Comment entretenir un mur en bauge ?
- 18) Guerville, Mme Krotoff : un corps de ferme, annexe en ruine, demande de contacts d'artisans
- 19) Auteuil le Roi - M O'RORKE : ancienne tuilerie avant 1900, rénovation dans les règles, comment faire ?
- 20) Auffargis, Mme LAMRI- maison avant 1900, comment traiter les murs ? à suivreet autres, à suivre :
- 21) La Trouverie Raizeux - J.Ch.Brun: important ensemble de bâtiments à restaurer, question d'usages?
- 22) Béhoust – M. Darmedru : rénovation dans les règles, maison pierre, enduit ciment la liste n'est pas exhaustive, plus 5 visites et il y a encore des personnes en attente !

Certaines demandes de conseil arrivent vers nous des Maisons Paysannes de France à travers le site ou la permanence téléphonique et d'autres, par le biais de notre partenaire ÉnergieSolidaires des pôles ALEC – SQY et Carrières/Poissy. Ces visites sont une occasion pour le grand public de nous rencontrer et d'entendre notre vocation de la défense du patrimoine tant bâti que naturel à travers la diversité des propos et des postures, historiques, esthétiques et techniques.

Les visites liées à notre partenariat et notre présence au Jury du Concours « Maison Économe ».

Nous avons introduit les outils d'appréciation de l'efficacité thermique, acoustique et du confort thermique, hydrique, ressenti ou mesuré etc. Tout ceci est liées à l'inertie des murs massif ou aux déphasages jour-nuit, à la ventilation naturelle bien pensée et encore.

Les MPY participent aux concours « Maisons économes » en tant que Jury, ce qui n'empêche pas les adhérents de candidater dans les catégories « neuf », « rénovation énergétique d'une maison post 1948 » et « rénovation énergétique de l'ancien ».

Les activités nationales : exemples des nos adhérents qui y participent :

- Concours CABANES pour les enfants de moins de 15 ans, les enfants Leleu, Sarah(9) et Mathias(7) ont gagné un des prix !
- Concours d'architecture « René Fontaine » Un de nos adhérents a concouru dans la catégorie « NEUF ».

Partenariats

Outre EnergieSolidaires, nous avons des partenaires du territoire des Yvelines parmi nos adhérents deux acteurs majeurs :

- Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse où sur l'invitation, Florence Collard sera présente en février pour représenter les MPYvelines à une table ronde animée par les Atelier d'aménagement (Architecture, Urbanisme et Paysage) du PNR
- la Bergerie Nationale - Cette année la situation sanitaire a empêché la tenue du stand lors des Journées du Patrimoine.
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, CAUE78 où Bernard Duhem siège au CA en représentant les MPY
- Les associations yvelinoises à vocation de promotion et défense du patrimoine, Yvelines - Environnement et Maurepas d'hier et d'aujourd'hui et encore, Sauvons les Yvelines !

Action en justice

Cette année nous avons introduit, conjointement avec Sauvons les Yvelines et Patrimoine-Environnement, un recours gracieux au Tribunal Administratif de Versailles. Ce recours est contre un Permis de démolir de l'ensemble patrimonial du Centre-ville de Conflans Sainte-Honorine et contre un projet immobilier sans qualité qui pourrait être construit à sa place. Ce recours a été prolongé en contentieux (sans notre participation, suite aux intimidations que nous avons subi).

La prédation immobilière couplée au manque d'intérêt des élus pour la chose commune, font d'énormes dommages dans le paysage des villes et villages.

Pour stopper la disparition programmée de ce lieu en Centre-ville, mémoire d'entre deux-guerre, fruit d'un effort collectif en temps de la Grande crise, je vous adresserai un lien vers la cagnotte de soutien financier de l'action en justice. Il est révoltant de constater que les édiles locaux, non contents de démolir l'ensemble bâti d'une meulière - ancien bureau de poste, des Bains-douches et du cinéma - ancienne salle des fêtes, s'attaquent à l'espace public composé d'un escalier central et d'un palier planté d'arbres centenaires.

Notre pétition Sauvons notre patrimoine, sauvons nos arbres ! est liée au recours porté en justice par Patrimoine-Environnement et Sauvons les Yvelines. J'espère que vous serez sensibles à cette action et lui donnerez un coup de pouce. Cette pétition a déjà recueilli plus de 28 000 signatures, il faut encore réunir des fonds pour les frais d'avocat, Maître Pitti-Ferrandi.

6-15 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

L'année 2021 sera marquée par la disparition de Gérard RAMON en mars, un grand artiste de notre ville ; nous lui rendons un vibrant hommage.

Deux artistes, Gérard RAMON et Robert LESBOUNIT participent à l'agrément de la ville nouvelle de Jacques RIBOUD. Ses sujets artistiques sont tirés de l'activité humaine (sport, instants de la vie ...) et du monde animalier (chèvres, Ibis ...) qui s'intègrent parfaitement à la ville heureuse et lui donnent une âme.

Souvenir des belles rencontres et visites dans son atelier à Paris où il aimait nous recevoir.

Il nous faisait des démonstrations de sa technique tirée de « l'art de la dinanderie » martelage, assemblage, et soudage d'épaisses feuilles de cuivre.

Extrait de notre brochure des 50 ans de la ville de Maurepas :



Inauguration de la sculpture « les IBIS » après sa restauration en 2015.

Association Yvelines Environnement - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

01 39 54 75 80 // courriel : yvelines.environnement@orange.fr



« LES IBIS » place de la Rance »

LES ŒUVRES DE GERARD RAMON

MAUREPAS 1968 – 1976

Réalisées avec deux artistes Dominique HIDEUX et Medjid HOUARI



Mosaïques de l'hôtel de ville



La Jeune Fille Mélancolique



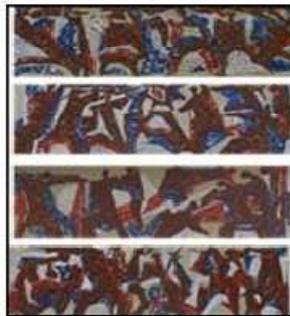
La Maternité Allongée



La Cavalerie



L'Etreinte



Les six mosaïques



Les Astronautes



Le Combat de Chèvres



Les Ibis



Les quatre haut-relief



L'Oiseau Bleu



L'Elan



Les Lettres

1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2021

Une seconde année particulière suite à l'épidémie de COVID où il a été difficile de se réunir en atelier en présentiel, de nombreuses réunions ont eu lieu en Viso conférence. Nous mutualisons nos compétences.

Un grand merci aux bénévoles de l'association, au service municipal, la vie associative, qui nous a régulièrement tenu informé des protocoles sanitaires mis en place et nous a proposé des informations précieuses, des formations notamment pour organiser notre assemblée générale dans cette période de pandémie COVID.

ANIMATIONS - CULTURE – PATRIMOINE

- **26 JANVIER 2021 : SAUVONS UNE BORNE DES GRAVATS !**

Suite à des travaux aux abords du chemin des Bruyères, des gravats et de la terre ont enfoui une borne sur le parcours des Rigoles Royales (cd13). Deux bénévoles de MHA l'ont dégagée afin de la remettre à la vue de tous.

- **5 FEVRIER 2021 : ASSEMBLEE GENERALE**

Notre assemblée générale n'a pas pu se tenir en présentiel le 05 février 2021 elle a été organisée à distance, en utilisant Internet et le courrier conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020

- **17 FEVRIER 2021 : SORTIE PATRONAGE SUR LE PATRIMOINE, AU VILLAGE DE MAUREPAS.**

Deux membres de notre atelier histoire ont eu le plaisir de faire découvrir, aux enfants du patronage de la paroisse d'Elancourt-Maurepas, le patrimoine du village de Maurepas à une quarantaine d'enfants encadrés d'une dizaine d'animateurs.

- **DEPOT D'UN DOSSIER AU BUDGET PARTICIPATIF 2021 DE LA VILLE DE MAUREPAS :**

CREATION D'UN JARDIN PEDAGOGIQUE

Demande de création d'un jardin pédagogique (200 m2) au centre Loisirs Primaire.

- Sensibiliser et éduquer les enfants à l'environnement ; un lieu d'apprentissage, d'activité pratique et ludique
- Aborder la gestion et les économies d'eau ; utilisation de récupérateurs d'eau des toits du centre.
- Aborder la gestion des déchets : compostage des déchets des jardins et des repas.

Notre projet n'a pas été retenu.

- **31 MAI 2021 : L'ART A L'AIR LIBRE** proposé par le Musée de la ville de SQY permet de découvrir l'art dans les communes de l'agglomération de SQY.

Reportage commenté par Jean-François DESECURES, membre de l'atelier histoire de notre association sur **la mosaïque de l'église Notre-Dame de l'Espérance de Maurepas**, édifiée dans le nouveau quartier de La Verrière-Maurepas conçu par Jacques RIBOUD en 1974.

Extrait de notre étude : « **Notre Dame, 40 ans l'histoire d'une jeune église 1973-2013** »

Œuvre « **LA PAIX SUR LE MONDE** » réalisée par l'artiste **Robert LESBOUNIT**, cette mosaïque de 250 m2 de surface recouvre la façade de l'église.

- **9 JUIN 2021 : RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS DES ELECTIONS CANTONALES** au bassin de la Courance. Nous remercions les candidats d'avoir répondu à notre demande.

Béatrice PIERRAT « Yvelines solidaires écologistes » Alexandra ROSSETTI et Grégory GARESTIER, « Ensemble pour les Yvelines » (le canton 16 communes dont de nombreuses communes dans le Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse (PNR) ; le département est divisé en 21 cantons).

Nous avons demandé aux élus de se positionner sur les thématiques de notre association : Patrimoine - environnement - cadre de vie - biodiversité, urbanisme, décharges - déserts médicaux... Notre association est très active sur Maurepas et ne demande qu'à être impliquée davantage dans le cadre d'un partenariat avec la municipalité de Maurepas et les élus du canton, et cela sur de nombreux sujets : le patrimoine l'environnement, la transition, les dossiers d'urbanisme, d'aménagement, de circulation ... Un compte-rendu de cette rencontre a été transmis aux élus et aux adhérents de notre association.

- **21 JUIN 2021 : SORTIE PATRIMOINE AU VILLAGE DE MAUREPAS POUR LES ELEVES DE CMI DE L'ECOLE DES BESSIERES**

Les élèves ont apprécié cette visite du village. Un beau circuit allant : du bassin de la Courance, de la fontaine Saint-Sauveur, en remontant vers le site historique datant du Moyen-Âge (donjon, église Saint-Sauveur) la Maison Béthanie, la Mairie-École, la maison paroissiale, et finissant par les Rigoles Royales.

- **SAMEDI 3 JUILLET 2021 : FETE AU VILLAGE**

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser les jeux d'enfants vers 18 heures, nous avons donc ouvert la fête à 19 h 30 à tous les habitants au centre loisirs primaire. Une fête familiale réussie dans une ambiance d'antan pour le plaisir de se retrouver surtout dans ces périodes particulières. Nous avons accueilli le public en respectant le protocole sanitaire en vigueur. Nous avons eu le plaisir de retrouver le groupe de COUNTRY RN10 ; le groupe musicien FULL ASSOSS' a animé le bal pour le plaisir de tous jusqu'à minuit. « Prestation Blue Jazzmin et animation DJ ». La restauration a été proposée sur place par un Food truck CAFE & CO. La fête a été organisée avec le soutien de la municipalité et nos sponsors : « Crédit Mutuel » « Auchan » « la cordonnerie Richelieu » et des nombreux bénévoles de l'association « Vivre Debout » a apprécié cette fête locale en participant activement sur la piste avec les danseurs de Country.

- **6 JUILLET 2021 : VISITE EN VELO DU PATRIMOINE DE MAUREPAS**

Suite à la demande d'**Aurore BERGE** députée, quatre bénévoles de MHA ont parcouru des kilomètres en vélo sur le patrimoine de Maurepas. Départ du site historique au pied du Donjon, à l'église Notre-Dame en passant par les Rigoles

Association Yvelines Environnement - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

01 39 54 75 80 // courriel : yvelines.environnement@orange.fr

89/103

Royales, la place de la Rance, le Phare avec « la sculpture les Ibis », les fresques de Robert LESBOUNIT « les Croisés » et la fresque sur béton au square du Velay, la fresque de l'église Notre Dame et les autres sculptures et fresques de Gérard Ramon le long du parcours comme : la Cavalerie, les fresques de la mairie, la Maternité allongée, la Jeune Fille mélancolique...

Nous avons abordé plusieurs sujets : la restauration de la place de la Rance, le classement de la fresque monumentale de l'église Notre Dame de Maurepas et le sujet sur les décharges sauvages des communes de SQY et notamment le long des pistes cyclables qui rejoignent SQY au niveau de TRAPPES.

Nous comptons sur l'intervention et le soutien de Mme BERGE pour ces dossiers.

Un beau patrimoine à mettre en valeur par des parcours historiques : sujet que nous travaillons dans nos ateliers

- **8 JUILLET 2021 : J'HABITE A ST QUENTIN EN YVELINES**

Un beau spectacle sur la vie des habitants de Saint Quentin en Yvelines

Nous avons assisté à la projection de la pièce de théâtre de Catherine LENNE au théâtre de SQY en Yvelines. Merci à d'avoir mis l'humain au premier plan.

Notre association a participé à l'élaboration de cette pièce de théâtre qui relate la vie des habitants.

- **ATELIER HISTOIRE : ÉLABORATION DU PARCOURS DES RIGOLES DE MAUREPAS**

Parcours des rigoles royales Parcours de l'art dans la ville...

En atelier histoire : Les bénévoles de l'association ont élaboré le parcours des rigoles royales

D'autres parcours sont en cours de réalisation avec la création des textes pour les pancartes historiques.

Parcours du patrimoine du village, parcours de l'art dans la ville...

- **4 SEPTEMBRE 2021 : FORUM DES ASSOCIATIONS.**

Nous avons présenté notre association le samedi dans les conditions sanitaires mises en place par la municipalité au gymnase de la Malmédonne.

Nous avons eu des contacts de nombreuses personnes intéressées au patrimoine local.

INFO : C'est les 21 et 22 septembre 1991 que le 1er forum a été organisé à Maurepas au gymnase du Bois de Maurepas. (En 1991, 50 associations inscrites à l'OMLC). Un thème de ce 1er forum : les 90 ans de la loi 1901 qui préside à la création de toute association à but non lucratif. (Réf. : Maurepas Actualité Juillet 1991)

- **SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 : MAUREPAS AU TEMPS DU MOYEN AGE**

Ferme de Maurepas, rue de Coignièrès, entrée gratuite, restauration sur place

Organisé par la municipalité de Maurepas en partenariat avec : « Les Regrattiers d'Histoire » (Association de reconstitution historique XVe).

Notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » vous a proposé la découverte de l'histoire de Maurepas, un nouveau livret jeux et informations sur le thème du Moyen Age et diverses activités : Lettrines, enluminures et blasons avec des poudres de terre d'ocre, construction de la cathédrale Notre Dame de Paris et son village du Moyen Age, la cathédrale de la Chaise-Dieu. Le chamboule tout représentant Aymon de Mouchy, le seigneur brigand de Malrepast, a eu beaucoup de succès. Un spectacle « la Grande Jacquerie » a été proposé au public par les 2 associations.

- **8 OCTOBRE 2021 RENCONTRE avec Mme Véronique ROCHER, élue adjointe au patrimoine et à la culture et M. Julien PAULY, directeur du pôle Culture.**

- La sculpture « les Danseurs » de Gérard RAMON, nécessite une restauration et la mise en place d'un partenariat mairie/association par le biais d'une souscription analogue à celle des IBIS en 2012.

- La mairie soutient notre projet de mise en valeur d'un parcours des œuvres d'art sur la ville.

- Une visite du patrimoine artistique de Maurepas a été programmée par les bénévoles de notre association, en décembre, en présence de Mme Véronique ROCHER et de M. Julien PAULY.

- Une rencontre avec M. Charles FAVARD (artiste, collaborateur de Gérard RAMON) sera prévue en 2022 pour étudier.

- **21 OCTOBRE A 19H, UN FILM SUR LA RIVIERE « LA MAULDRE ».** Nous avons assisté à la projection à Camus de la Vidéo Maurepas un film que le club a réalisé sur la rivière « La Mauldre ».

- **25 OCTOBRE RENCONTRE AVEC LES INSTITUTRICES DE L'ECOLE DE L'AGIOT ET DES BESSIERES**

Mise au point du prêt des expositions sur le patrimoine de Maurepas (mars, avril 2022)

- **6 NOVEMBRE 2021 : VISITE DE L'ATELIER DE Gérard RAMON A PARIS**

- Trois bénévoles de l'atelier histoire se sont déplacés à l'atelier

- Rencontre avec la famille de Gérard RAMON

- Inventaire des œuvres disponibles pour Maurepas

- Etude pour compléter la bibliographie de Gérard RAMON

- Une autre rencontre sera programmée en 2022.

- **3 DECEMBRE 2021 Une visite du patrimoine artistique de Maurepas**

Les bénévoles ont proposé à Mme Véronique ROCHER et M. Julien PAULY sous une météo hivernale, un rapide tour des œuvres sur la ville de Maurepas.

- **8 ET 15 DECEMBRE 2021 RECHERCHES DE DOCUMENTS CONCERNANT LE CIMETIERE ET LE CORBILLARD.**

Deux bénévoles de l'atelier Histoire ont effectué des recherches sur les registres des délibérations des conseils municipaux de la ville de Maurepas, de 1850 à nos jours, avec prise de notes et photos. Les sujets seront étudiés en 2022. Nous effectuons des recherches sur l'historique des anciennes tombes et la croix au milieu du cimetière disparue aujourd'hui.

• 17 DECEMBRE RENCONTRE POUR ETUDIER LA RESTAURATION DU CORBILLARD

Mme Véronique ROCHER, et deux bénévoles de l'association, ont rencontré M. Christophe MARLIERE directeur des services techniques de Maurepas pour réfléchir au devenir du corbillard et de sa restauration. Contact a été pris avec le « musée du corbillard et de l'attelage ».

Un courrier a été transmis, le dossier sera poursuivi en 2022 avec une demande d'atelier participatif de restauration et mise en valeur sur la commune (au cimetière de Maurepas sous un abri ...)

URBANISME- TRANSITION ENVIRONNEMENT

Comme les autres années les membres de l'atelier urbanisme environnement ont continué leur suivi des dossiers.

✚ **12 MARS 2021 RENCONTRE AVEC Mme Véronique ROCHER** 5^e adjointe au maire, déléguée à la culture et du patrimoine et **M. François LIET** 4^e adjoint au maire, délégué à l'aménagement durable.

Plusieurs sujets à l'ordre du jour : Dossier des éléments remarquables - Les projets de restauration de l'église Saint Sauveur - Devenir de la fresque abîmée de l'oiseau bleu de Gérard Ramon - restauration de la place de la Rance - Terrain chemin du Fourneau, classé "Espace boisé classé" au PLU de Maurepas, - Divers dossiers d'urbanisme - La transition à Maurepas - Projet de la fête médiévale - Projet 50 ans du conservatoire ...

✚ **02 AVRIL 2021 : CONSULTATION DES DOSSIERS au Centre technique municipal**

Centre aquatique intercommunal - L'aménagement du secteur de Pariwest (Zone rd13 et zone vers Kiabi)

Permis de construire rue du Petit Pont - Résidence senior boulevard Miserey

✚ **MAI 2021 : RENCONTRE AVEC M. Auswald MARTIN Technicien Forestier Territorial ONF de la FORET DE MAUREPAS.**

Afin de répondre aux inquiétudes des nombreux maurepasiens suite à leurs promenades en forêt de Maurepas où ils ont constaté des énormes coupes de bois.

Notre association « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » a pris rendez-vous avec M Auswald MARTIN

Les domaines boisés de la commune sont divisés en multiples propriétés : forêt domaniale, bois privés, bois public (bois de Nogent, bois de la Marnière, bois des Hauts Bouleaux et bois Joli) La forêt domaniale, 117 hectares, constitue le plus vaste domaine boisé de notre commune.

La forêt domaniale se compose majoritairement de chênes, (51 % de chênes sessiles et pédonculés), des frênes, de châtaigniers et quelques résineux comme le pin sylvestre.

Sur le plateau de la forêt on trouve deux mares "la Mare aux Sangliers" et "la Mare aux Biches"

La Mare aux Biches, située en son milieu, importante pour la biodiversité (présence d'insectes aquatiques et lieu de reproduction des batraciens), abrite une faune et une flore très variées

Dans la forêt, on a des chevreuils, des sangliers, des renards, des écureuils, des hérissons, des rapaces nocturnes.

Les coupes des arbres sont obligatoires pour la survie de la forêt.

Les maladies des arbres ; la chalarose du frêne causée par le champignon Chalarafrauxinea - la maladie de l'encre : une maladie très grave du châtaignier (et du chêne) provoquée par des micro-organismes filamenteux autrefois classés parmi les champignons et maintenant reconnus comme Oomycètes.

✚ **20 SEPTEMBRE 2021 : VISITE SUR LE PARCOURS DES RIGOLES ROYALES DE MAUREPAS**

Nous avons parcouru les rigoles de Maurepas en présence de M. Emmanuel POUPLET, Directeur Environnement et Paysage SQY et M. Geoffrey POURTIE, Responsable Patrimoine Arboré de SQY pour leur indiquer les emplacements de toutes les bornes, qui jalonnent le parcours (anciennes et plus récentes mises en place par notre association).

Un état des arbres et de la végétation a été fait par les techniciens et des travaux (tailles, coupes) seront programmés.

Cf : parcours des rigoles royales de Maurepas /www.maurepas-histoire.net

✚ **15 NOVEMBRE 2021 : VISITE DE LA MARE AUX BICHES DANS LA FORET DOMANIALE**

M. Auswald MARTIN, a proposé aux associations locales ; les Amis des Bois de Maurepas, notre l'association et à la municipalité, une visite de la Mare aux Biches.

Des informations précieuses données par M. MARTIN sur les marquages des arbres

La couleur orange : l'arbre devra être abattu pour des raisons de sécurité.

Le signe triangle tête en bas couleur chamois : l'arbre doit être protégé même s'il est sur le sol. Les numéros des parcelles sont dénommés placards par les agents ONF

Les vététistes font des dégâts dans la forêt et l'agent ONF peut les verbaliser.

Suite à la visite en juillet 2021 d'un écologue pour expertiser la Mare aux Biches et il a adressé un compte rendu à M. Auswald Martin. Un rapport sera transmis ultérieurement sur l'état et la surveillance de la Mare.

A cette visite de novembre on observe des trèfles d'eau fanés, des morceaux de bois et branches qui doivent être retirés.

DECHARGES A CIEL OUVERTS

Notre association, agréée au titre de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie, s'engage pour la transition en 2021 pour une planète propre.

Notre association réalise depuis longtemps des nettoyages sur la commune de Maurepas avec des associations locales. Sujets qui nous interpellent pour l'environnement que traversent nos habitants. Demandes urgentes de nettoyage inter-urbain-citoyen.

✚ **FEVRIER 2021 : DEMANDE DE NETTOYAGE ZONE ENVAHIE DE DETRITUS LA ZONE PARIWEST ZACOMA**

En début de cette année 2021, en faisant le tour de Maurepas et ses environs, nous avons malheureusement fait un constat que certaines zones sont envahies de nombreux débris notamment la **zone arrière de la zone ZA PARIWEST**.

Cette zone de stationnement de camions est très fréquentée et les poubelles sont trop petites !

Suite à notre intervention et à l'efficacité de la municipalité que nous remercions, ces zones ont été nettoyées par leurs propriétaires.

Il a fallu des interventions importantes pour nettoyer ces zones très sales (Zones W437 et W438)

Nous remercions la réactivité de la municipalité et le directeur d'Auchan M. Christophe CHERPOZAT pour le nettoyage de ces zones. Suite à notre rencontre avec M le directeur, il nous a confirmé son attachement à conserver cette zone propre et nous a demandé de le prévenir dès que des débris envahissent cette zone ZA PARIWEST.

✚ **21 FEVRIER 2021 : NETTOYAGE LE LONG DU BOULEVARD DU RHIN**

Des bénévoles de l'association ont procédé au nettoyage des abords du boulevard du Rhin et de France-miniature.

✚ **FEVRIER A JUILLET 2021 : PISTES CYCLABLES LE LONG DE LA RN 10**

Notre association est intervenue de nombreuses fois durant cette période de 2021.

Ci-dessous l'ensemble des personnes et autorités alertées :

M le MAIRE de Maurepas et vice-président de SQY : M. Grégory GARESTIER

Président de la communauté d'agglomération de SQY : M. Jean Michel FOURGOUS

Direction de l'aménagement du territoire de SQY : M. HAMONIC

Direction des mobilités de SQY :

DIRIF / direction des routes d'île-de-France

Préfecture des Yvelines : service de la planification de l'aménagement et de la connaissance du territoire : M. MAZENQ :

[Réponse de la préfecture du 10 mai : l'entretien incombe la DIRIF](#)

Les associations :

Les Marcheurs cueilleurs : M Michael LE SAULNIER [déplacement et rencontre avec notre association et information sur face book](#)

Yvelines environnement : M Françoise JEANNERET ([courrier appuyé en avril 2021 par Yvelines environnement pour Mme PECRESSE](#))

L'association ADEE de JOUARS PONTCHARTRAIN : M Gilbert SENGER

Déchets de SQY /

Présidente de région d'Île de France : Mme Valérie PECRESSE

Députée de la 10^{ème} circonscription du département des Yvelines : Mme Aurore BERGE

La piste cyclable reliant Trappes à St Quentin en Yvelines (le long de la RN10) est toujours à l'abandon malgré les différents échanges avec les autorités compétentes de février à juillet 2021.

Pour rappel, 4 tonnes de déchets sont éparpillées sur 4 km de piste.

Nous avons également une végétation envahissante qui est source de danger. Ici se croisent à grande vitesse les nouvelles trottinettes SQY et les vélos sans aucune visibilité. La probabilité de collision est de 100% !

Nous avons demandé d'intervenir sur cet axe essentiel de la mobilité entre ces deux villes. En fin d'année 2021, cette importante décharge est toujours présente malgré nos multiples interventions auprès des diverses autorités

Nous sommes dans une impasse pour avancer sur ce dossier en fin de cette année 2021 !

✚ **27 JUN 2021 DECHARGE A CIEL OUVERT A COIGNIERES EN LISIERE DE MAUREPAS**

Des bénévoles de notre association se sont réunis pour un nettoyage le long de cette zone sur la route des Frères Lumières et avons signalé cette énorme décharge aux autorités compétentes. Nous avons donc interpellé les maires de Coignières et de Maurepas pour procéder au nettoyage de la zone commerciale du forum de Coignières certainement privée mais nous ne pouvons pas admettre de laisser cette décharge de débris à ciel ouvert à la lisière de Maurepas (rue des Frères Lumières). Cette décharge était envahie de rats et de pollutions diverses pour tous les habitants de nos deux villes, en vue directe des nouveaux immeubles de Maurepas !

Coignières et Maurepas sont en intercommunalité, unis pour plusieurs sujets et nous avons compté sur leurs actions pour agir rapidement.



Suite à nos interventions de juin, l'ensemble de cette zone et la décharge a été débarrassée, nous remercions les autorités, notamment la mairie de Coignières pour leurs actions rapides.

Nous espérons que cette zone du forum de Coignières sera dorénavant respectée.

✚ **REUNIONS EN MARS ET JUIN POUR LA TRANSITION** organisées par Mme Myriam DEBUCQUOIS 1^{ère} adjointe et Mme Jennifer ROY, responsable pôle environnement et transition écologique en présence des bénévoles de l'atelier environnement de notre association.

Les bénévoles de l'association ont assisté à deux réunions pour la transition à Maurepas (en Visio et en présentiel) pour un bilan des actions municipales menées sur la commune.

Création de vergers – valorisation des ruches – plantation d'arbres – valorisation des déchets du marché ... opération de nettoyage en septembre (action nationale) en partenariat avec les associations les Amis des Bois et notre association.

Nous avons demandé des pinces de nettoyeurs ...

✚ **PRE PROJET IMMOBILIER du 33 rue de CHEVREUSE à MAUREPAS. FACE WEST GARDEN /6498 M2**

Parcelle Af0340 / PC 78383 21 E 0013Dépôt 30/ 06 /21 - Refus 16 /09 /21

28 avril 2021 : présentation du pré - projet en Visio en présence de M. François LIET et les responsables de la société « les nouveaux constructeurs » et les représentants de l'ASL DE WEST GARDEN

Conformément au PLU 2019, les riverains ont été concertés pour ce pré- projet par la municipalité.

Après analyse des informations recueillies lors de cette présentation, nous avons eu un certain nombre de remarques à formuler. Pour défendre ce dossier, les membres de l'ASL de West Garden, adhérents de notre association, se sont joints à l'atelier environnement urbanisme. Ensemble, nous avons été reçus par M. Le maire pour exposer nos remarques.

16 septembre 2021 : M le Maire a donné un avis défavorable sur ce projet, conformément à ses engagements.

✚ **JUIN 2021 : CONSULTATION DES PERMIS CHEMIN DE TRAVERS**

Suite à la demande de riverains, les permis chemin de Travers ont été étudiés par les membres de l'association pour connaître les irrégularités de ces dossiers. Suite à notre analyse ils respectent le PLU 2019.

✚ **SEPTEMBRE 2021 : PARCELLE EN ZONE N, CHEMIN DES FOURNEAUX**



Nous avons poursuivi nos alertes à plusieurs reprises aux services de la municipalité sur les travaux effectués sur cette parcelle.

Abattage d'arbres et d'importants dépôts de terre (sable) et mise en place d'un compteur électrique

Pour le compteur électrique l'autorisation a été donnée suite au changement de classement en zone forestière. Nous restons vigilants sur la suite de ce dossier. Le Terrain chemin du Fourneau, classé "Espace boisé classé" au PLU de MAUREPAS.

(Parcelle AI N° 140 grevée d'une servitude « espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier »)

Le propriétaire de ce terrain classé en zone naturelle a bénéficié d'une autorisation délivrée par la Mairie de Maurepas afin de procéder au nettoyage de ce terrain.

✚ **19 septembre 2021 NETTOYAGE CITOYEN des rues de Maurepas dans le cadre du « WORLD CLEAN UP DAY »**

Notre association a participé au nettoyage citoyen organisé par la municipalité de Maurepas en partenariat avec les 12 communes de SQY et les associations locales dont les Amis des Bois de Maurepas. Plusieurs membres de notre association étaient présents aux côtés des élus et des habitants dans les différents points de rencontre (Village, Louveries : restaurant Le village, Villeneuve : centre Montessori, Marnière : école maternelle des Bessières, Centre-ville, Malmedonne : parvis de la mairie ; Agiot : CESA, Friches, Coudrays : stade du Bois).

« Près de 150 kg de déchets de tout type ont pu être collectés (beaucoup de masques, mégots, déchets plastiques en tout genre) Sans compter les deux caddies récupérés dans le quartier du Village ! Nous avons pu constater l'omniprésence du plastique dans l'environnement, sous toutes ces formes. Toutefois, nous aurions pu récupérer bien plus de détritrus, sans le travail constant du service Propreté de la Ville. » Extrait du Cr de la mairie





A cette place l'année dernière j'écrivais :

« L'année 2020 ne fut certes pas propice aux évactions culturelles qui font d'habitude votre plaisir d'adhérer à PARR, du moins nous l'espérons »

2021 ne fut pas très favorable à la vie Associative, mais l'espoir revient peu à peu grâce au progrès fait dans la maîtrise de cette calamité... Nous avons pu reprendre en fin d'année nos activités de visite et de rencontres autour de nos conférences !

Et nous espérons bien vous y retrouver, nombreux et enthousiastes en 2022.

C'est avec mes amis du Conseil d'administration notre vœu le plus cher... ». Jean Berny

Les projets 2021 :

En ce début d'année 2021, nous avons pu rencontrer Madame le Maire, Véronique Matillon et son adjoint à l'Urbanisme, Benoit Petitprez malgré les contraintes liées à la situation sanitaire. Nous avons pu ainsi présenter notre association et ses activités à la nouvelle municipalité et confirmer que nous souhaitons garder des contacts étroits avec elle, notamment sur les questions touchant à l'urbanisme et au patrimoine.

Nous avons abordé plusieurs sujets d'actualité comme la conservation du Palais du Roi de Rome et du Pavillon de Toulouse, dossiers complexes qui prendront malheureusement du temps.

Nous avons aussi remis à Madame le Maire un courrier que nous avons préparé comme la contribution de PARR aux études concernant le Pôle de la gare. Ce document, publié en annexe, a reçu une pleine approbation de la part des élus. Nous continuerons bien entendu à en suivre les évolutions, comme nous suivrons tous les projets en cours ou qui seront lancé au cours de cette année.

Cette rencontre a aussi permis de parler de nos projets de rapprochement avec les communes de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le thème du patrimoine afin de favoriser les échanges et les visites.

Activités culturelles de 2021 :

René Barberye, vice-président présente le rapport moral sur les activités culturelles de 2021, indique que nos activités habituelles ont été très réduites en raison de la Covid. Nous n'avons pu faire qu'une seule sortie avec une visite de l'exposition consacrée aux statues restaurées de la flèche de Notre-Dame qui se tenait au musée de l'architecture et qui a eu lieu le 18 octobre. . Néanmoins nous avons eu une conférence en présentiel de C. Darmagnac le 2 novembre sur la Sicile et son patrimoine qui a réuni une soixantaine de personnes.

Afin de maintenir un lien avec nos adhérents au cours de cette année R. Barberye a rédigé un certain nombre de papiers portant sur :

- Les destructions de monuments pendant la Commune de Paris
- Quelques musées parisiens à découvrir
- Un point sur l'avancement des travaux à Notre-Dame
- Faut-il rendre les objets africains de nos musées ?
- Quand la France s'appropriait les richesses culturelles de l'Europe (1793-1814)

Pierre-Yves Burgaud présente le rapport moral 2021 sur les activités Patrimoine et Urbanisme.

Après avoir souligné les conditions particulières dans lesquelles se sont déroulées ces missions, du fait de la pandémie de la Covid 19 et de l'arrivée de nouveaux interlocuteurs à la mairie après les élections municipales de 2020, il présente les principaux dossiers qu'a suivis l'Association au cours l'exercice écoulé :

- La restauration du pavillon de Toulouse
- Le projet du nouveau Cinéma
- Le dossier du Nickelodéon
- Le Vieux Moulin
- Le projet du Pôle Gare

- Le Palais du Roi de Rome
- La révision programmée du PLU
- L'annonce d'un futur hôpital
- Les constructions en cours : Rue Lenôtre, rue Patenôtre, rue Sadi-Carnot, rue d'Arbouville

Le détail de ces interventions est mis à la disposition des adhérents dans le Parrchemin n°20 distribué à l'entrée des bureaux de l'association.

Pierre-Yves Burgaud passe la parole à Benoit Petitprez qui a ainsi l'occasion de réagir sur les sujets évoqués. Celui-ci annonce tout d'abord que le ministère de la Culture vient de décider le classement du Palais du Roi de Rome au terme d'une procédure accélérée, ce qui va permettre de prendre toutes les mesures destinées à assurer la conservation de l'aile gauche même sans l'accord du propriétaire. Il confirme malheureusement qu'il y a peu de chance pour que ce dernier y installe le musée napoléonien annoncé.

Benoit Petitprez aborde également, le sujet du cinéma qui va entraîner un débat ouvert avec les membres de PARR. Il revient sur les difficultés rencontrées par l'investisseur mais affirme que la municipalité ne laisse pas tomber le projet, reprenant la formule « Rambouillet doit avoir son cinéma », en cherchant toutes les solutions possibles.

Il traite aussi le sujet du Pôle Gare, affirmant que l'objectif principal est bien la mobilité mais que c'est un projet d'ensemble qui intègre l'accueil, la sécurité et la qualité de l'environnement.

La sauvegarde du séquoia fait partie de l'étude confiée à un cabinet spécialisé. Madame Lorenzetto, Architecte des Bâtiments de France, est associée au projet.

Pierre-Yves Burgaud remercie Benoît Petitprez en lui redisant que PARR sera attentif au suivi de ces projets et toujours disponibles pour y contribuer.

6-17 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

L'association **Réaliser l'Accord Cité Nature Espace** dite **RACINE** a pour objet de promouvoir une action en faveur de la conservation de l'habitat traditionnel, de sa réhabilitation, et en faveur de la protection des espaces verts et du cadre de vie qui doit être sauvegardé pour les habitants de Louveciennes. L'inévitable urbanisation de la banlieue parisienne crée une situation où il est de plus en plus difficile de respecter l'environnement.

En 2021 nos actions ont été menées, en dépit de la situation sanitaire, dans la continuité de celles menées en 2019 et 2020 pour la défense du hameau du Cœur Volant, dont des parcelles furent cédées à un promoteur par un vote de la municipalité en 2016.

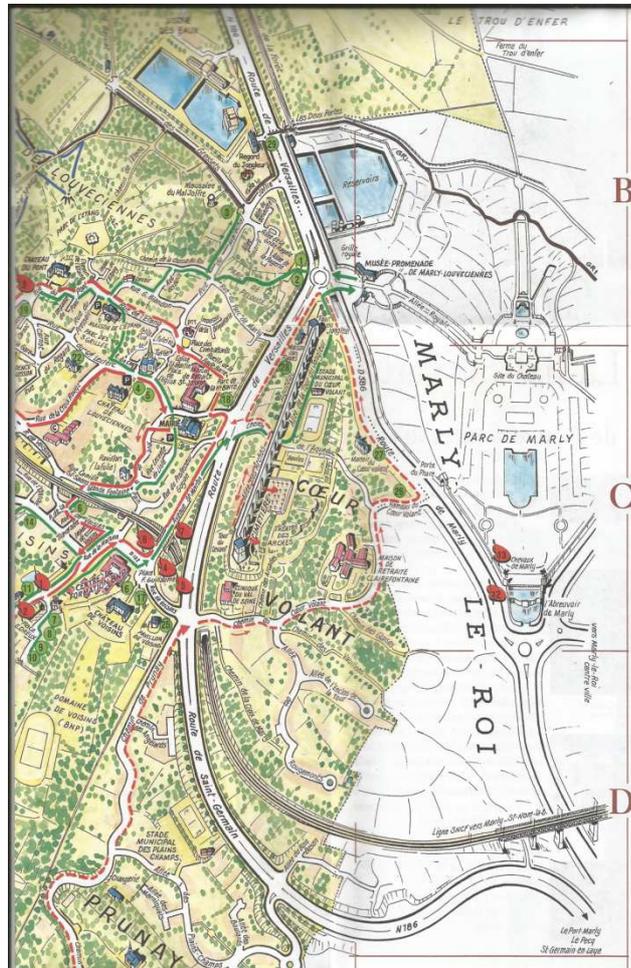
La pression immobilière se fait plus que jamais sentir conséquemment aux dispositifs de la loi SRU. Or le déficit de logements sociaux de Louveciennes qui est de 350 logements est parfaitement maîtrisable, si l'on maintient la population de Louveciennes à son niveau de 7 200 habitants, comme cela fût proclamé en 2010 dans les arguments de l'ancien maire pour se faire élire en 2014, ce que nous avons rappelé dans un article intitulé « devoir de mémoire » publié sur le site de l'association en 2021.

En respectant la loi, nous cherchons par nos actions en justice à préserver le caractère très particulier et unique de notre ville riche d'histoire et ne pas subir une pression de densification sous couvert de logements sociaux. Et tout ceci conformément aux statuts de notre association qui avait anticipé dès sa création cette pression immobilière. Nous militons pour garder aux générations futures un patrimoine que l'on nous envie dans le monde entier. Il suffit de voir les foules qui vont découvrir au musée d'Orsay les toiles des impressionnistes, pour mesurer ce que **ces paysages de Louveciennes** signifient de manière universelle.

Pour rappel le projet immobilier que nous avons combattu, visait à installer des immeubles d'une architecture massive et laide au pied de l'aqueduc de Louveciennes, monument classé qui domine la ville de ses 36 arches sur une longueur de 643 mètres.

Nous sommes convaincus que cette lutte pour la sauvegarde de l'Aqueduc et du Cœur Volant dépasse le cadre singulier de Louveciennes et possède une valeur symbolique pour préserver un couloir écologique avec les bois de Louveciennes et de Marly, et les vergers des Rougemonts, qui sont aussi menacés par le PLU adopté en 2017 par la municipalité, PLU qui prévoit une augmentation massive de 1080 habitants de la population de Louveciennes.

Racine en 2021 comme en 2020 a principalement concentré ses efforts sur le suivi des actions en justice initiées antérieurement, elles seules permettant de défendre les objectifs énoncés précédemment :



RACINE pour essayer d'enrayer une densification mal pensée de la commune a estimé nécessaire, sans réponses de la mairie à notre recours gracieux, de déposer un recours contentieux contre le PLU en avril 2018, non sans avoir mené une réflexion sur la Trame Verte et Bleue de Louveciennes mise à mal par la révision du PLU. Ce recours est resté toujours pendant en 2019 mais a été examiné en fin de 2020. Mais nous avons aussi une requête concernant le refus des maire de consulter les ABF pour déboiser au Cœur Volant. Voici ce que la justice a décidé :

1. **Le recours en annulation contre la décision du 27 janvier 2018 par laquelle le maire de LOUVECIENNES a implicitement refusé de recueillir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France sur l'opération de défrichement d'environ 4.000 mètres carrés de bois situés sur les parcelles cadastrées section AL n° 33 et 35 que la commune de Louveciennes a été autorisée à réaliser par un arrêté du préfet des Yvelines du 8 juillet 2016 a été examiné lors de l'audience qui s'est tenue au tribunal administratif de Versailles du 9 novembre 2020. Ce recours ayant été rejeté par le jugement du 30 novembre 2020, nous avons déposé une requête en appel auprès du TA de Versailles le **01/02/2021 en demandant : d'annuler** ce jugement et de **mettre à charge** de la commune de Louveciennes, au bénéfice des exposants, la somme de 2.000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.**
2. **Le recours en contentieux que nous avons introduit contre la dernière révision du PLU de Louveciennes** a été examiné par le tribunal administratif de Versailles lors de l'audience qui s'est tenue le 27 novembre 2020. Le jugement rendu le 11 décembre 2020 dans l'affaire visée en référence nous a été défavorable, sans cependant nous infliger de pénalités financières. Nous avons alors soumis un **requête en appel en date du 15 février 2021** contre ce jugement du 11 décembre 2020, notifié le 14 décembre suivant, par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté la requête que RACINE.

Nous avons demandé par cette requête d'**annuler** le jugement attaqué, d'**annuler** les décisions contestées et de **mettre à charge** de la commune de Louveciennes, au bénéfice des exposants, la somme de 3.000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. **En date du 18 juin 2021** notre appel fût entendu auprès le TA de Versailles qui **rejeté** notre appel **par un jugement en date du 9 juillet 2021**, en estimant qu'il n'y a pas lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge des requérants (dont RACINE) la somme que la commune de Louveciennes demande sur le fondement des mêmes dispositions.

3. Toutes ces affaires juridiques induisent pour le bureau de notre association un suivi et des heures d'études de ces dossiers, pour lesquels nous devons toujours donner directives et approbations à notre avocat.
4. **Or un évènement majeur et survenu en date du 6 juillet 2021 où le maire a fait voter par le conseil municipal la décision de mettre en vente à la société ESH Domnis (sise 10 rue Martel à Paris) une partie des parcelles AL 33 & 35, d'une emprise de 10 0000 m² pour un montant de 2 400 000 € en vue de constructions immobilières.**
 - Ce qui nous a amené en date du **25 novembre 2021** à déposer un **recours gracieux** contre cette délibération du 6 juillet 2021. Les Louveciennois ont pu lire la propagande effrénée du maire de l'époque pour ce projet dans le Louveciennes Echos.
5. Notre avocat a étudié pendant l'été 2021 avec soin la décision du 6 juillet 2021 et nous avons décidé, malgré les coûts très grands que ces actions requièrent, de poursuivre cette lutte judiciaire et de suivre les conseils de notre avocat. Ce sont l'ensemble de ces affaires qui nous ont mobilisé tout au long du dernier trimestre de l'année 2021.

RACINE a lancé sous l'impulsion des participants d'une réunion publique ayant suivi son AG de 2017 une pétition en faveur d'un tel dispositif. Rappelons que les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)/nouvellement dénommées Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ne sont pas des documents d'urbanisme, mais constituent un ensemble de prescriptions, au service d'un projet de protection et de développement durable.

Une AVAP/SPR est une servitude d'utilité publique créée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, communément appelée « Grenelle II ».

Nous suivons depuis l'élection d'un nouveau conseil municipal ce dossier SPR où ne savons toujours pas si un ligne budgétaire a été ouverte pour l'embauche d'une personne compétente à la mairie pour suivre ce dossier capital pour la préservation future de l'environnement de Louveciennes.

Actions de communication de RACINE :

Pour accompagner tous ces événements nous avons distribué fin septembre 2021 deux tracts en deux milles exemplaires papier, mis sur les site et un bulletins n° 21 en diffusion publique uniquement sous format électronique sur le site de l'association.

Un nombre important de documents ont continué comme par le passé à être mis en ligne sur notre site qui constitue de facto une base documentaire mise à la portée de tous les Louveciennois adhérents ou non à notre association.

Nous avons annoncé cette publication sur une page Facebook

Nous avons régulièrement alimenté le compte « Twitter » de l'association, qui a permis à l'association de relayer des informations importantes pour la vie de notre commune et de faire connaître par ce réseau social l'ensemble des publications de notre site web.

Grâce à notre participation au CADEB, nous avons pu faire entendre la voix de RACINE sur différents sujets concernant le développement durable, notamment par la publication régulière d'articles sur la lettre du CADEB consultable sur le site du collectif : <http://www.cadeb.org> Nous avons participé à des réunions avec le sous-préfet ainsi qu'avec le président de la CASGBS, Monsieur Pierre Fond, maire de Sartrouville sous l'égide du CADEB et ainsi pu faire connaître notre position sur le PLU.

En conclusion :

Toutes nos actions visent à maintenir la qualité de vie des Louveciennois, mais également à préserver le cadre historique unique de Louveciennes.

Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant avec constance une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel exceptionnel de Louveciennes.

Comme chaque année, RACINE été présente en septembre 2021 au forum des associations. Nous avons alors recueilli une reconnaissance verbale de l'utilité de nos actions par monsieur Viard. Il nous a informé à notre demande que la rumeur concernant la condamnation à de lourdes peines par le tribunal correctionnel de Versailles de l'ancienne première adjointe à l'urbanisme, pour prise illégal d'intérêt était exacte. Malgré l'engagement pris par le maire de nous communiquer ce jugement et une demande écrite de rappel nous n'avons jamais reçu ce jugement. Nous avons pu cependant faire une demande auprès des tribunaux, demande qui est en cours.

Cette présence au forum et la distribution de deux tracts percutant au dernier trimestre nous ont permis de maintenir le nombre de nos adhérents qui reste stable pour 2021 autour du chiffre de 90 et de recueillir des dons importants pour faire face à toutes ces actions en justice.

Nous pourrions faire entendre notre voix si l'association se renforce toujours et encore tant par ses propres forces internes que par l'entretien actif des liens et des partenariats avec les diverses associations ayant des objectifs identiques aux nôtres, comme Patrimoine et Urbanisme à Bougival et les Amis de l'abreuvoir de Marly-le-Roi, **au niveau départemental Yvelines Environnement et au niveau national Patrimoine et Environnement.**

Nous allons faire une campagne active en 2022, pour maintenir voire augmenter le nombre de nos adhérents et **nous lancerons courant 2022 avec votre soutien un appel de fond participatif pour pouvoir continuer de faire face aux frais de justice.**

6-18 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Les préparatifs de **la prochaine ZAC de SATORY** dans le cadre de l'OIN Paris Saclay ont conduit l'association dans des débats et consultations avec l'OIN de Paris Saclay et avec les autorités de VGP.

Les questions soulevées par les associations lors de l'enquête publique de 2019 restent malheureusement pour beaucoup encore ouvertes. La mise en place de la ZAC va se faire début 2022 avec la formalisation annoncée des exigences de l'Etat suite aux transferts partiels de certaines parcelles propriété de l'Etat vers l'aménageur.

Les étapes du projet sont encore à cadrer de même que les opérations en pourtour du projet, opérations nécessaires mais indépendantes de la ZAC. En particulier l'aménagement indispensable de l'échangeur RD91 RN 12. Voir notre site Internet.

Sur les adductions d'eau et les assainissements l'association poursuit le suivi des activités des deux structures intercommunales en charge des dossiers d'exploitation et d'investissements.

Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin.

: Dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d'épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.

D'importants travaux sont en préparation pour les années prochaines sur les canalisations d'eaux usées parfois très anciennes.

On en trouve les présentations sur notre site Internet ainsi que le contenu des débats.

SAVE, après les échanges avec MobIdf pour les préparatifs de modifications des **réseaux de transports urbains dans VGP**, a travaillé directement avec les acteurs VGP sur les finalisations des modifications pour la mise en place intervenue fin aout 2019. Par contre les échanges avec l'exploitant des lignes n'ont pas encore pu être repris.

Dans le cadre des études sur les déplacements en région SAVE n'a toujours pas pu accéder aux **plans de déplacement des entreprises et organismes publics**. Ce sujet majeur est en effet important pour étudier les besoins en transports des différentes zones géographiques. Un dispositif d'échanges et de publication des divers plans devait être mis en place. Malheureusement on doit constater comme déjà en 2018 ! que si les documents ont été demandés aux différents acteurs, maintenant il n'y a plus de mise en commun vers tous les acteurs. Comme si les autorités conservaient à leur seul usage interne des documents pourtant utiles à tous pour identifier les besoins exprimés par les entreprises et organismes. Il faut que cette situation change.

L'aménagement du **Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles Chantiers (PEM Chantiers)** a mobilisé nos associations membres dans des contacts et des réunions avec les élus locaux pour tenter de faire améliorer la prise en compte des importants effets à prévoir sur les circulations et stationnements sur zone. Les effets prévisibles sur la périphérie ont également été au centre de plusieurs échanges techniques avec les services d'aménagement.

Un récapitulatif des questions encore ouvertes sur les ajustements des aménagements a été préparé par les associations vers l'aménageur.

Le CDT Yvelines signé en 2016 entre les élus et le préfet avait prévu des dispositifs de mise en place puis de suivi entre préfecture, élus et acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors confirmé lors de la signature finale, situation identique en 2019 à celle de 2018. Aucune évolution à fin 2021.

La préparation d'un nouveau **quartier PION sur Versailles** aux limites ouest du parc du Château a fait l'objet d'une alerte dans nos associations. Le choix fait par les élus d'un aménageur a conduit à un projet d'aménagement que nos associations questionnent. Circulations, articulations avec le voisinage, architecture des divers et équipements de quartier laissent encore des questions ouvertes. Voir notre site Internet.

SAVE a contribué aux études de certains dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay et St Cyr.

Trois lettres annuelles ont été diffusées à tous les membres des associations (1500 adhérents). Ces lettres sont présentes sur le **site internet** <https://www.save1.fr/>

6-19 Sauvons La Tournelle

1 - Septeuil

1.1 Dossier projet d'immeuble route de Saint Corentin

Le 04 janvier 2021 une requête en annulation contre le projet de construction de l'immeuble route de Saint Corentin (PC 07859120M0004 du 16.10.2020) a été déposée par l'avocat de l'association, Maître Pitti Ferrandi, auprès du Tribunal Administratif de Versailles, à la demande des associations Sauvons la Tournelle, Sauvons les Yvelines et des riverains membres du Collectif Route de Saint Corentin. Cette requête a été complétée par un mémoire en réplique et une note en référé à l'issue de la plaidoirie du 15 octobre 2021. Par décision du juge du tribunal administratif le 15 octobre 2021, notre requête a été rejetée. Considérant que la décision du rejet de notre requête était insuffisamment argumentée, nous avons décidé de poursuivre notre action en appel. La requête en appel a été déposée le 10 janvier 2022. Maître Pitti Ferrandi sollicite prochainement l'intervention de Maître Gas, huissier de justice, afin que soit constatés les risques liés à la circulation sur le secteur (largeur chaussée, absence trottoir, distance de l'abri bus, dangerosité de la circulation) et l'environnement immédiat du projet.

1.2 Dossier Citations directes Crèveœur / Frileuses

Pour rappel, en date du 20 août 2020, Maître Pitti Ferrandi, a donné citation à comparaître au Tribunal Correctionnel de Versailles, à Monsieur Dominique Rivière, Maire de Septeuil, Monsieur Daniel Maronne, Madame Nelly Fourmont, Monsieur René Monsigny, Monsieur Agostinho José Paulino Eteve, Madame Aurélie Esteves, Monsieur David Esteves, les sociétés LMTPT et EPTP pour des délits de défrichement sans autorisation d'espaces protégés, des délits de travaux sans autorisation, des délits de travaux en méconnaissance du code de l'urbanisme sur la commune de Septeuil, aux lieux dits Crèveœur et les Frileuses. L'audience fixée au 28 septembre 2021 a dû être reportée au 09 février 2022 en raison de l'absence pour raison médicale de la magistrate du Tribunal de Versailles. Contre toute attente, l'audience a une nouvelle fois été reportée au mois d'octobre (22/10/2022 14h00) au prétexte que les associations devraient produire un certain document, à la demande de la partie adverse, justifiant de l'emploi des sommes reçues lors des campagnes de dons. Ce document ne concerne que les campagnes de dons supérieures à 150 000 euros et nous ne sommes donc pas concernés. Une telle demande de la partie adverse était donc parfaitement injustifiée et nous regrettons que par ce procédé, le fond des dossiers ne soit toujours pas jugé. A suivre...

1.3 Dossier diffamation Monsigny

Pour rappel, le 03 août 2020 notre association a déposé plainte pour diffamation avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction près le tribunal judiciaire de Versailles, aux côtés des associations JADE, Patrimoine Environnement, Sauver, Septeuil Demain, Sauvons les Yvelines, Monsieur Heurtevent, Monsieur Ozilou suite à la parution d'un droit de réponse de Monsieur René Monsigny dans le Parisien. Le 21 juin 2021, Monsieur René Monsigny a été mis en examen pour diffamation publique envers un particulier. En février 2021, le Tribunal de Versailles a infirmé l'ordonnance de consignation fixée à 5000 euros par le juge d'instruction et a fixé la somme à 200 euros. L'audience initialement prévue le 15 novembre 2021 a été renvoyée au 17 janvier 2022 puis au 21 mars 2022 et enfin... au 20 juin prochain.

1.4 Requête en excès de pouvoir

Pour rappel, nous avons adressé le 16 octobre 2020, une requête au Tribunal Administratif contre le refus du Maire de Septeuil de communiquer : - l'étude géotechnique relative aux travaux d'enrochement réalisés 61, rue de l'Yveline, Lieudit Les Frileuses, à Septeuil ; - les documents se rapportant à la mission d'assistance à la révision du PLU de la Commune confiée à un bureau d'étude A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du Tribunal.

1.5 Requête en annulation de la délibération accordant la protection fonctionnelle au Maire de Septeuil

Pour rappel, le 02 décembre 2020 une requête a été adressée au Tribunal Administratif demandant l'annulation de la délibération du 01.10.2020 accordant la protection fonctionnelle au Maire dans le cadre des dossiers Crèveœur et Frileuses. Nous attendons une décision du Tribunal.

1.6 Révision du PLU de Septeuil

Notre association s'est fortement mobilisée contre le projet de PLU de la Commune, le troisième depuis 2017 ! Le PADD a été débattu à huis clos, une seule réunion publique s'est tenue sur Facebook Live au prétexte des restrictions sanitaires, écartant bon nombre d'habitant(e)s, non utilisateurs/trices de Facebook.

Ce PLU est une catastrophe pour notre environnement et notre cadre de vie. Il transforme un village rural et sensible de la vallée de la Vaucouleurs en ville dortoir de banlieue alors que nous sommes toujours dans l'attente :

- du classement de la Vallée de la Vaucouleurs

- du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (lancé seulement en décembre dernier !)
- du nouveau Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune (SDA), soumis à une enquête environnementale
- du nouveau Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)
- d'un schéma directeur de la circulation.

Sur la commune de 2350 habitants, le PLU prévoit : une zone industrielle, un lotissement avec un mur antibruit, un carrefour à feu tricolore, une salle polyvalente et l'extension de l'EPHAD en zone humide, une zone de petite surface commerciale, 80 logements supplémentaires au cœur du village, un immeuble de 26 logements sociaux et ses 43 places de parking, et des zones Ns d'équipements sportifs permettant d'artificialiser des zones naturelles, dont la Tournelle... entre autres !

Ce PLU a obtenu une dispense d'étude environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi qu'un AVIS FAVORABLE du Commissaire Enquêteur, malgré des réserves de la CDPENAF et du public venu exprimer auprès du Commissaire Enquêteur.

Le PLU a été approuvé le 17 février dernier dans un climat particulièrement houleux, comme en témoigne un article dans le Courrier de Mantes. Les associations et Collectifs de Septeuil avaient préalablement rédigé et distribué un bulletin d'information aux habitants de Septeuil et Courgent afin de les informer des réalités du projet du PLU et ont alerté la DDT sur les points bloquant du projet.

Les adhérents de Sauvons la Tournelle restent fortement mobilisés et ont décidé de saisir le Tribunal Administratif en raison de nombreuses irrégularités dans la procédure si le PLU est validé en l'état par le service du contrôle de légalité.

1.7 L'Ecole de la Tournelle

L'école de la Tournelle a été rachetée par le groupe Sport Etudes Academy. Après plus d'un an de travaux, l'école a ouvert ses portes en septembre dernier. A quelques jours de l'ouverture, notre association a été saisie par les riverains, inquiets de voir la dépose du portail monumental de l'entrée et de la destruction d'une partie du mur d'enceinte.

D'après ce que nous avons compris, la démolition du mur fait suite à une demande de mise en conformité d'accès pompier de la commission sécurité. Or ces travaux, même réalisés en urgence ne peuvent déroger à des déclarations préalables et à un permis de démolir compte tenu que le bâtiment se situe dans un site inscrit. Tout travaux est soumis à un accord de l'architecte des Bâtiments de France. Depuis six mois, nous relançons la Mairie de Septeuil qui nous répond que le dossier est « en cours d'instruction ». A suivre !

Nous sommes toujours particulièrement inquiets du devenir du site de la Tournelle compte tenu du changement de zonage dans le nouveau PLU : la zone Ns, sous secteur de la zone N dédié à la pratique sportive, autorise des constructions d'équipements sportifs, l'emprise au sol des constructions étant fixée à 30% de la superficie de l'unité foncière, la hauteur maximale des constructions est fixée à 9 mètres au point le plus haut. Une part de 20% minimum de la superficie de l'unité foncière doit être traitée en espace vert de pleine terre. Or, l'unité foncière de 102659 m² (AC60) et de 10166 m² (AC12) se situe majoritairement dans un massif boisé de plus de 100 hectares et ses lisières. Les éléments du règlement de zonage Ues et Ns ne nous semblent pas non plus compatibles avec la préservation des éléments du patrimoine bâti repérés aux documents graphiques et protégés au titre de l'article L151- 19 du code de l'urbanisme et l'avis de l'ABF consulté en tant que Personne Publique Associée dans l'enquête publique portant sur la révision du PLU : "Tout projet de réhabilitation, d'aménagement ou de construction devra tendre à préserver les qualités du parc paysager existant et à s'intégrer par sa volumétrie, sa composition architecturale et son aspect extérieur avec les bâtis existants, en particulier ceux identifiés comme à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

Le nouveau règlement de zonage ne nous semble pas adapté et nous l'avons signalé à la DDT et à l'ABF.

2 - Dossiers contentieux Courgent

2.1 La parcelle des 7 aviateurs

En juillet 2021, Sauvons La Tournelle ainsi que JADE, Sauvons les Yvelines, Sauver et l'Association pour la préservation de la faune, de la flore à Courgent (APPFFC) ont alerté par courrier le Maire de Courgent sur le devenir d'une parcelle située rue des 7 aviateurs, tout près de la stèle des Aviateurs, en bordure de la Vaucouleurs. Ni les propriétaires, ni le maire n'ont tenu compte de notre alerte et notre demande : La parcelle a été vendue et l'acquéreur souhaite y faire construire une maison et une piscine. Un permis de construire a été délivré par le Maire sur cette parcelle (A760) en date du 22 novembre 2021. Aussi, en date du 04 mars 2022, Maître Pitti Ferrandi a saisi le Tribunal Administratif, d'une requête afin d'abroger les dispositions illégales du règlement graphique du PLU et que soit annulé l'arrêté du permis de construire. Cette parcelle, pour des motifs écologiques (EBC, corridor écologique) et pour sauvegarder le paysage (site inscrit à l'atlas du patrimoine) et l'environnement naturel de Courgent doit être protégée et inconstructible. En date du 28 mars dernier, nous avons appris que Mr J. renonçait à l'achat du terrain et à la construction de la maison. Les Associations poursuivent leur action auprès du tribunal en faveur d'une modification du PLU afin que cette parcelle soit inconstructible et définitivement protégée.

2.2 Lotissement rue du Château d'Eau

L'association a été saisie par des habitants de Courgent, opposés au Lotissement du Château d'Eau qui portera atteinte à deux jardins et leurs arbres remarquables et au cœur du village de Courgent. Malheureusement, le PLU, trop permissif, prévoit une dizaine de construction sous forme d'une OAP. Après audit de la part de notre avocat, nous n'avons pas dans ce dossier d'éléments environnementaux ou patrimoniaux au niveau du PLU suffisants pour empêcher un tel projet. Seule une forte mobilisation des habitants, riverains auprès des élus de Courgent pourraient éventuellement limiter le nombre de maisons et la destruction de ces jardins aux arbres remarquables. Nous serons bien sûr mobilisés pour toute action en ce sens.

2.3 La petite église de Courgent

C'est avec une profonde tristesse que nous avons constaté la mort des vingt-six peupliers qui jouxtaient l'église de Courgent. Ces peupliers avaient subi un étêtage malheureux, en pleine montée de sève, au printemps de l'année 2020. Ainsi mutilés, les peupliers sont fragilisés, vulnérables au froid, à la sécheresse, à l'humidité, aux maladies phytosanitaires. La suppression drastique de la cime de ces arbres, hors période d'élagage a été fatale. Un courrier a été adressé au Maire de Courgent afin de lui faire part de notre indignation car pour les Courgentais, les « anciens » comme les nouveaux venus, pour les promeneurs et les amoureux du site de la petite église de Courgent, le préjudice moral est inestimable.

Heureusement, une entreprise compétente est intervenue il y a quelques semaines. L'implantation des nouveaux arbres et le choix des essences sont harmonieux et nous espérons revoir bientôt la petite église de Courgent dans son écrin de verdure ! Nous lui avons dédié une vidéo sur notre site internet et page FB : « Aux Amoureux de Courgent ».

2.4 Epanchages

Pour rappel, en mai 2020 nous avons lancé une alerte sur des épanchages suspects (échantillon et photos à l'appui) à Septeuil sur la parcelle ZI 00091 et ouvert un dossier. Début d'année 2021, après de très nombreuses relances, la D.D.T nous a fait parvenir les résultats d'analyse de la station d'épuration d'Elancourt attestant de la conformité des boues par rapport à la réglementation nationale.

Cependant, à ce jour, nous n'avons jamais obtenu l'assurance que les résultats d'analyse concernaient bien les boues de la parcelle ZI 00091, ni jamais obtenu les résultats des analyses complémentaires demandées par la DDT suite à notre alerte, ni obtenu les réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les parcelles concernées par le plan d'épandage des boues de la station d'Elancourt à Septeuil et Courgent ?
- Quelle est la nature des épanchages constatés en mai 2020 : boues de la station d'Elancourt correctement chaulées ? Fientes de poules ? Les deux ?
- Dates de livraison des boues ? Durées de stockage ? Dates des épanchages ?
- Les nouvelles réglementations en vigueur.

Force est de constater que ce dossier « est bloqué » faute de réponse des services de l'état.

Comment restaurer la confiance dans les bonnes pratiques agricoles, dans le contrôle des matières déversées dans les sols et tous les risques liés aux pollutions des sols, des nappes phréatiques, de l'air en pareille situation ?

Nous devons rester vigilants et exiger plus de transparence les programmes d'épanchages à Septeuil et Courgent.

2.5 Marche des terres banderoles

Sauvons la Tournelle a participé aux Marches des Terres les 09 et 10 octobre 2021.

« Partout en Île-de-France des milliers d'hectares de terres fertiles sont menacés : Grand Paris, J.O., entrepôts, data centers, spéculation, gares en plein champs, déblais polluants... Les nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express battent tous les records : déjà 39 milliards d'euros engagés, 43 millions de tonnes de déchets. Le sol vivant est détruit sans souci des besoins des populations. Pourtant, on sait que les infrastructures de transport rapides induisent l'étalement urbain, source d'inégalités sociales croissantes. On sait que l'autonomie alimentaire de l'IdF n'est que de 3 jours. Il est urgent de garantir à tous un approvisionnement local et de qualité ! Les scientifiques signalent que la bétonisation des sols augmente pollution de l'air, canicules et inondations, la population demande l'arrêt immédiat de ces ravages, mais les décideurs continuent de détruire et de bétonner. Pour la préservation de notre bien commun et des terres nourricières les 9-10 octobre, du Nord, du Sud, de l'Est et l'Ouest de l'Île-de-France, marchons ensemble sur Paris. Contre le Grand Périel Express, rejoignez les Marches des Terres ! »

Nous avons fait réaliser une banderole « Stop à la bétonisation des villages ruraux de la vallée de la Vaucouleurs. Nous demandons un classement d'urgence » et avons accroché successivement notre banderole devant le château de Thoiry, sur les Grilles d'Agro Paris Tech à Grignon, la Préfecture de Versailles et enfin, l'Hôtel de Ville à Paris.

A ce jour, le classement de la Vaucouleurs n'est toujours pas acté. Le classement de la Vaucouleurs est une urgence absolue et nous sollicitons votre soutien pour y parvenir !

6-20 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

Eric Stübner rappela les différentes activités de la Shary pour l'année 2021, une nouvelle année marquée par la pandémie qui nous a contraint à réduire, une fois de plus, nos activités mais de manière moins drastique qu'en 2020.

Nous avons continué la publication de notre bulletin, en respectant les engagements pris lors de l'assemblée générale de 2019, à savoir l'édition de trois bulletins annuels. Pour mémoire le bulletin 147, sorti en mars 2021, était composé de deux articles de fonds, l'un rédigé par Christian PAINVIN consacré à la Bergerie Nationale et aux moutons de Madagascar, et l'autre rédigé par Philippe-Jean VALLOT, consacré aux origines de la Pommeraie, lieu situé dans le parc du château de Rambouillet.

Les bulletins 148 et 148 bis : deux numéros spéciaux qui ne traitaient que d'un seul sujet l'Artoire, fief puis domaine situé sur la commune des Essarts. Deux brillantes études, complémentaires, rédigée pour l'une par Philippe-Jean Vallot qui s'est intéressé au fief rural de ses origines au XVI^e siècle, et l'autre par Olivier Lallement pour l'histoire du domaine du XVI au XXI^e siècle. Ces deux numéros ont été remis aux adhérents présents lors de l'assemblée générale qui s'était tenue l'année dernière à Rambouillet le 11 septembre. Les autres, ceux qui n'étaient pas présents ne l'ont reçu que beaucoup plus tard, en novembre à cause des délais induits par une initialisation laborieuse d'un contrat passé avec la Poste, contrat qui nous permet d'expédier nos bulletins avec un tarif préférentiel.

Souvent évoqué lors de nos assemblées générales, le classement de notre fonds est une tâche minutieuse et longue, qui nécessite une grande persévérance, tâche à laquelle s'est attelée depuis plusieurs années Dominique Maisonneuve, épaulée dorénavant par Muriel Vigié. Le résultat de ce travail est un fonds de plus en plus facile d'accès pour les chercheurs.

Contrairement à l'année 2020, où toutes les sorties avaient été annulées, la sortie prévue de longue date à Royaumont a pu enfin se dérouler comme prévu le samedi 9 octobre. Organisée par Olivier Lallement, cette première sortie après une longue période d'arrêt, permit à une trentaine de personnes de découvrir le site magnifique et l'histoire de Royaumont et de se familiariser avec l'histoire des plantes. La conférence de fin d'année, qui s'est tenue le 4 décembre dans les salons de l'hôtel, le Relays du Château, à Rambouillet, était animée par Charles Edouard Vial, jeune historien, secrétaire général de l'institut Napoléon depuis 2018, qui évoqua différents thèmes abordés dans son livre « Napoléon. La certitude et l'ambition » publié chez Perrin en 2020.

Le bureau s'est réuni 3 fois dans l'année 2021, le 5 février en mode visio conférence, puis les 30 avril et le 8 octobre. Deux « Lettres de la Shary » ont été envoyées à nos adhérents l'une en janvier et l'autre en mai 2021.

A ce bilan d'activité il est nécessaire d'ajouter un dernier point concernant l'informatique. Notre site web ne fonctionne plus depuis le 31 décembre 2021, suite à la décision de notre hébergeur, Nordnet, d'arrêter son support et la commercialisation du logiciel utilisé pour le développement de notre site. En attendant la réalisation d'un nouveau site, notre actualité continue à être publiée sur notre page Facebook, administrée par Antoine Maës.

6-21 Société d'Initiatives et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)

I. - Relais dans les activités touristiques en Yvelines

Cette activité incombe désormais à l'Office de tourisme intercommunal de St-Germain-en-Laye. Le SIDSV participe à la promotion du Vésinet en concevant et animant des circuits-promenades au Vésinet gérés et proposés par l'OTi : Hôpital du Vésinet (04/10), ou organisées bénévolement pour des groupes ou des familles. Le SIDSV reste membre de l'Union Départementale du Tourisme (UDT78) en tant qu'association « ayant pour finalité la promotion touristique et culturelle du territoire ».

II. - Activités locales d'animation et de promotion (au Vésinet)

En raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, la plupart des manifestations de 2021 ont été annulées ou perturbées. Le SIDSV a participé aux Journées du Patrimoine et à la Matinée associative (septembre). Aux Journées du Patrimoine, le SIDSV a proposé une visite guidée « Les arbres d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui enrichissent le patrimoine arboré du Vésinet » animée par L.-Marie FRUCHET et le concours de Mme COLLARD, responsable du patrimoine arboré de la Ville. Nombreuses offres de circuits de visite, géocaches, plaques historiques, brochures, plans de ville, plans promenades, pour faire découvrir et promouvoir Le Vésinet. Quelques « produits dérivés » pour la promotion de l'association (parapluies, sacs de courses) produits en partenariat avec des commerçants (J.-M. CAVRET). Production d'un carnet de 8 timbres originaux illustrant le Site classé du Vésinet à l'occasion des 110 ans du SIDSV. Lettre d'Information semestrielle (10^e année) pour présenter, expliquer, promouvoir les activités de l'association (Circuits de visites ; Plantation de chênes ; geocaching ; parasites et ravageurs ; mineuse du marronnier ; jeu de piste ; connaissance et protection de la faune...). Dans les colonnes du Magazine municipal sous la rubrique « Des nouvelles du Syndicat d'Initiative » des annonces, des brèves, des articles illustrés se rapportant à ses activités. Site web (sidslevesinet.fr) ouvert fin 2016, il se développe grâce à quelques bénévoles (G. ATTIAS ; A. LEGAT).

III. - La « Défense du Site »

Sauvegarder, promouvoir, embellir Le Vésinet, missions que le SIDSV se donne et qu'il accomplit avec passion depuis 110 ans. La nouvelle équipe municipale n'ouvrant plus les commissions aux membres de la « société civile », le SIDSV n'y a plus participé en 2021 mais il est présent à divers groupes de travail : Comité de suivi du Site Patrimonial Remarquable ; Comité « Wood-Cottage » (Monument historique) ; Comité exécutif de la Fondation pour Le Vésinet (sous l'égide de la Fondation de France) groupes dont les activités ont été très réduites depuis 2020 pour cause de Covid et d'élections. Le SIDSV travaille aussi en liaison avec d'autres associations comme Yvelines Environnement (Fédération déclarée d'utilité publique, représentée dans de nombreuses commissions départementales) ; Patrimoine-Environnement (Fédération nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Education Nationale) qui organise chaque année les Journées Juridiques du Patrimoine auxquelles le SiDSV est représenté. Enfin, lors d'une assemblée générale extraordinaire le 25 septembre 2021, l'association a exclu de ses statuts ses missions d'office de tourisme et a pris le nom de SOCIETE D'INITIATIVES ET DE DEFENSE DU SITE DU VESINET.

6-22 Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)

- Aménagement de la gare de Porchefontaine pour permettre l'accès aux quais des personnes à mobilité réduite
- Réalisation de la 3^{ème} édition du questionnaire SDIP diffusé aux 2800 foyers de Porchefontaine : Taux de réponses de plus de 8,5% (ce qui est très significatif, un questionnaire sur l'usage du vélo à Versailles a donné un taux de réponse de 0,9%). Toutes les réponses sont publiées sur le site du SDIP (www.sdiporchefontaine.fr).
- Le plan d'action du SDIP est directement issu des réponses et observations du questionnaire SDIP.
- Le SDIP agit pour faire trouver ou proposer les solutions aux problèmes suivants :
Diminution de la circulation de transit (utilisation du Duplex), perception de l'apaisement de la circulation, détection de zones ou itinéraires DSC Dangereux, actions visant à maintenir les places de stationnement lors des réfections des rues, sécurisation de la rue du Pont Colbert en sortie de l'A86, embellissement de l'entrée dans Versailles via la rue du Pont Colbert.
- Obtenir l'accès pour les PMR aux quais de la station RERC Porchefontaine ; améliorations ponctuelles sur les lignes 2 et 8 (abris, améliorations ponctuelles de certains horaires, bancs, etc)
- Suivi et actions en faveur de la sécurité des personnes via le réseau Voisins Vigilants et Solidaires
- Participation à la CCE de la BA 107 Villacoublay.
- Mise en place d'un système de recueil des nuisances sonores par survol d'hélicoptères sur le quartier.
- Montage, suivi et Coordination de la réalisation de la Maison médicale de Porchefontaine
- Participation au Conseil de Quartier – rencontre avec le député de la circonscription
- Diffusion du bulletin SDIP Info.